

Promotio Iustitiae

Crise financière

Frank Turner SJ

Atelier sur l'Advocacy Ignatien

Expériences

J. Xavier, F. Muhigirwa, M. García, J. Reeves, U. Sievers

L'Advocacy Ignatien

F. Turner, J. Cafiso, J.M. Vera

Résultats

V. Méndez de Vigo, C. Chilufya, F. Franco

Documents

Une recherche sociale au service du leadership apostolique

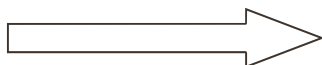
L'Apostolat social jésuite : quelques questions intellectuelles en suspens

La présence chinoise sur le continent africain



**Ceci est le dernier numéro de
Promotio iustitiae
en format papier et,
en même temps,
le premier de l'édition en ligne.
Pour accéder au *PJ* en ligne,
consulter la page**

www.sjweb.info/sjs/pj



**Nous vous remercions pour votre fidélité.
Si vous souhaitez recevoir
un sommaire à chaque parution
d'un nouveau numéro,
veuillez nous envoyer votre adresse
électronique à**

sjs-pj@sjcuria.org

**Si vous n'avez pas d'adresse électronique, ni
d'accès à cette page, veuillez nous écrire à
l'adresse indiquée sur la quatrième de
couverture.**



Promotio Iustitiae

Au service de la foi qui fait la justice

Home

Publications

Ressources

Sur SJS

Reseaux

Promotio Iustitiae N° 101, 2009/1

Part de la crise financière (un sujet sérieux et d'actualité), nous fait parcourir l'Atelier sur l'advocacy ignatien (inauguration, expériences, définition de l'advocacy ignatien, les conclusions) et poursuit avec trois documents : la recherche sociale comme partie intégrante de notre engagement, la nécessité de clarifier le concept de justice, la présence de la Chine en Afrique.

[Lire on line](#)

[Télécharger en pdf](#)

Table des matières



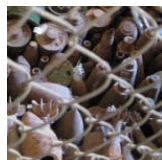
SAPI : Une vision dalit pour une nouvelle Inde

Le cœur de l'advocacy est le processus qui amplifie progressivement la voix des sans-voix et leur permet de déterminer et de s'approprier le processus lui-même, et non de le laisser simplement aux mains de quelques « professionnels ». L'expérience unique de l'Initiative des peuples d'Asie du Sud en Inde s'est avérée une action politiquement correcte, soutenue par une coalition de groupes et de mouvements, qui a réussi à exercer une pression politique et impulser des changements politiques.



CEPAS : les compagnies minières et la responsabilité sociale des entreprises

L'expérience du CEPAS en matière d'advocacy s'articule autour de la responsabilité sociale des entreprises minières, en particulier du CMSK à Kipushi, au Katanga (République Démocratique du Congo). Cette responsabilité sociale n'est pas suffisamment assumée à cause de la pauvreté croissante de la population. Notre advocacy a permis de cerner la question de la responsabilité sociale des entreprises, de former les populations locales et de renforcer leurs capacités pour qu'elles demandent aux entreprises minières à remplir leurs obligations dans le domaine social et économique conformément aux dispositions du code minier congolais.



JRS Cambodge : Interdire les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions

La campagne d'advocacy du JRS Cambodge fait partie du réseau Interdire les Mines Antipersonnel qui cherche à faire respecter le Traité d'interdiction des mines et l'éradication des armes à sous-munitions. Comme des engins actifs continuent à tuer et mutiler une personne toutes les trente minutes, la voix du JRS se fait le témoin de la douleur et de la souffrance qui en résultent et le JRS œuvre pour honorer la mémoire de ceux qui sont morts et pour veiller à ce qu'aucune victime n'ait à partager leur sort.

Bulletin électronique

Flux RSS

Archive

Recherche

Inserisci il testo:

GO

Recherche avancée

Parole chiave

Documenti
#TextRSS#
Editoriali
visitenkarten Archivio
numeri precedenti
Segretariato
sociale Esperienze
Argomenti
Principali

Editeur : **Fernando Franco SJ**
Editrice adjointe : **Elisabeth Frolet**
Rédactrice : **Uta Sievers**
Coordinatrice de Rédaction : **Liliana Carvajal**

Promotio Iustitiae, publié par le Secrétariat pour la Justice Sociale de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien et est imprimé sur papier sans chlore (TCF). *Promotio Iustitiae* est disponible sur Internet à l'adresse suivante : **www.sjweb.info/sjs**, d'où vous pouvez télécharger les articles ou la publication complète.

Si vous souhaitez recevoir *Promotio Iustitiae*, il suffit de communiquer votre adresse à l'éditeur (en indiquant la langue préférée).

Si une idée vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous adresser brièvement votre réaction. Pour envoyer une lettre à *Promotio Iustitiae* à publier dans un prochain numéro, veuillez utiliser l'adresse, le numéro de fax ou l'adresse électronique indiquée au dos de la publication.

La reproduction d'articles est encouragée; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse et de nous envoyer une copie de la reproduction.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	5
Fernando Franco SJ	
CRISE FINANCIÈRE	
Rétablir la confiance et la solidarité	7
Réflexions jésuites sur la crise financière	
Frank Turner SJ	
ATELIER SUR L'ADVOCACY IGNATIEN	
L'advocacy selon la manière ignatienne de procéder	13
Elías Royón SJ	
Expériences	
SAPI : une vision dalit pour une nouvelle Inde	16
Joseph Xavier SJ	
CEPAS : la responsabilité sociale des compagnies minières	20
Ferdinand Muhigirwa SJ	
CINEP : le cas des 'Faux Positifs'	24
Mauricio García Durán SJ	
JRS Cambodge : interdire les mines antipersonnel et les bombes à fragmentation	28
Judy Reeves	
Qu'avons-nous appris à travers l'advocacy ?	32
Uta Sievers	
L'Advocacy Ignatien	
Un modèle d'advocacy ignatien	35
Frank Turner SJ	
Le chemin se fait en marchant	42
Jenny Cafiso	

Advocacy prophétique et efficace	46
José María Vera	

Résultats

L'Escorial : nous engager dans l'advocacy ignatien	51
Valeria Méndez de Vigo	

L'Escorial : une expérience spirituelle	55
Charles Chilufya SJ	

Réseaux thématiques : une structure émergente de l'action apostolique	61
Fernando Franco SJ	

DOCUMENTS

Une recherche sociale au service du leadership apostolique	65
Patxi Álvarez SJ	

L'Apostolat social jésuite : quelques questions intellectuelles en suspens	74
Raúl González Fabre SJ	

La présence chinoise sur le continent africain	84
Giuseppe Riggio SJ	

Nous utilisons le terme anglais « advocacy » qui n'a pas d'équivalent exact dans d'autres langues. Par ce terme, nous entendons la totalité des efforts directs (conversation) et indirects (campagne, travail médiatique, recherche, etc.) visant à saisir les décideurs (en l'occurrence les politiciens, les institutions internationales, et autres) afin de faire advenir un changement qui promeut la justice et profite aux communautés et peuples défavorisés.

Abréviations

CG Congrégation Générale
SJS Secrétariat pour la Justice Sociale
JRS Service Jésuite des Réfugiés

On nous a souvent répété que nous traversons une période de crise. On sent de la part de ceux qui vivent dans les pays dits « riches », une certaine réticence à croire aux prévisions des effets de la crise actuelle. Si le message venant du monde politique consiste à dire que cette crise passera et que tout rentrera dans l'ordre, des doutes inquiétants subsistent encore dans bien des esprits.

Il n'y a pas longtemps, lorsqu'on évoquait les difficultés économiques touchant les pays et les personnes du « monde extérieur », nous estimions, en général, que ces histoires étaient crédibles mais qu'elles ne nous concernaient pas, nous autres habitants du premier monde. Maintenant que les histoires qui nous parviennent touchent des amis et des membres de nos familles vivant dans le monde « riche », nous avons tendance à croire qu'elles sont quelque peu exagérées, même si soudain elles nous concernent, nous et nos rêves d'avenir. La peur et l'angoisse de perdre son emploi n'est plus un phénomène des pays du tiers-monde, mais quelque chose qui touche des gens vivant dans ce qui était présenté comme une terre « promise ».

Il y a encore un an, il était impensable de parler des effets pervers de ce processus que nous connaissons vaguement sous le nom de « mondialisation ». Nous vivions des jours heureux, bercés par le mythe selon lequel la croissance économique mondiale était indiscutable et irrésistible. Les forces économiques et techniques déployées par la mondialisation pouvaient, pensions-nous, résoudre les grands maux qui frappent l'humanité. Nous vivions des années d'optimisme général même s'il y avait des voix pour critiquer ce processus. La question de savoir si la mondialisation peut être orientée dans la bonne direction ou si nous pouvons promouvoir la mondialisation de la solidarité semble être encore ouverte. Néanmoins, je pense que le nombre d'entorses faites à cet optimisme grandit de jour en jour.

Nous assistons étonnés et extrêmement surpris au spectacle des entreprises qui font faillite les unes après les autres, ou qui annoncent des licenciements massifs. La chute des banques et la fermeture d'usines, ainsi que les difficultés financières croissantes des géants du sport sont accompagnées d'importantes instabilités sociales, de dégâts environnementaux et d'une crise alimentaire alarmante et inattendue. Plus étonnant est le défilé presque quotidien de fraudes financières. Il nous faut être honnêtes et nous demander : n'avons-nous pas cru secrètement que le « progrès » serait sans fin ?

Toutefois, face à ces signes de dépression et d'instabilité, il y a également des signes d'un changement allant dans le sens d'un assainissement collectif. La gravité des changements climatiques, par exemple, est admise, fût-ce du bout des lèvres, par une grande partie de la société ainsi que par le monde politique. Des alliances visant la défense de la vie dans son ensemble ont été nouées au-delà des frontières géographiques, culturelles et religieuses. Des institutions internationales telles que les Nations Unies ou l'Organisation internationale du travail ont commencé à reconnaître le rôle positif que peuvent jouer les religions dans l'évolution de nos perspectives éthiques et de nos comportements.

L'Atelier ignatien international sur l'advocacy tenu à l'Escorial, Madrid, en novembre 2008, était un espace privilégié pour réfléchir à certains de ces sujets et, plus important encore, à des pistes qui s'inspirent de notre manière ignatienne de procéder, permettant d'influencer les politiques publiques qui affectent les pauvres et les exclus. Ce numéro de *Promotio* couvre largement les délibérations de cet Atelier et met en lumière certaines de ses plus importantes conclusions. L'avenir dira si le modèle sous-jacent de coopération et de travail en réseau proposé par l'Atelier peut contribuer à articuler le travail social de la Compagnie à travers le monde. Les articles de Raúl González et de Patxi Álvarez traitent de deux problèmes fondamentaux : le premier pose une série de questions provocatrices et épineuses sur le besoin qu'a la Compagnie de Jésus de clarifier le sens du mot « justice » aujourd'hui, et le second explore les manières dont la recherche sociale devrait être promue comme une partie de notre engagement commun à la justice et au leadership intellectuel.

À la lumière de l'actuelle crise économique et en pleine conscience des opportunités offertes par le monde du numérique, nous avons pris une importante décision pour *Promotio Iustitiae* (PI) : nous avons choisi de faire passer *PI* du format imprimé au format électronique. Le volume que vous tenez entre les mains sera le dernier numéro imprimé sur papier.

Les raisons de cette difficile et douloureuse décision sont variées. En ces temps de changement et de crise, nous avons senti l'obligation de réduire le coût des activités du Secrétariat et d'apporter notre contribution à la réduction des dépenses de la Curie. Le coût d'impression et de livraison est devenu prohibitif pour une revue distribuée gratuitement en quatre langues. En réaction aux vives recommandations de la 35^{ème} CG de prendre soin de notre maison, la terre, le passage du format imprimé au format électronique réduira notre impact sur l'environnement. Le changement envisagé présente également des avantages. L'usage de l'outil électronique peut être une porte ouverte à un autre type de lecteur, et nous espérons ainsi aller vers une interactivité accrue. Avec ce nouveau support, les lecteurs pourront plus facilement choisir les articles qui les intéressent et nous faire part aisément de leurs commentaires.

Nous sommes aussi conscients du fait que le passage d'un format à un autre peut nous faire perdre beaucoup de lecteurs, et notre équipe gère cette transition avec beaucoup d'attention. Nous nous proposons d'analyser les différents types de lecteurs que nous avons et de contacter chaque groupe différemment. Nous envisageons également d'améliorer la présentation de *PI* sur notre site. Nous avons besoin de votre coopération pour faire de cette transition un succès. N'oubliez pas de nous envoyer l'information demandée dans ce numéro. Nous avons confiance en la grâce de Dieu et souhaitons que cette revue continue à aider la famille ignatienne à discerner les signes des temps et à nous encourager à aller vers les frontières.

Fernando Franco SJ

Rétablir la confiance et la solidarité Réflexions jésuites sur la crise financière

Frank Turner SJ

Un groupe international de jésuites s'est réuni récemment à Bruxelles (6-8 avril 2009), sous les auspices de l'OCIFE, pour réfléchir sur la profonde crise du système financier, des économies et de la gouvernance mondiale : un ensemble de facteurs susceptibles de véhiculer ou, en tout cas, de provoquer une crise sociale profonde¹. Nous étions conscients de la complexité du problème aux multiples facettes que nous abordions, et de notre propre pluralité – d'expériences, de compétence et d'analyse – mais nous étions tout aussi conscients des limites de cette pluralité. Même si beaucoup d'entre nous ont vécu très loin de l'Europe, nous étions tous des Européens, tous des jésuites, et donc tous des hommes, tous privilégiés du point de vue de l'éducation, tous (largement) à l'abri des risques de chômage et de pauvreté imposée. Dès lors, notre réunion n'était qu'une première phase de ce que nous espérons transformer en une discussion plus large, et nos réflexions n'ont pas conduit à des « conclusions », mais seulement à des suggestions. En particulier, nous invitons nos collègues jésuites d'Afrique, d'Asie et des Amériques à apporter à cette discussion leur regard qui sera sûrement différent.

Instantanés de la crise

Dire que la crise présente plusieurs facettes signifie qu'elle peut être envisagée à partir de plusieurs polarités en tension les unes avec les autres qui ne sont pas pour autant mutuellement exclusives. Je n'en indiquerai que deux :

1. Crise morale ou crise systémique ?

Durant les premiers jours de la crise, les banquiers et les hommes d'affaires furent sévèrement critiqués, et se virent reprocher leur « avidité » et « irresponsabilité ». L'échec du système était attribué à l'avidité et à l'irresponsabilité qui avaient engendré un système au-delà du pouvoir ou de la volonté de contrôle des gouvernements. Lors du Forum économique mondial de Davos, en janvier, le premier ministre chinois Wen Jiabao reprocha aux banques leur « course aveugle aux profits » et leur « manque de retenue », mais il évoqua également « l'échec de la supervision et régulation financière ». Manifestement, il faisait principalement référence aux Etats-Unis, puisqu'on estime aujourd'hui à 1,9 mille milliards de dollars les investissements de la Chine sous forme notamment de bons du trésor américain².

¹Giacomo Costa (ITA), Fernando Franco (GUJ), José Ignacio García (CAS), Raúl González Fabre (VEN), James Hanvey (BRI), Josep Mària (TAR), Rufino Meana (CAS), Henri Madelin (GAL), Johannes Müller (GER), Gerard O'Hanlon (HIB), et Frank Turner (BRI).

²BBC, 29 janvier 2009.

Une variante de ce jugement moral consiste à dire que la crise a révélé une vérité que nous nous étions cachée depuis longtemps. L'« économie réelle » des biens et des services lie les profits à la qualité de la réponse à une demande ou à un besoin public. Le nouveau monde financier, celui des fonds spéculatifs, des acquisitions par emprunt (LBO), des sub-primes ou prêts risqués rassemblés pêle-mêle et achetés par des institutions respectables en tant qu'investissements spéculatifs, prive les profits de toute fonction sociale. L'argent, qui traditionnellement n'est qu'un moyen d'échange, devient lui-même un produit. En fait, en termes quantitatifs, « l'économie de l'argent » dépasse de loin « l'économie réelle », mais elle est si opaque (comme la crise elle-même le montre) que même les experts techniques n'ont pas pris la mesure des risques qu'ils prenaient. Une telle bulle ne pouvait qu'éclater.

Il n'est pas surprenant que des jugements moraux aient pu être exprimés par ceux qui adoptent « l'Option pour les pauvres » de l'Église, puisque les réserves excessives d'argent n'ont pas pu réduire la pauvreté. Jon Sobrino a observé que la force destructrice de l'Ouragan Mitch a servi de rayon X pour l'Amérique latine – il a arraché les toits d'une société entière et révélé la profonde pauvreté qu'ils recouvraient. Dans les pays plus riches aussi, la croissance accélérée a exacerbé les inégalités de richesses et de revenus – acceptées comme le prix du dynamisme économique. La crise actuelle révèle donc la fragilité de toute économie qui ne se met pas au service des besoins humains. Comme l'a dit le théologien américain Joe Holland : « L'économie se porte bien, c'est juste les personnes qui sont dans le pétrin ».

D'autre part, est-il plus utile de penser la crise en termes macroéconomiques, de façon à vider le discours moral de sa pertinence ? Dans cette perspective, c'est le marché mondial dépourvu de régulation mondiale et entravé par l'application du concept de souveraineté nationale qui est la cause du problème. Cet état de fait ne sera pas facilement rejeté : personne n'attend des gouvernements chinois ou américain qu'ils se soumettent à un quelconque système extérieur de gouvernance économique (ou autre). Même dans l'UE la souveraineté nationale l'emporte constamment sur la « méthode communautaire ». Toutefois, la crise montre que la « souveraineté » s'appliquant au pouvoir de contrôler les événements, est une illusion. L'économie japonaise par exemple est fragilisée, car d'autres pays ne sont pas en mesure d'absorber ses exportations. Du coup, même si la souveraineté nationale continue à faire partie du bon sens politique – comme cela fut le cas de l'esclavage et de la soumission sociale des femmes – « ce bon sens » n'est pas gravé dans le marbre.

La même remarque peut s'appliquer à l'économie de marché. Comme l'a montré Karl Polanyi dans *La Grande transformation*, l'économie de marché est si éloignée du bon sens que l'hégémonie du marché est un trait qui ne distingue que ces deux derniers siècles. Elle ne sera pas facile à ébranler, mais elle n'est pas inébranlable.

2. Fluctuation à court terme et cyclique ? Ou effondrement décisif d'un paradigme économique et social ?

Déjà, les médias commencent à interpréter les hausses sur les marchés financiers comme des indications que la crise a touché son niveau³ le plus bas. À supposer que ce n'est pas là prendre ses désirs pour des réalités, cette crise n'est-elle qu'une phase d'un cycle naturel, la réaction à deux décennies d'une croissance peut-être trop rapide ? Est-elle, en réalité, non pas une crise, mais la manifestation aiguë d'un phénomène récurrent ? La croissance se nourrit d'elle-même à travers un mécanisme de confiance – qui tend à devenir excessif – au fur et à mesure que de grands profits, et de fortes hausses d'avoirs personnels tels que l'immobilier, finissent par sembler normaux. Une maison peut être considérée non seulement comme un toit, mais aussi comme une valeur refuge qui justifie un fort endettement en attendant des jours meilleurs. La correction cyclique est sévère, et elle frappe beaucoup de personnes. Mais nous avons toujours su que le capitalisme a ses victimes et que, par définition, les preneurs de risques peuvent perdre de l'argent.

Pourtant, quelque chose de plus fondamental semble se passer. Les piliers du système sont plus fragiles que jamais : la plus grande compagnie d'assurance du monde (l'AIG, présente dans une centaine de pays) ainsi que de grandes banques aux Etats-Unis, Royaume-Uni et ailleurs ont dû être secourues. Ces institutions, énormes et ancrées dans le système international, apparaissaient pourtant non comme de simples entreprises, mais comme les garants du système lui-même. Elles incarnaient la structure opérationnelle de la « confiance » sur laquelle repose le sentiment général de normalité et de sens. Cette confiance est désormais profondément ébranlée : l'un d'entre nous, un économiste, ne ferait « absolument pas confiance » à l'une des plus grandes banques de son pays. Dès lors, la confiance peut-elle être rétablie préalablement à la reprise, ou une telle initiative ne traduirait-elle qu'un refoulement paniqué d'une méfiance légitime ? En fin de compte, à quoi ou à qui, peut-on croire ?

Réponses à la crise

Une des différences stimulantes, mais non résolues concernait la contribution que nous, en tant que jésuites, pouvons apporter à ce sujet.

Notre discours doit-il s'enraciner dans la théologie et l'anthropologie chrétiennes ? Pourquoi devrions-nous nous sentir obligés de séparer la méthodologie de la vision du monde qui nous fonde et nous façonne ? Pourquoi affaiblir la seule contribution distinctive que nous puissions apporter ? N'est-ce pas précisément cette vision chrétienne subversive qui peut mieux faire face aux visions réductionnistes de la liberté, de l'économie et du « soi souverain » qui sous-tendent la crise ? Car il semble illusoire d'envisager comme « solutions » des systèmes plus compétents, plus complets. Un tel espoir illustre le caractère

³Pour prendre un exemple, la une du journal *Le Monde* du 10 avril 2009, affiche : « *Economies : les premiers signes encourageants* ».

fallacieux de la « solution » technique. Les institutions et les systèmes incarnent toujours une certaine conscience sociale, une certaine intentionnalité explicite ou implicite. Ils ne peuvent être réformés sans une motivation (et donc des structures de sens et d'engagement) à la hauteur de la tâche⁴. C'est à ce niveau que réside la principale contribution de l'Église.

Le point de vue opposé objecte que généralement la réputation des jugements de l'Église à l'encontre du « monde » est tellement négative qu'un appel aussi direct et fondé sur des principes serait tout simplement ignoré, de sorte que la possibilité de dialogue serait infime. Si nous sommes de cet avis, nous chercherons un terrain d'entente soit en minimisant le langage ouvertement religieux, soit en ne l'introduisant qu'en un « deuxième temps », après avoir cherché à rencontrer d'autres visions du monde sur leur propre terrain : c'est seulement en procédant de cette façon que le discours « religieux » peut gagner quelque influence sur les réalités économiques.

Selon toute vraisemblance, il nous faut être « bilingues », avancer le langage de la foi tout en nous assurant qu'il est ancré de façon visible dans l'expérience humaine, dans une réflexion éthique partagée. Par définition, on ne saurait conduire un dialogue ouvert avec ceux qui sont complètement fermés. Mais on peut – et nous devons – chercher à éliminer les obstacles inutiles à l'entente mutuelle.

Médiations

Nous avons proposé, fût-ce timidement, quelques pistes pour aller plus loin dans la réflexion.

1. Une perspective globale : l'Église est universelle même si elle se comprend et s'exprime trop souvent en référence à la culture européenne. La Compagnie de Jésus elle-même affirme avoir une mission universelle. C'est cette universalité qui peut inspirer notre réflexion sur des sujets tels que l'immigration, l'environnement et la crise actuelle, sans restreindre volontairement notre horizon. (C'est pour cette raison que cette réflexion européenne fait appel aux réponses venant d'autres continents).
2. Durabilité : les réponses politiques à la crise tendent à prescrire un retour à la croissance économique. L'Église, ainsi que les mouvements environnementaux réagissent avec précaution à cette tendance. Quelques distinctions s'imposent ici. Il n'y a pas de limite écologique à la croissance économique, pourvu que cette croissance consiste en biens non matériels. La matière de mon ordinateur portable peut coûter 20 € : le reste de sa valeur commerciale réside dans le design, la publicité, etc. Mais la croissance en termes de manufacture et de distribution de biens

⁴Par exemple, l'ONU est en principe une institution mondiale : mais elle ne fonctionne pas comme telle, parce que les intérêts nationaux, même au sein du Conseil de Sécurité, l'emportent souvent sur d'autres considérations. Tout « meilleur système » comportera ses propres vénéralités.

manufacturés, et d'extraction des minerais, a un coût environnemental élevé. Nous n'avons pas nécessairement besoin d'une « décroissance » mais d'une « richesse du suffisant » qui embrasse les préoccupations humaines et le respect pour la durabilité environnementale –mais également, et ce n'est pas le moindre, le refus de la surconsommation.

3. Respect du marché comme instrument : le marché demeure une chambre de compensation importante pour les biens et les services. Les pays qui ont réussi récemment à se développer l'ont fait essentiellement grâce aux marchés plutôt que grâce à l'aide gouvernementale. Mais beaucoup de pays en développement ne peuvent exporter à cause du protectionnisme des pays plus riches. Si l'Afrique subsaharienne pouvait exporter librement vers l'Occident, l'agriculture de l'Europe et des Etats-Unis serait en grand danger, mais l'Afrique pourrait sortir de la pauvreté. Notre marché libre est loin d'être libre, et si nous acceptons la mondialisation économique, elle devrait se faire dans les deux sens.
4. Critique éthique du marché : le respect du marché doit néanmoins être critique. La théorie du marché libre repose sur une vision réductionniste de la liberté. Le néolibéral Friedrich Hayek s'est rendu célèbre en affirmant que si l'action étatique tend inévitablement vers la tyrannie, le marché est « neutre » et « s'autorégule ». La politique détruit la liberté, le commerce la promeut « en quelque sorte ». Il a déclaré que la justice sociale n'est en réalité rien d'autre que la liberté, et que le « marché libre » est le noyau de la liberté humaine⁵. Dans *Centesimus annus*, cependant, Jean-Paul II oppose une « économie du marché libre » à une « économie libre » (§ 15) précisément parce que la justice et la liberté ont besoin l'une de l'autre. Là où un système économique est absolutisé aux dépens d'autres dimensions de la vie humaine, la « liberté économique » en réalité aliène et opprime l'être humain (§ 39).
5. Responsabilité partagée, mais différenciée : si « l'économie » n'est pas réifiée, mais est perçue comme reflétant des objectifs humains, elle devient également objet de la responsabilité humaine. Cette idée a toute une série d'implications :
 - a. De même que nous sommes façonnés par notre société mais qu'aussi, ensemble, nous façonnons la société, il en est ainsi de l'économie. Les besoins humains de base sont relativement fixes : les désirs sont indéfiniment malléables, mais tombent dans le domaine de notre liberté spirituelle. Beaucoup de mouvements sociaux fonctionnent au sein du marché tout en modifiant ses modalités : investissements socialement responsables, responsabilité sociale des entreprises, microfinance privilégiant les pauvres, etc.

⁵Dans son célèbre article de 1960 « Pourquoi je ne suis pas un conservateur ».

- b. Les négociations mondiales doivent être véritablement mondiales. Comme l'a écrit le pape Benoît XVI au premier ministre britannique, Gordon Brown, observant que le G20 était limité, de façon compréhensible, aux états représentant 90 % de la population mondiale et 80 % du commerce mondial :

Cette situation doit susciter une réflexion profonde parmi les participants au Sommet, puisque ceux dont la voix a le moins d'influence sur la scène politique sont précisément ceux qui souffrent le plus des effets néfastes d'une crise dont ils ne portent pas la responsabilité. En outre, à terme, ce sont eux qui ont le plus de potentiel de contribuer aux progrès de tous.

- c. La responsabilité implique la « prudence ». Notre problème n'est pas seulement un problème « d'avidité » mais « d'aveugle avidité » - qui supprime la conscience des coûts et des risques liés aux profits. Par exemple, autant qu'on s'en souviene, les banques particulièrement prudentes étaient profondément conservatrices. Récemment, une culture des affaires qui récompense de façon extravagante les prises de risques (tout en transférant les pertes au grand public) a encouragé le déni de la sagesse pratique.
6. Une solidarité enracinée dans la « *koïnonia* » : la solidarité pourrait être définie comme « l'impératif moral fondamental qui découle du caractère commun humain ». Lors de notre rencontre cependant, la solidarité était à son tour reliée à la notion encore plus universelle de *koïnonia* qui inclut une dimension eschatologique de la guérison et de la réconciliation des nations. La *koïnonia* engendre la solidarité, recherche le bien commun, le bien-être de toute la personne et de toutes les personnes. De ce point de vue, nous apprécions l'adhésion du Sommet du G20 aux Objectifs du millénaire pour le développement.
7. Gratuité : comprendre notre vie comme un don (ou une « grâce ») et vivre dans cet esprit est le plus profond rejet existentiel de toute vision du monde qui réduit les personnes humaines au statut de l'*homo economicus* et de l'idéologie associée de « l'économisme ». Nous formons une société avec un marché, mais pas une « société de marché ». Ce concept de gratuité n'est pas intrinsèquement religieux, en ceci qu'il peut s'expliquer en termes anthropologiques et sociologiques. Mais la conscience chrétienne prend explicitement la gratuité pour son fondement et son accomplissement.

Frank Turner SJ
 Jesuit European Office (OCIPE)
 51 rue du Cornet
 1040 Bruxelles - BELGIQUE
 turner@ocipe.info

Original anglais
Traduit par Christian Uwe

ATELIER : ADVOCACY IGNATIEN

L'Escorial, 10-16 novembre 2008

L'advocacy selon la manière ignatienne de procéder¹

Elías Royón SJ

Comme Provincial d'Espagne, c'est pour moi un honneur d'accueillir à Madrid la célébration de cet *Atelier sur l'advocacy ignatien*. Ma plus cordiale bienvenue à tous les participants qui représentent l'universalité du corps de la Compagnie et de ses collaborateurs dans le travail pour la promotion de la justice qui jaillit de la foi.

L'advocacy n'est pas pour vous un champ nouveau de travail, puisque de nombreuses institutions sociales de la Compagnie travaillent depuis longtemps dans cette direction. Cependant, le contexte et la manière dont il se réalise se sont modifiés ces dernières années à cause du processus de plus en plus rapide de mondialisation qui a provoqué un accroissement de l'importance du domaine de l'international.

Diverses initiatives, ces dernières années, ont tenté de faire naître ou de renforcer la capacité de la Compagnie à pratiquer une action d'advocacy qui tire profit du « potentiel extraordinaire que nous avons comme corps international et multiculturel » (35^{ème} CG, d. 3, n. 43) de développer notre propre manière d'exercer cette action d'advocacy.

La convergence de ces initiatives nous a donné l'idée d'organiser un Atelier afin de mettre en marche un processus qui enracine l'advocacy dans les éléments de la spiritualité ignatienne. Son objectif principal sera donc d'asseoir des bases solides sur lesquelles fonder l'advocacy international des œuvres de la Compagnie. Pour cela, nous espérons obtenir deux résultats : avancer dans l'élaboration d'un cadre théorique commun, d'un langage partagé, d'une définition de l'advocacy et de la manière de le mettre en oeuvre. En même temps, l'atelier contribuera à identifier les éléments principaux d'un possible plan d'action qui permette d'avancer en termes d'advocacy international.

Ce ne sera pas principalement un atelier technique, il tiendra davantage du discernement, de l'écoute attentive de ce que l'Esprit inspire à travers tous les participants. Ignace nous a appris à nous appuyer sur la lumière du Seigneur qui guide et conduit pour chercher ensemble, reconnaissant et parcourant des chemins nouveaux, sans anticiper ses inspirations, mais en les accueillant avec humilité et gratitude.

Il ne sera pas facile de trouver dans un Dictionnaire de spiritualité ignatienne le terme « advocacy », et pourtant vous avez raison de tenter d'élaborer un cadre théorique commun et un langage partagé sur ce qu'est l'advocacy et comment pratiquer une action d'advocacy internationale inspirée de la spiritualité ignatienne qui intègre effectivement une série de composantes pouvant servir d'inspiration à une conception et une pratique de l'advocacy.

¹Ce texte est une version imprimée du discours du Provincial espagnol, Père Elías Royón, au début du séminaire sur l'advocacy ignatien à l'Escorial, Espagne, 10-16 novembre 2008, [note de l'éditeur].

Les *Exercices spirituels* seront toujours la source d'où jaillissent ces éléments constitutifs et d'où naît une spiritualité incarnée qui prétend à la conversion du cœur de l'homme et par conséquent à la transformation des structures sociales, culturelles qui conditionnent l'homme et l'empêchent de vivre et de mettre en œuvre sa vocation de fils de Dieu. Nous sommes ainsi appelés à être des collaborateurs du Christ dans sa mission salvifique ; un salut intégral qui cherche la justice qui naît de la foi et inclut les domaines des causes des injustices de notre monde : le cœur de l'être humain et les « structures de péché ».

On peut dire que l'option préférentielle de la spiritualité ignatienne est la personne, toute la personne, « créée et aimée par Dieu ». L'advocacy inspiré par cette spiritualité ne peut pas ne pas être pratiqué du point de vue de la personne humaine. L'advocacy oblige donc à accompagner et servir ceux qui souffrent et sont victimes de l'égoïsme et des structures injustes et en même temps à être présent là où se prennent les décisions pour influencer sur la transformation des causes complexes de ces injustices. Cette spiritualité nous invite donc à tendre des ponts entre riches et pauvres, à dépasser les frontières qui séparent et marginalisent, à établir les liens de collaboration entre ceux qui détiennent le pouvoir et décident et ceux qui peuvent difficilement faire entendre leur voix. (35^{ème} CG, d. 3, n. 28)

Je crois que la spiritualité ignatienne peut aussi enrichir l'advocacy, avec la pratique et les attitudes qu'exigent le **discernement**, dans le but de découvrir où se trouve la plus grande nécessité et l'espérance d'un bien plus universel ; nécessité et universalité qui sont deux critères ignatiens pour choisir où agir et se rendre présents. Ce discernement, priant et apostolique à la fois, qui conduit à prendre des décisions et donc à l'action concrète, exige que l'on accorde une attention particulière aux circonstances historico-sociales et personnelles, puisque c'est à travers elles que Dieu manifeste sa volonté. Et l'on prendra aussi en considération un autre élément typique de la spiritualité ignatienne : la qualité comme expression du *magis*. On attend un travail bien fait, qualifié, rigoureux intellectuellement, conséquent, libre, éloigné de toute influence partisane, et plus encore avec une connaissance sans préjugés des situations à propos desquelles on prétend exercer l'advocacy.

Je crois qu'il ne serait pas exagérément aventureux de dire que cet atelier est le fruit de la récente 35^{ème} Congrégation Générale. Il répond à beaucoup de ses intuitions et suggestions dispersées dans les divers décrets, et spécialement dans celui sur la Mission. L'atelier est certainement inspiré par certains thèmes fondamentaux de ce Décret, comme l'universalité, la réconciliation et la nécessité d'aider à transformer les structures créatrices d'injustices.

L'atelier veut encourager le travail en réseau dans la Compagnie, spécialement en ce qui concerne l'advocacy. Déjà la 34^{ème} CG, voici plus de quinze ans, insistait dans deux de ses décrets sur la nécessité de créer et d'impulser un travail en réseau. Elle encourageait à collaborer avec les laïcs dans la création de « réseaux apostoliques ignatiens » (d. 13, n. 21) et pressait le gouvernement de l'Ordre d'impulser des réseaux mondiaux qui puissent « aborder des problèmes universels par le soutien mutuel, l'échange d'informations, la planification et

l'évaluation ». Et l'on y faisait explicitement allusion à « une collaboration dans et par des agences internationales, des organisations non-gouvernementales et d'autres associations nouvelles d'hommes et de femmes de bonne volonté » (d. 21, n. 14). La 35^{ème} CG a bien mis en relief le sens de l'universalité comme signe identitaire du corps de la Compagnie. Au-delà de la mode du travail en réseau, je crois qu'il ne représente rien d'autre que l'expression moderne et contextualisée, dans ce monde global, du sens du corps universel de la Compagnie.

Dans ce contexte mondial, il est important de signaler le potentiel que représente le fait d'être un corps universel et interculturel ; être en phase avec ce caractère international peut non seulement améliorer l'efficacité apostolique, mais aussi, dans un monde fragmenté et divisé, être un témoignage de réconciliation en solidarité avec tous les fils de Dieu (35^{ème} CG, d. 3, n. 43).

Cet advocacy international est une tâche privilégiée pour avancer dans la collaboration interprovinciale et intersectorielle, que la 35^{ème} CG a tant encouragée lorsqu'elle affirme que « nous avons la conviction que la coopération entre Provinces et Régions est une indéniable nécessité pour vivre aujourd'hui la mission de la Compagnie » et ceci parce que l'on prend conscience qu'« un très grand nombre de problèmes sont, à notre époque, universels par leur nature même et demandent des solutions universelles » (d. 5, n. 17, cf. NC 395 § 1). L'advocacy a aussi besoin de la participation active d'autres secteurs apostoliques, spécialement de celui de l'éducation universitaire et de tout l'apostolat intellectuel, car la collaboration intersectorielle est fondamentale.

L'advocacy peut ainsi être le complément parfait et nécessaire à la tâche de présence et d'accompagnement auprès des pauvres. Advocacy et accompagnement de ceux qui souffrent n'ont pas à être deux champs antagonistes qui s'affrontent. Ils exigent parfois des méthodologies, des savoirs et des formes d'agir distincts, mais leur unité est indispensable dans la mission, en ayant clairement conscience qu'il existe une communion réelle d'objectifs au-delà des différences inhérentes à chaque tâche.

Parler d'advocacy doit nous conduire à parler de collaboration et de relation avec les autres. *La collaboration au cœur de la mission* est le titre du Décret 6 de la 35^{ème} CG. L'advocacy spécialement marqué par le style ignatien, qui cherche à être le plus efficace possible et qui connaît la complexité du problème à affronter, doit conduire à impulser une collaboration spéciale avec les autres œuvres de l'Église et avec les autres acteurs représentatifs dans ce monde global : les mouvements sociaux et les ONG, les entreprises, les institutions internationales, etc.

Vous avez devant vous une tâche réjouissante. Le fait de vous sentir convoqués par le Seigneur vous motive à puiser dans la spiritualité ignatienne des moyens de transformer les causes de souffrance de tant de personnes sur notre planète. Un objectif immense auquel vous voulez contribuer avec vos efforts et votre créativité dans le domaine de l'advocacy. Cheminer ensemble, comme corps universel, au service des plus pauvres et des exclus, contemplant « la circonférence du monde entier » depuis le regard plein de compassion et d'amour de la Trinité, vous inspire.

Je termine en me souvenant des paroles de la 35^{ème} CG : « Dans un monde déchiré par la violence, les conflits et les divisions, nous sommes appelés avec d'autres à devenir des instruments de Dieu « qui en Christ réconcilie le monde avec lui-même, ne mettant pas les fautes au compte des hommes » (2 Cor 5, 19). Cette réconciliation nous appelle à bâtir un monde nouveau où les relations sont justes, un nouveau jubilé surmontant toutes les divisions pour que Dieu puisse restaurer sa justice pour tous » (d. 3, n. 16).

Merci beaucoup.

Elías Royón SJ
Madrid, ESPAGNE

*Original espagnol
Traduit par Guilhem Causse SJ*

Expériences

SAPI : une vision dalit pour une nouvelle Inde Joseph Xavier SJ

Introduction

L'Initiative des peuples d'Asie du Sud (SAPI) a été conçue comme une plateforme, un espace démocratique et laïc au sein duquel des individus, groupes, organisations et mouvements populaires ayant les mêmes objectifs peuvent travailler ensemble. Elle a été lancée en 2004 par des jésuites en apostolat d'action sociale en Asie du Sud dans le cadre du Forum Social Mondial de Bombay. La SAPI vise une société pluraliste, démocratique, égalitaire et laïque, qui permette à plusieurs cultures de s'épanouir. Elle travaille avec et pour des communautés marginalisées : Dalits, Adivasis (peuples indigènes), femmes, travailleurs non syndiqués, jeunes, enfants, réfugiés, minorités et autres groupes marginalisés. La SAPI, qui regroupe des jésuites et des membres laïcs, fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte des politiques en faveur des peuples et oppose des politiques pénalisant les pauvres. Dans cette tâche, la SAPI a été rejointe par les organisations de la société civile. Lors de la rencontre sur l'advocacy ignatien tenue à L'Escorial, Madrid, en novembre 2008, le travail d'advocacy de la SAPI a été choisi comme l'un des exemples discutés dans les présentations. Plusieurs questions ont été soulevées. Une plateforme est-elle efficace ? Est-il possible pour une plateforme de marginalisés d'entreprendre un exercice de « haut niveau » comme le travail

d'advocacy ? Mon intention ici est d'évoquer un des efforts d'advocacy promus par la SAPI au niveau national en Inde.

Le contexte du millénaire

À l'ère de la post-mondialisation, les gouvernements successifs avec des idéologies de gauche, de droite et centristes ont mis en place des politiques ciblant diverses couches de la population. Avec la déferlante des forces du marché, la plupart des nouvelles politiques ont abouti à ce qu'on a appelé le « terrorisme du développement »¹. C'est-à-dire que toute "nouvelle" politique n'a en réalité fait qu'aliéner davantage les pauvres². Nombreux sont les défis lancés à la société civile par les lobbies pro-marché et ceux religieusement fondamentalistes.

Comprendre l'advocacy

L'advocacy, selon la SAPI, est plus qu'un débat critique avec les décideurs et en faveur des pauvres. C'est une action politique avec et par les marginalisés, qui amplifie leur voix dans un cadre démocratique, la Constitution de l'Inde. Cela exige nécessairement une mobilisation en masse, un renforcement du pouvoir collectif de pression, des formes de lutte et des campagnes démocratiques non violentes. L'effort vise des politiques en faveur des pauvres plutôt qu'une simple lutte contre les politiques anti-pauvres.

Un kairos politique

J'en arrive maintenant à un exemple concret d'advocacy et au rôle joué par la SAPI dans l'élaboration d'une politique nationale pour les Dalits. Pour donner la mesure de la lutte et des facteurs politiques en jeu, je dois faire un petit retour en arrière. Pour commencer, le terme Dalit inclut les Adivasis (gens des tribus) ainsi que les « Castes répertoriées » (autrefois appelées intouchables). Si le besoin d'une politique tribale nationale complète a été exprimé en 1980 par l'État lui-même, ce n'est qu'en 2004 que le BJP, alors au gouvernement, a formulé l'avant-projet de politique tribale nationale, dans l'espoir de recueillir les voix des tribus en cette année électorale. Mais le BJP (Bharatiya Janata Party) au pouvoir, perdit les élections dans ce qui fut perçu comme une défaite des castes supérieures conservatrices, malgré leur tentative de s'attirer le soutien des voix tribales. Les organisations de la société civile poussèrent un grand soupir de soulagement en voyant le parti du Congrès former une coalition gouvernementale appelée l'Alliance progressiste unie (UPA). Le tout nouveau gouvernement UPA fit circuler en 2004 le même avant-projet de politique tribale nationale rédigé précédemment par le gouvernement BJP et le soumit à l'opinion publique. L'avant-projet fut rejeté par les communautés adivasis et les organisations de la société civile, dont la SAPI³, arguant que tout le projet avait

¹ Terme forgé par le Pr Amit Bhaduri pour décrire les modèles actuels de développement tordus promus par les entreprises multinationales et les grands noms des affaires internationales.

² Par exemple, 92,37% des travailleurs en Inde, rien de moins, sont dans le secteur informel, en dehors de la protection légale en place. Une grande partie des Dalits et Adivasis, qui sont environ 300 millions, est victime des politiques de développement menées par l'État.

été élaboré sans tenir compte des aspects sociaux et culturels, ni de la tradition communautaire et d'auto-détermination des adivasis. La politique fut abandonnée et jusqu'à ce jour n'existe que sous forme d'avant-projet. C'est ainsi que des intellectuels et activistes dalits ainsi que des organisations de la société civile travaillent intensément pour proposer une Politique nationale pour les Dalits (PND). La SAPI et le JESA en collaboration avec d'autres organisations de la société civile ont pris la tête de ce projet⁴.

Le processus d'élaboration d'une Politique nationale pour les Dalits

La SAPI a organisé une seconde rencontre à New Delhi du 17-19 septembre 2004 pour examiner le Programme du minimum commun proposé par le gouvernement UPA ; cela aboutit à un communiqué de presse intitulé, « *Les communautés indigènes et marginalisées réclament plus que le PMC* ». Il s'agissait d'une critique du Programme du minimum commun (PMC) du gouvernement du point de vue des Adivasis, des Dalits, des femmes et des minorités. Étant donné que beaucoup de membres de la SAPI sont issus de communautés des Adivasis et des castes répertoriées, le besoin de faire pression pour une Politique nationale pour les Dalits s'est manifesté ; cela semblait être un moment politiquement propice pour mettre la pression sur le gouvernement UPA.

La méthode autoritaire caractéristique des décisions politiques qui avait marqué la Politique tribale nationale de 2004 était tout simplement inacceptable ; il fut donc décidé que les membres de la SAPI travailleraient plusieurs années sur le terrain, en collaboration avec des intellectuels, universitaires, activistes, organisations et mouvements dalits, dans le but de stimuler l'imagination du plus grand nombre possible. Cet appui sur le pouvoir du peuple serait un atout pour la SAPI lorsqu'elle négocierait avec le gouvernement. Les membres de la SAPI décidèrent, pour commencer, de travailler au niveau des états et des régions.

Ils commencèrent dans le Sud de l'Inde. La première réunion PND fut organisée à Bangalore en août 2005. La Conférence dalit de l'Inde du Sud avec 85 membres appartenant à plus de 55 organisations dalits y participa et formula la Déclaration de Bangalore : 'Une vision dalit pour une nouvelle Inde'. La vision envisage la création d'une société sans castes et égalitaire adhérant à la philosophie et aux idéaux de B.R. Ambedkar. Le document identifiait le Brahmanisme⁵ et le néolibéralisme comme les ennemis de la théorie politique dalit. L'avant-projet déclarait : « Notre politique est une politique de lutte ; une politique de combat ; une politique d'espoir ; une politique de célébration et une politique de développement ». La Politique nationale pour les Dalits formulait les demandes suivantes :

- a. *La redistribution de la terre et des ressources nationales puisque les Dalits ont de par leur naissance un droit à la terre*

³Les membres de la SAPI faisaient partie de ce processus.

⁴Il faut noter qu'en raison des pressions de la part des organisations de la société civile (OSC) dont la SAPI était partenaire, le gouvernement UPA a voté deux grandes lois en faveur des peuples, à savoir la Loi sur le droit à l'information de 2005 et la Loi nationale garantissant l'emploi rural de 2005.

⁵Une idéologie qui promeut, protège et soutient par le biais de sanctions religieuses un système de castes fondé sur des principes de hiérarchie, discrimination et exclusion.

- b. *Que les vies dalits soient traitées avec dignité et protégées*
- c. *Mise en œuvre complète des clauses de réservation⁶ puisque la « Constitution garantit notre droit de Réservation »*
- d. *Accès à une éducation gratuite, obligatoire et de qualité*
- e. *Reconnaissance de la contribution des femmes dalits dans la construction de la nation*
- f. *Dénonciation des pratiques d'intouchabilité, du système de castes, du communautarisme et de la mondialisation capitaliste ainsi que l'affirmation de la dignité humaine, de l'égalité, de l'égalité des chances et de la part des ressources naturelles qui revient aux Dalits.*

Les résultats de l'Atelier de Bangalore furent accueillis avec grand enthousiasme par les participants des organisations dalits au niveau de l'État et permirent de stimuler l'opinion publique et de créer un élan. Ils créèrent également un Forum Sud-indien pour une Politique nationale en faveur des Dalits. La Déclaration de Bangalore fut par la suite traduite en trois langues régionales et des ateliers à l'échelle de l'État furent organisés par les membres de la SAPI. Beaucoup de personnes affirmèrent le besoin d'une Politique régionale pour les Dalits. À chaque réunion, l'initiative de la SAPI était saluée. La SAPI s'engagea à étendre son action d'advocacy aux régions du Nord, Ouest et Est de l'Inde et au niveau national.

C'est ce qui fut fait lorsque la SAPI lança le processus à Ahmedabad, Patna et Raipur, capitales du Gujarat, Bihar et Chattisgarh, avec une large participation des organisations dalits. Chaque zone proposa un avant-projet de Politique nationale pour les Dalits en tenant compte des préoccupations régionales, et en s'inspirant de leur expérience en tant que Dalits. Ces avant-projets locaux firent l'objet de discussions au niveau des états dans le but de poser des bases populaires communes. Ces travaux aux niveaux des zones et des états apportèrent de nouvelles dimensions comme le droit au travail pour les Dalits aussi bien dans le secteur public que privé ; le droit à l'assurance maladie, à la participation au gouvernement et à la redistribution des terres, à la fois habitables et cultivables.

Les résultats des quatre ateliers de zone et des huit ateliers organisés au niveau des états par la SAPI, ainsi que les conclusions des ateliers PND conduits par les organisations dalits furent rassemblés par le forum national de la SAPI pour en approfondir le sens. Le document final intitulé '**Une vision dalit pour une nouvelle Inde**' fut rédigé avec les contributions des activistes, fonctionnaires, universitaires et intellectuels dalits. Il fut présenté par un éminent expert de la Constitution, le Pr Ravi Verma Kumar, au Forum social indien de novembre 2006 face à plus de deux mille personnes. La politique, qui mettait l'accent sur les droits économiques comme fondement, suivi des droits politiques, sociaux, culturels, des genres, et constitutionnels, fut saluée par les intervenants comme un grand moment dans le processus de formation de l'identité dalit. M. Paul Divakar, Directeur de la Campagne nationale des droits

⁶La Réservation renvoie aux programmes de discrimination positive grâce auxquels des quotas de postes dans l'enseignement et la fonction publique sont réservés aux Dalits.

de l'homme pour les Dalits (NCDHR) déclara : « Cette proposition de politique par la SAPI est opportune et appropriée. L'exigence par les Dalits d'une part équitable de la richesse nationale est la clé de la libération des Dalits ». Les membres de la SAPI rencontrèrent par la suite des parlementaires, des fonctionnaires, des membres de commissions de planification et des universitaires pour expliquer le rêve des gens du peuple ; on leur promit que la question serait étudiée par les instances compétentes.

Vers le futur

Ce document sur la Politique nationale pour les Dalits fait l'orgueil des membres de la SAPI, puisqu'il a été élaboré par les Dalits et par des groupes défendant les valeurs dalits, avec la participation de plus de 2500 Dalits appartenant à plus de 300 organisations dalits et de la société civile. Cette voix amplifiée en faveur d'une Politique nationale pour les Dalits n'est plus la propriété de la seule SAPI. Le processus a également permis un travail en réseau entre plusieurs organisations dalits pour la réalisation d'un rêve qui mettra un terme à des milliers d'années d'oppression, d'aliénation et d'exclusion historique de plus de 200 millions de Dalits. Certes, cette politique n'a pas encore été adoptée, mais je crois que l'attente ne sera pas longue. La graine a été plantée, la lutte continue. La SAPI devrait-elle attendre une autre opportunité politique ou devrait-elle la créer ?

Joseph Xavier
Indian Social Institute Bangalore
24 Benson Road
Bangalore 560 046 – INDE
<ajoexavier@gmail.com>

Original anglais

Traduit par Christian Uwe

CEPAS : la responsabilité sociale des compagnies minières Ferdinand Muhigirwa SJ

Brève description du CEPAS

Le Centre d'Études pour l'Action sociale, CEPAS, a été fondé en 1965, à Kinshasa, par la Province d'Afrique Centrale de la Compagnie de Jésus. Son objectif est d'assurer le lien entre l'étude et l'action sociale, de contribuer au développement culturel, social, politique et économique de la société congolaise. Il exerce ses activités sous la responsabilité du Provincial d'Afrique Centrale qui est, *de jure*, le Président du CEPAS.

Le CEPAS est composé de 16 membres et comprend les 5 secteurs suivants : Congo-Afrique, Bibliothèque, Éditions, Animation sociopolitique, Appui au développement. Chaque secteur d'activités est dirigé par un responsable. La bibliothèque du CEPAS met à la disposition des chercheurs, des professeurs et des étudiants un fonds documentaire précieux dans le domaine des sciences politiques, sociales et économiques. La revue mensuelle du CEPAS *Congo-Afrique* diffuse, depuis 1961, des études sérieuses de ses membres et de ses partenaires sur les différents aspects et enjeux de la vie économique, politique, sociale et culturelle du Congo. Les nombreuses brochures de vulgarisation du droit, de formation politique et sociale, de la gestion, des principes démocratiques offrent des outils de formation et d'information à un grand public. Les appuis au développement (évaluations, planifications, formations en comptabilité, en cycle de projets, etc.) contribuent à la bonne gouvernance des structures d'Église et des ONG locales et internationales, actives dans le secteur du développement. Les séminaires, ateliers, colloques et journées sociales organisés par le CEPAS nourrissent la réflexion et orientent ses membres et ses partenaires vers l'action.

Étude de cas de la compagnie minière du Sud-Katanga (CMSK)

La Compagnie Minière du Sud-Katanga, CMSK, est une société privée à responsabilité limitée (sprl), créée en avril 1997. Le partenariat a été signé entre la Gécamines (Générale des carrières et mines), ex Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) et l'Entreprise Générale Malta Forrest (EGMF), liée au CMSK. Dans ce partenariat, la Gécamines apporte à la CMSK les droits miniers sur les polygones de Luiswishi (mine à ciel ouvert) et Luisha. Elle apporte aussi les sites nécessaires aux usines métallurgiques de Kipushi. EGMF apporte le nouveau concentrateur de Luiswishi et ses périphériques. Au terme de l'article 3 du contrat, le capital social est réparti de la manière suivante : EGMF possède 60 parts soit 60% et la Gécamines détient 40 parts soit 40%. De 1908 à 1960, le secteur minier avec l'appui des investissements extérieurs produisait 4 900 000 tonnes de cuivre (Cu). La commercialisation du diamant, du cuivre, du cobalt, de l'or et du zinc a permis de rembourser les sommes engagées en capital et intérêts et a contribué au développement socio-économique du pays et de la région du Katanga en particulier. De 1980 à ce jour, la production du cuivre est d'environ 20 000 tonnes/Cu par an.

La pauvreté croissante des gens à Kipushi

Le salaire payé aux travailleurs leur permet de vivre modestement. Ils sont même mieux payés par rapport aux enseignants des écoles primaires et secondaires. Les mesures de sécurité, d'hygiène et de protection sont garanties. Les soins de santé sont assurés aux agents et aux membres de leurs familles. Les conditions de travail sont en général acceptables.

Cependant, la contribution de la CMSK au bien-être social et économique des populations locales de Kipushi est insignifiante. L'exploitation minière de la CMSK contribue à la destruction des infrastructures routières par lesquelles on

transporte le cuivre de Luishuisi pour en faire des concentrés de cuivre à Kipushi. Jadis tous les produits miniers étaient transportés par train. Les ponts, constamment sollicités, sont endommagés et les routes des dessertes agricoles sont abîmées. Les personnes vivent dans la pauvreté avec moins de 1 \$US par jour. Le chômage est très élevé, car le marché de l'emploi est quasi inexistant. À Kipushi règne la malnutrition, beaucoup des jeunes ne sont pas scolarisés. L'eau et l'air sont pollués.

Écoutons le témoignage d'une chrétienne à Kipushi le dimanche après la messe : « Nous souffrons beaucoup. Nos maris ont été licenciés de la Gécamines. D'autres travaillent avec les compagnies minières étrangères qui exploitent et amènent l'argent chez eux. La fumée et la poussière de l'activité minière nous menacent et nous agressent chaque jour. Si nous passions des examens médicaux, nous aurions tous des maladies pulmonaires. Et si nous ne faisons rien, nous-mêmes, nos maris, nos enfants et vous nos prêtres, nous allons tous mourir à cause de cette exploitation minière ». Le point de vue de cette mère soulève la question principale de l'exploitation minière : existe-t-elle pour le bonheur ou le malheur des populations locales ?

Aussi est-ce, à juste titre, que les évêques du Katanga affirmaient en mars 2007 qu'« il est clair que les minerais ne profitent ni à notre population, ni à notre peuple. Alors que les bénéfices des investisseurs augmentent énormément, les travailleurs, eux, s'appauvrissent de plus en plus ». En juillet 2007, les évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) confirment qu'« au lieu de contribuer au développement de notre pays et de profiter à notre peuple, les minerais, le pétrole et la forêt sont devenus les causes de notre malheur » (Message des Évêques de la CENCO, 7 juillet 2007, n. 11).

CEPAS advocacy à Kipushi

Le cas du CMSK à Kipushi a été choisi pour les raisons suivantes : primo, le diocèse de Kipushi-Sakania est entièrement occupé par la zone minière ; secundo, la pauvreté et les injustices dans l'exploitation minière témoignent du manque d'engagement pour le bien-être socio-économique des compagnies minières ; tertio, nous avons le projet de former la population locale aux obligations sociales des entreprises. Voici ce que le code minier en République Démocratique du Congo exige des compagnies minières en matière de responsabilité sociale. Sur le plan économique et social, elles doivent « améliorer le bien-être des populations locales en mettant en œuvre des programmes de développement économique et social » (article 452). Sur le plan environnemental et sécuritaire, elles doivent présenter une étude d'impact environnemental accompagné d'un plan de gestion environnemental du projet (article 204). Sur le plan des infrastructures, « le titulaire des droits miniers ou des carrières permanentes est tenu de construire et de maintenir toutes les infrastructures nécessaires aux activités minières » (article 212).

Notre advocacy a pour objectif de former et d'autonomiser les communautés locales en matière de responsabilité sociale des entreprises (*Corporate Social*

Responsibility) pour qu'elles soient capables d'exiger que les compagnies minières remplissent leurs obligations sociales conformément aux articles du code minier congolais. Nous avons commencé le processus d'advocacy à Kipushi en juin 2008 en suivant les étapes suivantes :

- a. Nous avons écouté les populations locales¹ et leurs interprétations des signes transmis par ceux qui travaillent dans les exploitations minières. L'advocacy doit mettre le peuple au centre (*people centered*). Avec Mgr Ruvezi Gaston, évêque de Kipushi-Sakania, nous avons consacré une journée à visiter les 3 sites miniers pour avoir une vision générale de l'exploitation minière dans le diocèse.
- b. Nous avons organisé 4 conférences et 1 séminaire de formation pour les membres de la commission Justice et Paix de 3 paroisses et pour les membres de l'équipe pastorale du diocèse de Kipushi. Les conférences et le séminaire s'occupent de la responsabilité sociale des entreprises. Nous avons organisé une séance de formation avec les évêques de la province ecclésiastique du Katanga sur la nature des questions minières au Katanga. L'engagement des évêques en tant que décideurs religieux est indispensable pour l'advocacy au niveau local, national et international.
- c. Nous comptons faire faire des recherches approfondies et des analyses objectives par des experts (un universitaire et un membre des ONG), pour ensuite les publier, les vulgariser et en faire des outils pédagogiques de renforcement des capacités des populations locales et des ONG. Ces recherches et analyses serviront d'une part de documents d'advocacy à l'OCIPE (Bruxelles) et à l'US Jesuit Conference (Washington) et permettront d'autre part de dialoguer avec les exploitants miniers, les structures du ministère des Mines, les différentes commissions minières du Parlement et du sénat et les ONG internationales.

Conclusion

Le décret 3 de la 35^{ème} CG affirme que « les ressources naturelles des pauvres sont fréquemment exploitées par des intérêts transnationaux, libres de lois nationales et souvent favorisés par la corruption. De puissants groupes économiques fomentent la violence, la guerre et le trafic d'armes » (n. 26). Dans notre monde globalisé où les pauvres sont marginalisés, le CEPAS, comme centre de promotion sociale et de recherche, veut d'avantage s'engager à « contribuer au développement de la responsabilité sociale des entreprises, à la création d'une culture des affaires plus ouverte à la compassion et à des initiatives de développement économique des pauvres » (35^{ème}CG, d. 3, n. 28). En nous inspirant des conclusions de l'International Advocacy Workshop de Madrid, en novembre 2008, le CEPAS, avec l'appui d'Entreculturas et d'Alboan,

¹Les membres de la commission Justice et Paix de 3 paroisses de Kipushi, les ouvriers et les cadres de la Gécamines et de CMSK)

avec « une ferveur et un élan renouvelés » veut assumer un des « défis de notre mission aujourd'hui », à savoir, la responsabilité sociale des entreprises.

Muhigirwa Rusembuka Ferdinand SJ
Directeur du CEPAS Kinshasa
c/o Procure des Missions
141, Koninginnelaan
1030 Bruxelles – BELGIQUE
muhigirwafsj@gmail.com – www.cepas-rdc.org

CINEP : le cas des 'Faux Positifs'¹ Mauricio García SJ

Horizon et nature de notre organisation

Le Centre de Recherche et d'Éducation populaire (CINEP) a été créé par la Province colombienne de la Compagnie de Jésus, en 1972, dans le but d'encourager la recherche et l'action sociale (CIAS) dans le contexte colombien et avec la tâche de travailler à l'édification d'une société plus juste et équitable, moyennant la promotion du développement humain intégral et soutenable. Le centre a incarné de manière privilégiée les options de la Compagnie dans ses dernières Congrégations générales : la promotion de la justice qui demande la foi, et l'option préférentielle pour les pauvres.

Au fil des années, le CINEP a travaillé pour que des points de vue différents, des critiques et des propositions soient présentés à la société colombienne. Ce travail a été fait par le biais de recherches, de publications, de formation et d'organisation de communautés et d'acteurs sociaux, en persuadant le public de construire des « passerelles » et des relations entre les différents secteurs tout en participant à des espaces de concertation sociale, de conseils, et de définition de politiques publiques.

Instruments pour réaliser nos actions d'advocacy

La **Banque de données des Droits de l'Homme et de la Violence politique** est un projet du CINEP dont l'objectif principal est de rendre service aux victimes, rendant visibles les faits portant atteinte à leurs droits humains fondamentaux. Selon cette logique, il s'est efforcé de donner une continuité à la problématique de ce que l'on appelle les 'faux positifs', c'est-à-dire les cas rapportés par les informations officielles et présentés comme des résultats positifs d'actions de la force publique contre l'insurrection (par exemple « morts au combat »), mais qui

¹Article élaboré en collaboration avec Alvaro Benedetti, de l'Équipe sur l'advocacy du CINEP, à qui nous exprimons notre reconnaissance.

plus tard, se révèlent être des abus contre la population civile (principalement comme des exécutions extrajudiciaires).

Le processus d'obtention et de systématisation de l'information a été possible grâce à la création dans diverses zones du pays, d'unités régionales qui nous permettent d'interagir et de nous rapprocher davantage du contexte des victimes, de leurs familles et des organisations sociales, ecclésiastiques et de défense des Droits de l'Homme. Cette dynamique garantit l'obtention d'informations plus directes et de meilleure qualité, sans que nous soyons obligés de nous limiter aux sources fournies par la presse régionale et nationale.

Nous avons l'intention d'agir dans le domaine public, en suivant et en surveillant les violations des Droits de l'Homme et des politiques publiques qui cherchent à y répondre. La façon dont nous avons affronté le problème des 'faux positifs' est devenu une référence importante de nos actions d'advocacy, grâce aux répercussions de ces actions dans l'opinion publique. La reconnaissance de ce travail a été importante puisque le CINEP a été la première organisation des Droits de l'Homme en Colombie qui a attiré l'attention sur ce type d'infractions au Droit international humanitaire, il y a environ trois ans. Nos rapports et nos dénonciations ont contribué, de façon positive à rendre visible ce type d'abus, les mettant au premier plan du débat tant national qu'international.

Durant ces deux dernières décennies, la lutte armée en Colombie, a mis en évidence la vulnérabilité de la population face aux violations des Droits de l'Homme et aux infractions au Droit international humanitaire et a montré les liens qui existent entre les actions belliqueuses des acteurs officiels, para-officiels et insurgés impliqués dans le conflit et le nombre d'infractions au Droit international humanitaire qu'ils ont commises. Il faut signaler que, durant les années au cours desquelles le thème des 'faux positifs' a eu une répercussion médiatique importante au niveau national et international, les actions guerrières dans le cadre du conflit ont augmenté.

Comment sont élaborées et appliquées les actions d'advocacy du CINEP

1. Tenir un registre de la mémoire historique des abus commis est un facteur de base pour notre stratégie d'advocacy sur les 'faux positifs'. La compilation des cas recueillis grâce aux informations fournies par la presse écrite et les témoignages des victimes recueillis par les banques de données régionales, sont des instruments de dénonciation et de constitution d'une future commission de la vérité.

Pour être plus clair, voici un cas type de 'faux positif', enregistré par notre Banque de données en 2006, dans la commune de Urao, département d'Antioquia. Il décrit comment des troupes de l'Armée nationale ont exécuté un jeune paysan de 15 ans qu'ils ont présenté ensuite comme un « guérillero mort au combat ». Selon la source, « la victime, qui habitait au village Los Quemados, s'était rendu au village La Nínquí pour acheter des biscuits. Une heure et demie plus tard, on a entendu un coup de feu. À cinq heures de l'après-midi, l'Armée traversait le village Los Quemados avec 4

corps de soi-disant guérilleros morts au combat. Un voisin reconnut le garçon comme étant l'un des morts ».

2. L'exercice de classification, de consolidation et d'interprétation de l'information de la Banque de données se réalise grâce à l'utilisation d'un cadre conceptuel (qui tient compte des faits de violations des droits de l'Homme et des infractions au Droit humanitaire international, violence politico-sociale et actions belliqueuses) et qui, sur la base des normes internationales, propose des catégories pour renforcer l'information rassemblée (Cf. www.nocheyniebla.org), tant au niveau des faits, qu'à celui des victimaires et des victimes.

Dans le cas décrit, la systématisation et la codification ont servi à affronter deux questions : en premier lieu, démontrer que les droits de l'homme ont été violés, conformément au code *A10 (VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME - PERSÉCUTION POLITIQUE - EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE)* et en second lieu, faire ressortir l'infraction au Droit international humanitaire, conformément au code *D701 (INFRACTIONS AU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE - PERSONNES - HOMICIDE INTENTIONNEL PERSONNE PROTÉGÉE)*.

3. La première étape de notre action d'advocacy consiste à diffuser au moyen de la *Revista Noche y Niebla - (Revue Nuit et Brouillard)* - (à la fois en version imprimée et sur le web) l'information rassemblée et classée. Cela permet de donner la date et le lieu du fait, le nom de la victime et du présumé responsable de l'acte en question. Notre proposition d'advocacy va au-delà de la seule idée de publier des données, elle s'efforce également de soutenir un cercle de bénéficiaires de la publication, comme le sont en premier lieu, les organisations sociales qui pourraient contribuer à la Banque de données dans chaque région. Puis, elle offre aux victimes auxquelles nous nous adressons, des canaux de visibilité qui pourront réduire leur vulnérabilité ; enfin, à un niveau plus vaste, en touchant tous ceux qui ont accès à cette information systématisée, nous nous attirons le soutien nécessaire à la planification et à la justification d'autres actions en faveur des victimes.
4. Le CINEP, de cette façon, est parvenu avec succès à s'insérer comme acteur social dans le débat des 'faux positifs', grâce à des actions d'advocacy et de pression sur les instances gouvernementales et sur la communauté internationale. Les plateformes et les alliances suivantes en faveur des droits de l'homme, mises en place directement par le CINEP ou grâce à notre participation en réseaux, ont été menées à bonne fin :
 - Suivi de l'exécution gouvernementale des recommandations du Bureau de la Haute Commission des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OACNUDH) et participation aux consultations pour un *Plan d'Action des Droits de l'Homme*.

- Pression et advocacy à un niveau national (instances gouvernementales, Congrès, Forces armées et Justice) et international (corps diplomatique, ONG et agences de coopération, entités multilatérales, gouvernements) pour dénoncer les violations aux Droits de l'Homme et au Droit international humanitaire et exiger leur respect par les acteurs armés et par l'État.

Bilan et perspectives de nos actions d'advocacy

L'activité de la Banque de données, autour du thème des 'faux positifs' persiste dans son désir de vérité et de précision en suivant la méthodologie qui lui permet d'obtenir l'impact décrit ci-dessus. Cela explique le désir constant de réaliser les mises à jour nécessaires et de continuer le suivi d'une série de cas qui n'a pas été publiée dans la revue, mais qui a été enregistrée.

De toute façon, nous considérons que nos efforts en la matière, unis à ceux d'autres ONG et plateformes de droits de l'homme, ont provoqué des changements dans les réglementations des Forces armées qui, auparavant, favorisaient les violations des Droits de l'Homme. Un des changements les plus notables a été celui de la réglementation concernant les promotions des officiers des Forces armées, puisque, précédemment, l'un des critères les plus importants pour leur ascension était le nombre d'ennemis morts que l'officier pouvait avoir à son actif. Cela impliquait une « logique perverse » car, pour pouvoir monter en grade il fallait présenter des 'descentes' guerrières, même quand il n'y en avait pas (par exemple, lors d'une diminution des affrontements avec les groupes d'insurgés) ; celles-ci étaient 'créées' par l'assassinat de paysans qui étaient déclarés « guérilleros morts au combat ». Cette réglementation a été modifiée récemment en raison du débat public que nous et nos associés avons stimulé à ce sujet.

Il est finalement important de faire remarquer que nos informations sont utilisées par la communauté internationale et qu'elles pèsent dans les décisions politiques de la Colombie. Les rapports de 'faux positifs' sont devenus publics par le biais de plusieurs réseaux de renseignements écrits, d'entretiens et à travers les nouvelles transmises par la radio et la télévision. Cela a, non seulement mis en lumière la responsabilité des acteurs armés dans les infractions au Droit international humanitaire, mais a également créé dans la société, un courant d'opinion publique favorable au respect des droits de l'homme.

Mauricio García Durán SJ
CINEP Centro de Investigación y Educación Popular
Carrera 5 No. 33 A - 08
Bogotá - COLOMBIE
direccion@cinpe.org.co

*Original espagnol
Traduit par Françoise Pernot*

JRS Cambodge : interdire les mines antipersonnel et les bombes à fragmentation

Judy Reeves¹

Introduction

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) a été fondé par le père Arrupe en 1980 et œuvre actuellement dans plus de 50 pays pour subvenir aux besoins éducatifs, sanitaires, sociaux et autres de plus de 500 000 réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et rapatriés. Le JRS est au service des réfugiés, il les accompagne et les défend sans distinction d'ethnie ou de religion, en ciblant en particulier les plus délaissés. Assister les rescapés de guerres ou de catastrophes naturelles et *être* avec eux, est un moyen pratique et immédiat d'apporter l'aide à ceux qui sont le plus dans le besoin. Mais il est tout aussi important de s'attaquer aux causes profondes des problèmes majeurs et de se joindre à d'autres organisations qui partagent la même vision afin de faire mieux connaître ces enjeux au niveau mondial et d'influencer les décideurs aux échelons régional, national et international. Des activités concrètes d'advocacy sont réalisées au niveau des communautés de base (aider les survivants dans les zones jonchées d'explosifs à connaître et à revendiquer leurs droits), au niveau national où les interdictions peuvent être appliquées et contrôlées, et au niveau international en termes d'accords sur le droit humanitaire et les lois relatives au désarmement.

Le modèle d'advocacy du JRS naît de la contemplation de Dieu, qui est amour et qui veut un monde où règnent la justice et la dignité, en particulier pour les plus nécessiteux. L'amour est la force qui nous motive. Comme dans les exercices spirituels de Saint Ignace, nous sommes invités à réfléchir sur les ombres et les lumières, les joies, les douleurs et les espérances ; au cours de notre travail quotidien avec les réfugiés, nous sommes témoins de graves violations de la volonté de Dieu et la compassion nous incite à agir.

Notre position est d'être avec les pauvres et les plus nécessiteux, de favoriser la réconciliation, la paix et la justice et le développement humain intégral des personnes qui souffrent à cause de la guerre, de l'oppression ou de l'exil. Notre présence et notre contact personnel avec eux visent à encourager l'autonomie et l'autodétermination, à chercher ensemble des moyens créatifs pour réduire la pauvreté, l'ignorance et les injustices et à offrir un lien avec les ressources et les services.

Toutefois, avec tant de questions qui réclament justice, il n'est pas simple de discerner lesquelles doivent être traitées en premier.

¹Nous remercions Judy Reeves, collaborateur externe du SJS d'avoir rédigé cet article en s'inspirant des informations fournies par Sœur Denise Coghlan RSM (Directrice du JRS Cambodge) à l'occasion d'un atelier sur l'advocacy ignatien. Des circonstances imprévues ont empêché Sœur Denise de préparer cet article elle-même.

Le JRS décide de mener une campagne contre les mines antipersonnel

En 1990, quand le JRS Cambodge a été fondé, nous avons rencontré des personnes en deuil, le cœur profondément blessé par le génocide des Khmers rouges. Nous avons été témoins d'une pauvreté insoutenable, mais l'endurance et le courage que nous avons rencontrés ont été pour nous une source d'inspiration et en même temps de mortification. Les gens étaient non seulement affamés et malades, parmi ceux que nous avons vus, trop nombreux étaient ceux qui avaient des béquilles faites avec les moyens du bord, des jambes artificielles faites avec des roquettes, ou ceux qui rampaient sur leurs moignons n'ayant pas de fauteuil roulant. Cette multitude d'images est gravée dans notre conscience. Notre expérience directe avec des enfants et des adultes dont la vie a été détruite et le désir commun d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie nous ont poussés plus que tout à promouvoir la campagne d'interdiction des mines. Tout aussi importante est la motivation des victimes qui veulent éviter que d'autres partagent leur triste sort.

Pendant que le JRS travaillait avec d'autres ONG pour annuler l'embargo de l'aide, encourager la paix et contribuer à la réintégration des rapatriés, nous nous sommes aussi engagés fermement à mettre en place un centre de formation à des activités communautaires destinées aux personnes rendues infirmes par des mines antipersonnel et des restes d'explosifs de guerre.

Notre décision de plaider en faveur du traité pour l'interdiction des mines a été influencée aussi par d'autres éléments, notamment l'axiome suivant : « choisies ce qui est éthiquement désirable et politiquement possible ». Les mines antipersonnel et les bombes à fragmentation non explosées continuent de tuer et de mutiler une personne toutes les 30 minutes, et le JRS International et d'autres ONG dans le monde et au Cambodge ont destiné des ressources et développé des compétences pour mener une campagne sur la question. L'effet meurtrier des bombes à fragmentation est dû au nombre infini de petites bombes distribuées sur une large zone. Longtemps après la fin d'un conflit, les munitions actives continuent de tuer ou de mutiler. Les localiser et les éliminer coûte très cher.

En partenariat avec les personnes touchées

En étroite collaboration avec les personnes qui souffrent à cause de lésions et de mutilations atroces et au sein de la structure internationale plus large du JRS, le JRS Cambodge, meneur de la campagne cambodgienne pour l'interdiction des mines antipersonnel, a choisi d'œuvrer pour éradiquer cette immense source de douleur. Nous nous sommes concentrés sur quatre buts – interdire les mines, dégager les mines, détruire les stocks et aider les survivants. Afin d'atteindre ces objectifs, notre mouvement se base sur la recherche pratique, les approches créatives pour faire mieux connaître la question et le fort engagement des journalistes, des photographes et des bailleurs de fonds.

Notre perspective d'advocacy a sa source d'inspiration et ses fondements dans l'expérience de ceux qui ont été blessés par les mines et les restes d'explosifs de guerre. L'un des documents les plus éloquentes que nous avons utilisés est une

lettre écrite par quatre anciens soldats, aujourd'hui résidant au Centre de la Colombe (Banteay Prieb), qui a recueilli plus de deux millions de signatures en faveur de l'interdiction.

Cette pratique consistant à travailler sur la base des besoins et des aspirations des survivants s'est poursuivie et un plan pratique en douze points a été présenté pour revendiquer leurs droits humains, sociaux et économiques de base. Les besoins repris dans la liste comprennent abris, vivres, approvisionnement d'eau, soins de santé, notamment prothèses et fauteuils roulants, éducation pour les enfants, possibilités de créer des revenus, accessibilité au marché, dégagement des mines et des engins non explosés, éducation aux risques des mines, inclusion et participation à la prise de décisions, aux activités et aux services communautaires.

En contact avec les centres du pouvoir

En développant un engagement critique et constructif avec les centres de la politique et du pouvoir, des messages clairs qui pouvaient être facilement communiqués et mémorisés ont été formulés, déclarant le besoin d'agir pour atteindre les quatre objectifs de la campagne. Une conscience publique a été créée et les votants ont fait entendre leurs voix. Les journalistes et les photographes sont devenus des défenseurs de l'interdiction.

Afin de promouvoir un dialogue efficace avec les institutions aux différents échelons et dans différents secteurs, notre campagne s'est basée sur les conseils pratiques d'experts en droit international et déminage humanitaire, ainsi que de praticiens de la communauté médicale ayant une expérience en matière d'infirmités dues aux mines. Nous avons commissionné une recherche stratégique à des experts, par exemple, du Comité international de la Croix-Rouge, alors que d'anciens responsables de l'armée ont offert une contribution technique pour garantir un dialogue éclairé avec les officiers militaires.

Le JRS a fourni des principes éthiques de base au moyen d'un document qui, en explorant les questions de la proportionnalité et de la théorie de la guerre juste, s'inspire de l'Enseignement social de l'Église. Des séminaires ont été tenus pour promouvoir le dialogue, la clarification et la prise de conscience aux niveaux local, régional et mondial. Les experts militaires, commerciaux, juridiques et politiques qui ont cru dans la cause ont appuyé la campagne parmi leurs pairs. Le respect a toujours caractérisé les accords avec les gouvernements. Malheureusement, les rencontres avec les fabricants d'armes ont été presque toujours conflictuelles.

Les réunions sur le désarmement au sein de la Convention sur certaines armes classiques ont constitué la base initiale des négociations. À Vienne et à Genève, les militants ont utilisé des roses, des signatures, des batteurs et des photographes pour transformer les esprits et les coeurs. Les stratégies médiatiques ont été créatives ; la stratégie la plus éloquente a été de faire entendre la voix de ceux qui ont été blessés par les mines et les engins non explosés. Notre campagne cambodgienne a montré le chemin à suivre quand Song Kosal, Tun Channareth et Sok Eng ont parlé aux Nations Unies à Vienne en 1995 et à Genève en 1996. Ces « ambassadeurs amputés » ont raconté leur propre histoire et un diplomate

irlandais les a appelés « la conscience de la communauté ». Quand, le 10 décembre 1997, Tun Channareth est monté sur scène avec son fauteuil roulant pour recevoir le Prix Nobel de la Paix au nom de la campagne, il a reçu une ovation debout.

Lorsque le processus pour obtenir le consensus absolu de la Convention sur certaines armes classiques était à un point mort, le processus d'Oslo a lancé une nouvelle série de négociations ouvertes qui ont conduit finalement 122 pays à signer l'accord, malgré la pression exercée par le lobby de l'opposition aux États-Unis. Cette procédure était à nouveau en vigueur quand 94 nations ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions à Oslo en 2008².

Évaluer notre travail

Pour tous ceux qui participent à la campagne cambodgienne, la crédibilité du traité sur l'interdiction des mines est directement proportionnelle aux effets qu'il a sur les populations des pays touchés par les mines. Pour les initiatives d'advocacy, il est fondamental de contrôler leur application, et l'Observatoire des mines collecte de manière systématique des informations dans 101 pays, en produisant un rapport annuel et d'autres documents inestimables. Des mécanismes ont été mis en place pour les réunions annuelles des états parties afin d'évaluer l'application et le respect des conditions requises par le traité. Les ONG et les experts, et en particulier les survivants, ont fortement contribué à maintenir cet engagement. Avec son discours d'ouverture, notre Song Kosal a soulevé le moral du public à la conférence d'examen de Nairobi, ainsi qu'à d'autres réunions. En outre, des conférences d'examen sur une base quinquennale ont été prévues.

La Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel réunit 1 400 organisations œuvrant à l'élimination des mines antipersonnel et des restes d'explosifs de guerre. Au Cambodge, le réseau est soutenu par différents groupes de personnes, notamment les survivants, les responsables religieux et les ONG qui travaillent avec les personnes touchées par les mines, chacun s'efforçant de poursuivre ses propres initiatives dans un but commun. Les moines font mieux connaître la Marche de la paix, Handicap International fait la une avec ses films et le JRS soutient les survivants qui racontent leur histoire dans les forums publics afin de mobiliser la communauté.

La Conférence à Phnom Penh de 1995 a contribué à établir une communauté internationale plus forte parmi les militants et de vraies amitiés sont nées. Les gouvernements et la société civile ont réalisé que l'engagement conjoint à atteindre les mêmes buts humanitaires et de désarmement des deux côtés était nécessaire pour le succès de la cause. Les intérêts particuliers qui œuvrent contre nous et le maintien d'un engagement à long terme sont parmi les défis auxquels nous sommes encore confrontés. Si nous voulons que les traités qui interdisent ce type

²« Le mouvement pour l'interdiction des mines a montré que les organisations non gouvernementales peuvent insérer une question- même une question qui a des implications sur la sécurité internationale - dans le programme international, pousser les gouvernements et autres parties à des actions urgentes, et servir de moteur pour le changement. Il démontre le pouvoir des partenariats et de l'action commune et coordonnée des ONG, des gouvernements qui partagent la même vision, du CCRI et des agences des Nations Unies ». (Jody Williams, Stephen D. Goose Mary Wareham : « Banning Landmines: Disarmament, Citizen Diplomacy, and Human Security ». Lanham, 2008)

d'armes deviennent rigoureusement contraignants au niveau international, un long chemin nous attend.

Pour ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de travailler avec les survivants, d'être témoins des souffrances de ceux qui vivent avec des mutilations, l'advocacy ignatien veut dire marcher avec cette douleur, et se réjouir quand la transformation a lieu.

Judy Reeves
Via Giacomo Venezian 17/C
00153 Rome - ITALIE
judy.r@katamail.com

Original anglais
Traduit par Barbara de Luzenberger

Qu'avons-nous appris à travers l'advocacy ?

Uta Sievers

Après la présentation des études de cas, de petits groupes furent formés pour échanger des vues sur leurs expériences d'advocacy, en s'inspirant partiellement de textes (« expériences ») qu'ils avaient rendus avant l'atelier¹. Les leçons de ces expériences se subdivisent en cinq groupes : partir des personnes ; recourir à des méthodologies différentes ; suivre un plan ; être conscient de son contexte ; et enfin, être habité par la cause.

Partir des personnes

Partir du point de vue des personnes pour lesquelles nous travaillons signifie, tout d'abord, écouter leurs histoires et apprendre d'elles. Nous ne pouvons apprendre ce qu'ils ont à nous enseigner que si nous admettons humblement que ce sont eux qui connaissent les difficultés qui sont les leurs, bien qu'initialement nous en sachions quelque chose. C'est cet acte d'humilité qui nous rend apte au travail d'advocacy dans la perspective des pauvres, la seule perspective qui rende notre travail crédible aux yeux de ceux que nous entendons influencer. Deuxièmement, nous devons être des acteurs qui aident les gens à façonner leur propre avenir, que ce soit dans des situations post-confliktuelles ou des situations d'injustice. Le transfert de capacités signifie que les gens et les organisations apprennent à parler pour eux-mêmes, et améliorent leurs propres capacités d'organisation pour ensuite pouvoir peser sur les décisions qui affectent leurs vies. Donner des capacités aux gens renforce leur pouvoir de persuasion, leur permet d'affronter sans peur les personnes au pouvoir, et réduit par là la distance

¹On retrouvera toutes ces expériences à <http://ignatianadvocacy.wordpress.com/experiences-experiencias/>

entre eux et les décideurs. Cela a été l'expérience de l'Initiative des peuples d'Asie du Sud (SAPI).

L'étape suivante dans notre processus d'advocacy, c'est la recherche académique portant sur les questions identifiées avec l'aide des bénéficiaires. Une analyse poussée, faisant appel, si nécessaire, aux compétences de tierces personnes, ainsi que la publication des résultats doivent être le fondement de toute activité d'advocacy. Un projet ou campagne reposant sur une recherche solide clarifie les raisons, les objectifs, offre des recommandations et des alternatives et crée ainsi une crédibilité et une expérience auxquelles se référer par la suite. Un groupe suggéra qu'une analyse condensée sur certains sujets cruciaux (comme les droits de l'homme) pourrait ainsi devenir une référence pour les engagements futurs comme dans le cas des "faux succès" évoqués par le CINEP. La recherche doit également inclure les voix, les opinions, les études de cas ou témoignages de personnes directement affectées par les injustices ou dont les droits ont été violés.

Avoir recours à des méthodologies différentes

En plus de la recherche, travailler avec des personnes et organisations qui partagent les mêmes valeurs peut produire des miracles, comme l'a illustré la présentation de Sœur Denise Coughlan RSM du Service jésuite des réfugiés (JRS). « Travail en réseau » est le terme qui désigne un ensemble d'activités pouvant être réalisé de différentes manières et à des niveaux différents. Mais le travail en réseau n'est que le maillon d'une longue chaîne qui va du premier contact à l'amitié (source d'inspiration et d'énergie dans une équipe d'advocacy). L'étude de cas présentée par le CEPAS est un bon exemple de travail en réseau : le CEPAS a organisé un forum avec des ONG différentes au sujet des contrats miniers et en travaillant ainsi sur un sujet commun, il a formé une alliance entre des organisations partageant les mêmes valeurs. Le travail en réseau, d'après l'expérience de Joe Xavier de la SAPI, exige la formation d'alliances qui vont au-delà des religions, castes, ethnies et langues ; il a ajouté que rejoindre des mouvements laïcs démocratiques et des mouvements populaires est indispensable pour l'advocacy. D'autres ont suggéré que nous devrions faire un effort pour un meilleur travail en réseau au sein des réseaux déjà existants de la Compagnie de Jésus et dans d'autres institutions de l'Église, ainsi qu'avec les organisations et réseaux de la société civile auxquels nous ne pensons pas habituellement.

Nous devons identifier des partenaires au niveau local *et* mondial, même lorsque nous plaidons simplement pour un changement local. Il est important de choisir soigneusement nos partenaires parce que cela coûte de l'énergie de nouer des liens et que cette énergie ne doit pas être gaspillée. Dans l'hémisphère nord, il est plus aisé de faire du lobbying auprès des centres de pouvoir. En outre, nous pouvons (et devons), dans le cadre de notre responsabilité collective, contribuer à sensibiliser le Nord au sujet des réalités et injustices abominables infligées aux gens. Une communication efficace à tous les niveaux est indispensable. Cela

inclut la production d'outils simples pour la formation des ONG et organisations confessionnelles qui sont sur le terrain ; l'usage de toutes les tribunes possibles pour faire entendre la voix des personnes ; et l'usage intelligent des différents moyens de communication (la presse, Internet). Parfois nous devons jouer des rôles différents selon les personnes à qui nous parlons qui peuvent être nos alliés, des gens du terrain, des autorités ou d'autres églises. Mais surtout, le message de nos campagnes doit être bon et clair.

Les expériences relatives à la pression sur les gouvernements varient selon les participants. Le JRS prône un dialogue constructif avec les gouvernements, tandis que l'approche de la SAPI est d'influencer les décideurs au niveau national avec le soutien du peuple, notamment par le biais de manifestations qui attirent le plus de monde possible. Entre ces deux extrêmes, il y a de nombreuses questions limites : comment négocier avec un État terroriste, un État fasciste, comment dialoguer avec un fanatique ? Considérer « l'ennemi » comme un être humain tout en étant à la fois franc, honnête et courtois et en reconnaissant les différences, c'est l'une des issues proposées pour des situations tests, c'est-à-dire, des situations qui préparent le terrain pour de futures batailles.

Suivre un plan

Une stratégie flexible, évolutive est capitale, d'après l'expérience du JRS qui recommande également la tactique d'« un pas à la fois ». Il est important d'apprendre à mesure qu'on fait de l'advocacy ; cela fait partie du processus. La SAPI nous a encouragés à nous préparer à des réactions violentes qui peuvent être douloureuses selon le degré de risque que nous avons pris. Les résultats du processus que nous avons suivi doivent être jugés sur la base des changements obtenus en matière de lois ou d'opinions des décideurs. Enfin, on doit « relire » toute expérience d'advocacy avec honnêteté et ouverture afin d'en tirer le plus d'enseignements possible.

Être conscient de son contexte et en tirer profit

Nous travaillons dans un contexte ignatien et utilisons, quand c'est possible, des outils ignatien tels que le discernement apostolique commun pour prendre des décisions institutionnelles. Nous avons remarqué qu'une spiritualité commune peut galvaniser des organisations et renforcer notre advocacy ; l'usage de la *discreta caritas*² dans des situations sensibles telles que les contrats miniers en République démocratique du Congo fut une expérience importante pour le CEPAS.

Dans le contexte ignatien, il est également important de comprendre la valeur du travail en commun avec d'autres institutions jésuites, de recourir aux synergies existantes au lieu de créer de nouvelles institutions. Un bon exemple dans ce domaine est la collaboration avec l'AUSJAL (Association des universités confiées à la Compagnie de Jésus en Amérique latine) sur l'analyse de la pauvreté et le développement d'un programme d'administration.

²Le concept ignatien d'une charité (amour) éclairée par le discernement.

D'autre part, certains d'entre nous travaillent dans un contexte multi-religieux sans identité jésuite ou religieuse visible. Dans ces contextes, plus que l'appartenance religieuse, c'est notre long engagement pour la vie des pauvres qui nous rend crédible.

Être habité par la cause

Toutes les quatre études de cas ont illustré un principe fondamental : nous pouvons changer les choses si nous sommes habités par la cause. Ensemble, nous pouvons être un feu qui en engendre d'autres ; au cours du processus, des changements s'accumulent, les gens et les personnes deviennent plus sensibles aux questions. La célébration des succès est le dernier pas, mais très important, que nous faisons pour dire au monde : oui, c'est une question épineuse, mais le processus consistant à plaider pour le changement est porteur de vie.

Uta Sievers
Secrétariat pour la Justice sociale
Rome, ITALIE
sjs-com@sjcuria.org

Original anglais
Traduit par Christian Uwe

L'Advocacy Ignatien

Un modèle d'advocacy ignatien Frank Turner SJ

On me demande de proposer l'ébauche d'un modèle, et une brève présentation, de l'« advocacy ignatien » : l'advocacy dans un esprit ignatien, c'est-à-dire reposant sur « la manière de procéder » développée par St Ignace de Loyola et devant imprégner toute activité et apostolat jésuite, en l'occurrence la pratique de l'advocacy¹. Ce qui sera présenté ici est un « modèle », un cadre pour toute une palette d'éventuels efforts d'advocacy. En tant que tel, il est volontairement abstrait et simplifié, ordonné alors que la vie n'est pas ordonnée. Les modèles sont une aide pour la réflexion, rien de plus : les complexités apparaissent aussitôt qu'ils sont appliqués.

L'advocacy fait partie d'un processus plus vaste. Le travail du JRS, par exemple, comprend non seulement l'advocacy mais d'abord l'accompagnement

¹Cette réflexion s'enracine dans un long processus de réflexion collective. Une version plus complète de l'article cite les sources utilisées. Je reste responsable du présent texte.

de personnes en situation d'urgence. C'est l'engagement à l'**accompagnement et au service** qui donne à l'advocacy du JRS sa légitimité. Pour ma propre organisation, l'Office jésuite européen (OCIPE), l'advocacy est une composante d'une mission qui inclut un engagement mondial dans et autour des institutions de l'Union européenne, les rapports entre la foi chrétienne et la responsabilité politique. Néanmoins, ce texte se concentre spécifiquement sur l'advocacy et non sur son contexte institutionnel ou ses nécessaires compléments.

J'évoquerai six caractéristiques fondamentales de l'advocacy ignatien.

1. C'est un engagement critique et constructif auprès des centres de pouvoir

Dans son contenu

Il est **critique** : quelque chose doit changer, sinon nous ne nous donnerions pas la peine de faire ce travail. L'advocacy est plus qu'un "commentaire", et ce n'est pas une conversation entièrement ouverte, exploratoire, de portée simplement théorique : il vise l'obtention d'un certain changement social perçu comme nécessaire. En outre, l'advocacy ne cherche pas uniquement un changement de comportement de la part des individus (par exemple ceux qui détiennent le pouvoir de décision), mais également une certaine transformation, bien que toujours inévitablement partielle et sélective, des structures politiques. L'advocacy fait partie d'une quête de justice, qui commence généralement avec une lutte contre l'**injustice** patente.

Il est **constructif** : nous avons l'habitude d'entendre des slogans de campagnes protestataires lors d'événements publics et de manifestations. De telles expressions de condamnation peuvent contribuer à enclencher un mouvement de masse : mais elles ne constituent pas en elles-mêmes des advocacy. Les organisations qui ont utilisé l'affiche « Faire de la pauvreté un souvenir » dialoguaient simultanément avec les gouvernements et avec les institutions financières internationales pour trouver un moyen réaliste d'atteindre cet objectif.

Dans son déroulement

L'advocacy est une forme de **conversation** ou de **dialogue** : il cherche à inclure les personnes que nous interpellons et non à les exclure. Parfois, les véritables tyrans peuvent refuser de dialoguer, et parfois le besoin impératif de protéger des personnes menacées doit rester secret. Il se peut néanmoins que dans ces cas, il soit toujours nécessaire d'**affronter** des oppresseurs, et la protestation peut avoir un effet utile à long terme : mais la confrontation en tant que telle n'est pas de l'advocacy. (Tout n'est pas advocacy !) Il semble y avoir souvent une alternance entre coopération et confrontation – toujours accompagnées de **clarification**. Il est important que ceux qui font de l'advocacy « ne coupent jamais les ponts »².

²Nous avons néanmoins entendu parler, à L'Escorial, d'un cas où la confrontation a été nécessaire pour obtenir le droit même de dialoguer. Il s'agit de la SAPI : l'Initiative des peuples d'Asie du Sud : un mouvement populaire croissant se voyait refuser tout accès aux instances de prise de décision et fut forcé de montrer sa force et son appui populaires.

Il **dialogue avec les centres de pouvoir et de décision**, à des niveaux appropriés, peut-être multiples - international, national, local ; aussi bien politiques que commerciaux.

L'advocacy promeut le partage équitable du pouvoir. Le dialogue de l'advocacy cherche non seulement à réparer quelques torts spécifiques, mais aussi à construire une reconnaissance et un respect mutuels, et à inclure les groupes (ou leurs représentants) qui ont été victimes des situations injustes et qui étaient préalablement exclus des négociations.

Les versions antérieures de cet article proposaient de distinguer entre advocacy (la promotion et la défense de **principes**) et lobbying (l'usage de la pression pour promouvoir et défendre des **intérêts**). Toutefois, cette distinction advocacy/lobbying n'a pas beaucoup de pertinence. Advocacy est souvent traduit par « *lobbying* » en français ! Même en anglais, les gens utilisent ces termes de diverses manières. Aux États-Unis par exemple, "lobbying" est synonyme de "advocacy au niveau gouvernemental". Plutôt que de distinguer entre advocacy et lobbying, il est plus important de proposer une pratique ignatienne de l'advocacy **et** du lobbying.

En revanche, une distinction quelque peu différente pourrait être utile. Le lobbying est le processus direct d'interpeller les parlementaires, les responsables, les dirigeants, etc. Ce rôle sera souvent limité à quelques experts et il est rarement possible pour ceux qui sont sur le terrain. L'advocacy est toute la matrice des activités qui rendent possible et soutiennent ce lobbying, y compris certains des éléments abordés ci-dessous : recherche, analyse, usage des médias. Dans cet article, advocacy renvoie ainsi à toute l'infrastructure des activités sous-tendant le « dialogue » direct avec les décideurs.

2. L'advocacy est pratiqué du point de vue des opprimés et des exclus, mais dans un esprit d'ouverture

L'advocacy ignatien en tant qu'élément de la quête pour la justice, s'enracine dans des convictions éthiques fondamentales. Ces convictions sont applicables à deux niveaux : principes moraux fondamentaux (solidarité, justice économique et sociale) et principes juridiques (lois internationales, règles et normes internationales).

Il inclut une perspective ecclésiale - l'« option pour les pauvres ». Quand nous représentons ceux qui n'ont presque pas de voix publique, nous devons être clairs à propos des positions de ceux pour qui nous plaillons ainsi qu'à propos de nos propres convictions (et nous ne devons pas occulter les différences entre les deux). Nous devons par conséquent rester en contact avec les défenseurs légitimes de ces valeurs au niveau local, pour être sûrs que notre analyse rend entièrement compte de la leur. L'autre objectif est de permettre aux communautés les plus affectées de faire entendre leur propre voix. Car le principal avantage recherché n'est pas le renversement de quelque schéma dominant en particulier, mais la mise en place d'un ensemble de rapports plus

justes, dans lequel les décisions appropriées résultent d'un processus plus juste et plus participatif.

Néanmoins, comme cela a été dit plus haut, l'advocacy promeut, ou consiste parfois en un véritable **dialogue**. Nous avons nous aussi des visions, objectifs, convictions spécifiques, mais nous devons aussi respecter nos opposants et être ouverts à leurs points de vue. C'est seulement de cette façon que quelque chose de nouveau peut émerger, peut-être une intelligence plus riche et donc plus véridique de la situation.

3. C'est un processus communautaire

L'advocacy ignatien est pratiqué en communauté, contribue à la construction de la communauté, et implique une **rencontre** personnelle avec les alliés, mais aussi avec les opposants, parfois par-delà des frontières. Par communauté on entend ici deux choses. Au niveau opérationnel, l'advocacy ignatien est une collaboration entre des partenaires différents : plus profondément, il vise ce surpassement des injustices qui conduit à la construction de communautés plus inclusives. Ainsi, l'interaction entre une entreprise commerciale et ses voisins peut conduire au refus de véritables relations comme dans le cas d'une compagnie minière qui rejette des déchets toxiques dans les réserves d'eau locales et met ainsi en danger la santé et l'agriculture des populations locales. Dès lors, l'advocacy n'est pas seulement un processus consistant à traiter des problèmes. La communauté est en **elle-même** une valeur intrinsèque qui doit être approfondie.

Sur le plan opérationnel, cette dimension communautaire implique :

- **Le partage d'informations** : à l'ère d'Internet, certaines formes d'information publique sont plus disponibles que jamais auparavant. Mais par définition, l'information interne ne l'est pas ! Savoir quels politiciens sont plus crédibles que d'autres n'est pas une information qu'on trouvera sur le site d'un parlement.
- **Faire campagne** : ceci pourrait être compris comme du lobbying public (opposé au lobbying secret). Faire campagne demande naturellement un usage intelligent des médias. Un usage efficace des médias peut être un instrument de persuasion et même de « pression ». Ceux qui conduisent les campagnes doivent avoir un message clair, voire simple, quelque subtile que puisse être l'analyse qui sous-tend et justifie le message. Mais l'advocacy ignatien exige que nous soyons aussi véridiques que possible, que nous soyons aussi bien au service de la vérité que de la justice.
- Un **travail en réseau** dans un monde globalisé : les différents acteurs se partagent les compétences et se complètent mutuellement en s'occupant de différents éléments de la situation.
- Accord sur l'**objectif** : chaque groupe effectuant un sain travail en réseau reconnaît l'autonomie relative des autres groupes. Un accord volontaire peut parfois être difficile à atteindre.

4. Il implique la contemplation, la connaissance de soi

Dans la « manière ignatienne de procéder », l'advocacy est « spirituel », il est animé par une vision contemplative du monde et de ses habitants (contemplative, en ceci que les gens sont appréciés pour eux-mêmes et non uniquement parce qu'ils peuvent nous être utiles). L'ultime motivation d'une pratique ignatienne, inspirée par l'Évangile, est le bien de l'autre que nous sommes appelés à « amar y servir », de la même manière que nous aimons et servons Dieu.

Une approche contemplative du monde est également **réflexive** : c'est-à-dire qu'elle doit être consciente de notre part de responsabilité dans l'injustice sociale, de façon à ne pas projeter toute la critique uniquement sur les autres. Car nous sommes tous impliqués dans l'injustice, et nous en profitons que nous le voulions ou pas. L'écrivain bouddhiste David Brandon, auteur d'un livre intitulé *Le Zen et le travail social*, rappelle que ses collègues travailleurs sociaux aiment à se voir en « catalyseurs ». Il ajoute malicieusement qu'ils ne pensaient pas si bien dire. Un catalyseur est un agent qui provoque un changement dans un processus chimique sans être changé lui-même. Dans le travail pour la justice, il n'y a pas de catalyseurs.

L'engagement pour la justice sociale peut refléter quelque degré de « conversion » préalable – c'est-à-dire, en l'occurrence, de libération de l'égoïsme individuel et collectif – mais il peut aussi **conduire** à une conversion, à travers la rencontre de collègues au courage et à l'intégrité manifestes, et à travers la souffrance qui touche ceux qui affrontent résolument le mal du monde et leur propre contribution à ce mal. Le réseau jésuite d'Amérique latine, *Fe y Alegría*, parle de « témoignage personnel et institutionnel » : dans cette expression, l'idée de témoignage unit la **communication** à l'effort visant à garantir la cohérence de nos pratiques avec nos discours.

La contemplation n'est jamais une fuite de la réalité et des faits, au contraire elle nous donne la force d'y faire face sans être paralysés par la peur. Même animé par la contemplation, l'advocacy demande beaucoup de travail et de compétence – par exemple, dans l'analyse des situations, des théories et même des idéologies, ainsi que des visions du monde qui sous-tendent des situations politiques spécifiques.

5. Il s'inscrit dans un cadre clair de réflexion et de visées

L'advocacy ignatien s'enracine dans les principes de la pensée sociale catholique : notamment du « bien commun » (la somme des conditions sociales qui offrent aux personnes et aux communautés un accès relativement complet à leur propre épanouissement) et de la « destination universelle des biens de la création ». Ce dernier principe supprime toute notion de « droit à la propriété privée » qui pourrait déposséder les autres.

Un tel advocacy prendra au sérieux les différentes dimensions analytiques appropriées dans un contexte donné – sociologique, économique, politique,

mais aussi moral, philosophique et théologique. Il requiert également une réflexion sur l'**expérience personnelle**, puisque nos vies aussi sont sources d'intuitions théologiques et politiques.

Nous analysons la **situation qui nous préoccupe** en embrassant autant de complexités que nous pouvons, compte tenu du cadre temporel de notre action et des limites de nos ressources. Puisque l'advocacy s'efforce d'être pratique, pour redresser les injustices et les souffrances, il peut y avoir des tensions entre les raffinements de l'analyse et son urgence. L'advocacy peut se concentrer sur l'injustice structurelle, avec une perspective à long terme appropriée, mettant en évidence l'importance d'une recherche de qualité fût-ce au risque de retarder les résultats ; ou il peut répondre à des menaces immédiates qui pèsent sur les personnes et leurs droits, dans lequel cas un travail rapide est nécessaire fût-ce au détriment des nuances et des vues d'ensemble.

L'advocacy ignatien est enraciné dans et orienté vers l'action apostolique des associations ignatiennes, des mouvements laïcs et des congrégations religieuses. Naturellement, ceux qui sont engagés dans un « dialogue d'advocacy » en tant que tel ne seront pas impliqués dans des mesures pratiques telles que la solidarité, la levée de fonds ou le travail pastoral. Si l'advocacy est ignatien il s'ensuit qu'il est ecclésial ; et être une « Église » signifie en partie que personne ne peut, ni ne doit, tout faire.

6. Il implique le discernement

La tradition ignatienne incarne non seulement une réflexion orientée vers l'action, mais aussi le **sentiment**. Nous croyons que quand nous avons à faire des choix de vie, l'Esprit Saint de Dieu peut nous éclairer au niveau des sentiments que provoquent les décisions à faire et leurs effets possibles. Le **sentiment** dont il est question n'est pas la préférence ou le caprice passagers, mais désirs et passions profonds de notre cœur. La tradition ignatienne repose sur la qualité constante de ces sentiments pour discerner lesquels viennent de Dieu, et lesquels enrichissent authentiquement nos vies et nous unissent avec les autres. Même si Ignace lui-même, en écrivant au sujet du discernement, pensait d'abord aux choix de vie que l'individu doit faire, notre méthode suppose que le processus n'en est pas moins valable lorsque les « décisions » que nous avons à prendre concernent le service de la justice.

L'expérience montre qu'en matière de justice ces sentiments doivent généralement être nourris et éprouvés par la rencontre personnelle avec les opprimés. Il est très difficile de maintenir une motivation durable dans la lutte, à distance, sans une telle expérience personnelle.

Souvent, il sera également nécessaire de discerner quel type de remède social nous voulons recommander. Les deux pôles de cette tension sont :

- Un advocacy « prophétique » qui maintient un certain état de fait idéal : même si ce dernier n'est pas immédiatement réalisable, l'idéal doit être

proclamé, pour qu'il puisse servir de boussole à l'orientation de la politique actuelle ;

- Un advocacy « pragmatique » (mais reposant toujours sur des principes), visant des changements mesurables, progressifs concernant des politiques ou pratiques spécifiques.

Cette tension est intrinsèque. Il est important de rejeter les solutions simplistes, de rejeter des efforts spécifiques d'advocacy qui critiquent **ce qu'ils ne sont pas**. La posture « prophétique » peut toujours être critiquée comme étant « naïve » ou « non pratique », la posture « pragmatique » jugée « tiède » ou « à courte vue ». En tout cas, le défi peut être juste ou non : le discernement est nécessaire.

L'advocacy sur des questions de justice mettra rapidement ses acteurs en situation de conflit possible avec les intérêts déguisés qui semblent soutenir l'injustice. Il faut appliquer le discernement sur notre propre capacité à gérer les réactions négatives ou hostiles, et à notre propre attitude face au conflit et à nos « ennemis ».

De récents documents jésuites nous ont exhortés à considérer la justice comme une **réconciliation**, à devenir des instruments de Dieu qui « dans le Christ, réconciliait le monde avec lui-même, ne mettant pas leurs fautes au compte des hommes » (2 Cor 5, 19). Ceci est un défi de taille. Mais plus le langage spirituel est élevé plus le discernement est nécessaire pour éviter des lectures erronées. Nous devons veiller à ce que la réconciliation soit orientée vers une justice plus profonde au lieu de nier la légitimité de la justice pratique.

« Sommaire du sommaire »

Cet advocacy est :

« **Qualifié** » - il est compétent, sous-tendu par des études et des recherches suffisantes, conscient de lui-même.

« **Relationnel** » - il est centré sur les personnes et non seulement sur les problèmes, et passe par la rencontre.

« **Ignatien** » - il est spirituel, attentif au sentiment profond, intellectuel, orienté vers l'action.

Frank Turner SJ
 Jesuit European Office (OCIPE)
 51 rue du Cornet
 1040 Bruxelles - BELGIQUE
 turner@ocipe.info

Original anglais
Traduit par Christian Uwe

Le chemin se fait en marchant

Jenny Cafiso¹

Pendant l'Atelier sur l'advocacy ignatien tenu en Espagne en novembre 2008, il nous a été demandé de nous arrêter à mi-chemin pour faire le point sur ce que nous avons appris et élaboré jusqu'à ce moment-là, avant de passer aux étapes suivantes. En pensant aux paroles « Voyageur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait en marchant », nous avons commencé non pas par des définitions, mais simplement par l'écoute de ceux qui ont réalisé des activités d'advocacy dans des situations concrètes en République démocratique du Congo (RDC), au Cambodge, en Colombie, en Inde, en Europe, en Amérique du Nord ou avec le JRS et Fe y Alegría.

Jacques Haers SJ et moi-même avons été invités à examiner et résumer les réflexions que les groupes ont menées sur le concept d'advocacy, sur ses caractéristiques ignatiennes et sur les modes et les méthodes d'advocacy. C'est le résumé des réflexions des groupes que je présente ici. Je remercie Jacques Haers pour sa contribution à cet article.

Advocacy : apprendre à partir de notre pratique

Premièrement, nous avons reconnu que l'advocacy est compris différemment selon le contexte, ce qui engendre des approches et des stratégies différentes. Ces différences et ces approches varient selon les récits ou les histoires des personnes que nous défendons. Elles constituent un riche réservoir qui donne lieu à une dynamique créative et à une solidarité croissante parmi ceux qui pratiquent l'advocacy dans des situations toujours inédites.

Deuxièmement, le groupe a indiqué que l'advocacy fait partie d'un processus bien plus ample de transformation sociale en faveur de la justice, fondé sur une vision du monde (juste, durable, empreinte de dignité pour tous, de vie en commun) et ancrée (immersion, incarnation) dans la réalité brisée, avec les pauvres et les exclus dans un monde injuste.

Troisièmement, le but de l'advocacy est l'interaction avec les décideurs qui ont le pouvoir de changer une situation injuste : gouvernement, entreprises, organisations internationales ou autres. Cette interaction assume plusieurs formes : dialogue, mobilisation sociale, actions de protestation et confrontation. Il nous faut, dans chaque cas, analyser les relations de pouvoir : Qui sont ceux qui souffrent ? Qui est exclu ? Pourquoi ? Qui a le pouvoir d'apporter des changements ?

Ensuite, l'advocacy peut être prophétique : dire la vérité, confronter l'injustice et bâtir une vie ensemble plus juste et digne. La nôtre est une lutte pour des

¹Jenny Cafiso est directrice de Canadian Jesuits International basé à Toronto depuis cinq ans. Auparavant, elle était coordinatrice de programme au bureau international du JRS, basé à Rome.

relations justes, pour le changement structurel de la société, de manière à ce que tous ceux qui sont exclus puissent avoir une vie digne.

Enfin, la créativité des pauvres est au cœur de tout processus d'advocacy ; leurs voix créatives doivent être introduites dans la communauté plus large chargée de l'advocacy. Si nous écoutons leur voix, non seulement leur vie, mais la nôtre aussi en seront transformées.

Critères pour l'advocacy : un mode commun de procéder

Notre base commune est constituée de critères que nous utilisons pour l'advocacy. Pour commencer, nous sommes tous d'accord que nous devons être proches des pauvres et partager leur réalité, 'être amis des pauvres,' comme le père Arrupe l'a dit, avant de pouvoir plaider en leur faveur. Toutes les expériences que nous avons partagées, que ce soit en Inde, au Cambodge, en RDC ou en Colombie, sont le fruit d'années de vie partagée avec les pauvres dont nous connaissons le nom. Ce n'est qu'en les accompagnant alors qu'ils endurent des injustices que nous pourrons parler d'une voix commune.

Ensuite, l'advocacy comprend le renforcement des capacités, l'autonomisation et l'organisation des personnes, mais il faut trouver l'équilibre délicat entre « parler au nom de » et « donner voix aux pauvres ». Parler d'eux comme des « victimes », « sans voix », « pauvres » ne traduit pas la complexité de leurs vies. Leurs expériences et leurs aspirations sont bien plus que de simples besoins.

Troisièmement, l'advocacy encourage ceux qui sont touchés par des situations d'injustice à rencontrer les décideurs, à articuler leurs histoires complexes et leurs espérances. S'ils deviennent eux-mêmes le moteur créatif du changement, ils pourront formuler des politiques alternatives, ce qui signifierait transformation au vrai sens du mot.

Ensuite, l'advocacy doit se baser sur la recherche indépendante, l'analyse structurelle et la documentation ; il faut aussi une stratégie pour la communication et les médias. Le travail devra être sans cesse suivi et soumis à des évaluations en faisant recours à des indicateurs spécifiques. À cet effet, une approche multidimensionnelle est nécessaire avec la participation de personnes sur le terrain, chercheurs, communicateurs et personnes qui ont des contacts avec les centres du pouvoir.

Enfin, notre façon de pratiquer l'advocacy induit en elle-même la transformation. En travaillant ensemble, de nouvelles relations sont établies qui nous transforment, nous et notre vision du monde. Les activités d'advocacy peuvent être un laboratoire pour le monde et la vie que nous voulons construire ensemble.

Méthodes : différent chemins, même destination ?

Dans le groupe, des différences marquées ont été constatées quant à la façon d'« interagir » avec les décideurs. Nous pouvons plaider au moyen de manifestations, marches, travail en réseau, établissement d'alliances, éducation

publique, mobilisation sociale, campagnes, représentation, lobbying. Afin de changer la dynamique du pouvoir, la résistance et la confrontation peuvent aussi être nécessaires.

Nos amis d'Inde, qui ont présenté leur expérience des Initiatives de la population de l'Asie du Sud (SAPI), ont mis l'accent sur le besoin de descendre dans les rues, de mobilisation publique, de participation aux mouvements de masse. La négociation avec ceux qui sont au pouvoir, disent-ils, peut légitimer leur pouvoir, nous coopter et affaiblir notre position prophétique. D'autres ont mis l'accent sur le dialogue, la conversation et la représentation auprès des décideurs dans les secteurs politique, public ou privé.

Cette division n'est pas nécessairement entre pays développés et en développement ou entre Nord et Sud (je suis bien consciente des limites de ces deux termes). En effet, la stratégie présentée par le CEPAS de la RDC comporte une action de pression internationale sur les sociétés minières internationales et les négociations avec celles-ci, ainsi qu'une action de lobbying auprès des organismes politiques internationaux.

Il est évident que chaque contexte exige des approches et des stratégies adaptées.

Advocacy « ignatien »

Les questions auxquelles nous avons répondu sont les suivantes : « Qu'est-ce que l'advocacy *ignatien* » et « quels sont les éléments ou les caractéristiques ignatiens de l'advocacy ».

Nous avons partagé des objectifs et des méthodes d'advocacy avec de nombreux groupes dans le monde religieux et laïc, mais nous avons réfléchi de manière spécifique sur comment la spiritualité ignatienne et les pratiques d'advocacy se croisent et s'enrichissent mutuellement. Comme l'a expliqué Frank Turner SJ dans son article, le terme 'ignatien' désigne une façon de procéder qui imprègne toutes les activités des jésuites, notamment l'advocacy. Nous avons repris les Exercices spirituels de Saint Ignace afin de comprendre comment ils pourraient éclairer notre chemin.

Le discernement, qui est une pratique ignatienne, nous donne un cœur qui est à l'écoute des besoins et des cris des pauvres et de ceux qui subissent la violence et la discrimination. En communion avec d'autres, nous sommes conduits à travers la réflexion vers une réponse adéquate, en évaluant l'impact et les risques de nos actions, et leur potentiel. Il fait participer le cœur et l'esprit, il est basé sur la conscience de soi-même, il est contemplatif et touche nos relations les plus profondes avec Dieu.

L'atelier même a été un exercice de discernement apostolique en commun (DAC). On a commencé par partager nos expériences, afin de mieux nous connaître les uns les autres et pour que nos récits puissent susciter une nouvelle dynamique permettant de découvrir et de créer sans cesse de nouvelles formes d'advocacy dans des situations toujours inédites.

L'un des défis est comment faire du discernement une partie intégrante de la pratique de l'advocacy – dans les conversations, le dialogue ou la confrontation avec ceux qui détiennent le pouvoir. Et ce qui est peut-être plus important, notre défi consiste à chercher des moyens d'inclure les voix des exclus et des pauvres dans notre processus de discernement.

Parmi les importantes méditations et contemplations ignatiennes qui peuvent nous guider dans notre travail d'advocacy figurent les méditations sur l'incarnation et sur l'humilité, les méditations sur le « discernement et le choix », et la contemplation *ad amorem* dans laquelle nous sommes appelés à suivre Dieu dans son engagement aimant et actif envers notre monde. Celles-ci ouvrent nos yeux et nos cœurs au monde, nous mènent à le regarder avec compassion, renforcent notre engagement à changer en faveur d'une société juste, et nous aident dans notre recherche du bien universel à travers les cultures.

Enfin, l'amitié, la camaraderie et le travail en réseau non seulement entre nous, mais aussi avec d'autres personnes qui mènent des activités d'advocacy et avant tout, avec tous ceux en faveur desquels nous souhaitons plaider, nous permettrons d'établir de nouvelles relations et une nouvelle forme de vie commune.

Envoyés en mission

L'advocacy englobe tout l'éventail d'activités issues du discernement ignatien, qui visent à changer toutes les situations d'injustice et à créer un monde de justice et de paix.

La Société de Jésus est bien placée pour faire de l'advocacy grâce à sa spiritualité, à sa portée mondiale, à sa mission universelle et à sa longue présence au niveau local parmi les personnes.

On peut dire que notre travail est une action d'« advocacy » et qu'il est « ignatien » si nous sommes amis des réfugiés et des migrants, des pauvres, de ceux qui subissent la violence et l'exclusion en Colombie, en RDC, au Cambodge, en Inde et sur toute la planète. Si nous travaillons ensemble avec courage pour bâtir un nouveau monde de justice et de paix, dans lequel tous ont une voix et peuvent être « pleinement vivants », alors nous réaliserons un *advocacy ignatien*.

Jenny Cafiso
Canadian Jesuits International
70 Saint Mary St.
Toronto, ON M5S 1J3 – CANADA
jcafiso@jesuits.ca
www.canadianjesuitsinternational.ca

Original anglais
Traduit par Barbara de Luzenberger

Advocacy prophétique et efficace

José María Vera

Je me suis réjoui en lisant les documents de la 35^{ème} CG de voir que la Compagnie a décidé de renforcer son advocacy et d'en faire une priorité à l'heure de la promotion de la justice. Durant des années, j'ai coopéré au développement à partir d'une option de Foi alimentée par la spiritualité ignatienne. La vie de quelques jésuites m'a enseigné qu'il ne suffit pas de travailler avec les personnes, la culture et les valeurs ; que les structures – lois, politiques, pratiques, institutions – sont également importantes si l'on prétend promouvoir la justice. C'est pourquoi je me réjouis de la décision prise, parce que je crois que c'est une option qui répond au plus profond de l'être de la Compagnie et des défis auxquels nous sommes tous confrontés.

J'écris cet article à partir de mon expérience de plusieurs années à Intermón Oxfam, où j'ai été durant 7 ans directeur des études et des campagnes réalisées dans le cadre d'Oxfam International et coordinateur du groupe mondial des campagnes. Au cours de ces années, j'ai appris à connaître le travail d'advocacy et les campagnes de grandes organisations comme Greenpeace ou Amnesty International, je me suis familiarisé avec l'utilisation de lobbys de groupes d'intérêt chargés d'influencer les centres de décision et j'ai appris de nombreuses leçons sur le travail de dénonciation et de mobilisation réalisé par des organisations et mouvements de base étroitement liés à des situations d'injustice et d'oppression.

Pour commencer, je ne veux pas m'éterniser sur des questions de terminologie. J'utilise le mot « campagnes » pour me référer à l'ensemble plus ample des activités de mobilisation et d'influence politique et sociale destinées à inverser des situations d'injustice et à engendrer des changements positifs dans la vie des personnes.

Au cours de cet article, je parlerai de quelques forces exceptionnelles du monde ignatien qui, me semble-t-il, contribuent au mouvement mondial en faveur de la justice sociale. Je noterai aussi quelques faiblesses et défis qu'il convient d'affronter. Je terminerai en me référant à la planification et aux structures de coordination.

Les forces sur lesquelles, à mon avis, nous devons absolument compter sont :

- **L'option préférentielle pour les pauvres.** Il n'est pas fréquent de voir des organisations incorporer cette option dans leur être le plus profond. Cela implique une proximité radicale avec les personnes qui souffrent et qui deviennent alors le lieu, la racine et le centre de l'action. Tout ce qui se fait à partir de cette option a une authenticité et une légitimité qui est visible et reconnue, qui fortifie les dénonciations et propositions qui se réalisent au sein de l'advocacy.
- **Une longue histoire de luttes contre l'injustice,** qui rendent crédibles les expériences précédentes et qui accèdent par la proximité personnelle avec les exclus, une expérience accumulée en tant que corps. Expérience qui

combine la radicalité des options avec la capacité de tendre des ponts et de promouvoir des accords entre des contraires chaque fois que cela est possible, qualité indispensable pour l'influence et la pression politique.

- **L'universalité des origines et la diversité des expériences, des positions et des relations à tous les niveaux, unie à une forte unité et identité autour d'une mission, de principes et de valeurs communes.** De nouveau, pour être influents dans des débats et des processus politiques complexes et sensibles, il est bon de s'en tenir à quelques principes solides et, en même temps, de s'approcher du dialogue et de la relation à partir de la diversité, de la compréhension et du respect des positions d'autrui. La capacité relationnelle de beaucoup de jésuites et de collaborateurs/trices laïcs/ques associés aux œuvres, concrétisée en de nombreuses relations profondes à n'importe quel niveau et milieu, constitue une richesse inestimable à l'instant où l'on plaide pour des causes justes.
- **Le grand nombre de personnes et d'organisations liées d'une manière ou d'une autre à des jésuites et à des œuvres de la Compagnie,** constitue une base sociale impressionnante, enviable par rapport à n'importe quelle organisation et reflète en même temps la riche diversité signalée plus haut. Il est possible maintenant que les chiffres soient inférieurs à ceux des années précédentes. Cependant, je ne pense pas qu'il soit bon d'insister sur ce fait, il faut plutôt chercher les moyens de rendre active cette base sociale autour des situations de pauvreté et d'injustice qui affectent de façon dramatique la vie des personnes.
- Je veux, finalement, faire référence à la **passion**. Les campagnes et l'advocacy doivent être développées à partir d'une connaissance profonde des situations de pauvreté et de vulnérabilité des droits fondamentaux, générant des analyses et des propositions solides et réalisables. Mais, surtout, il faut les lancer avec passion. Il ne s'agit pas seulement d'apporter une nouvelle analyse d'expert, pour préparer une loi, ou d'expliquer une série de faits de manière claire. Nous devons d'abord y croire, nous, et transmettre cette passion aux hommes politiques et à ceux qui gouvernent (ainsi qu'aux gens de la vie courante), passion que la Compagnie sait générer, précisément grâce à sa proximité avec les exclus.

Telles sont, à mon avis, les principales forces que le monde ignatien peut apporter à l'advocacy au niveau international. Je reviens maintenant sur quelques faiblesses auxquelles nous pouvons faire face.

- **Améliorer le profil de la Communication – et des communicateurs – dans les œuvres et mouvements ignatien**s qui s'engageront dans l'advocacy. Il est possible de vivre une action silencieuse, « derrière la scène ». C'est parfois l'unique option possible et c'est ainsi que nous devons l'assumer. Cependant, il est presque toujours indispensable de faire connaître les situations et leurs alternatives à l'intérieur du monde ignatien et de lancer des messages à l'opinion publique, par des moyens classiques ou innovants. Une bonne

communication doit être au cœur de la stratégie d'advocacy et des communicateurs expérimentés doivent la développer. D'innombrables organisations ne vendent que de la fumée. Cependant, la Compagnie a un bon matériel et une connaissance directe qu'elle doit savoir canaliser à l'extérieur.

- D'autre part, et sauf exceptions notables, les universités de la Compagnie effectuent peu de recherches utiles sur l'advocacy associée à des thèmes sociaux. Mes nombreuses années d'expérience auprès d'universités de tout type me disent qu'il faut consacrer du temps aux universitaires pour que leurs recherches et leurs études aient le profil et l'orientation nécessaires pour le travail politique et les campagnes. La rigueur académique est nécessaire, mais nous devons aussi lier les recherches à des situations réelles, vitales, des communautés et des personnes affectées par chaque situation. De plus, la communication exige des données claires et frappantes et des arguments ajustés à la situation politique actuelle, non à une situation intemporelle. Bien sûr, tout cela suppose qu'il existe une volonté supérieure pour coordonner les orientations des universités aux priorités du secteur social.
- **Aversion pour les structures formelles.** J'ai l'impression que les jésuites, au-delà des hiérarchies, ont des difficultés à organiser des structures mondiales ou régionales et à leur donner le mandat et le pouvoir formel d'agir. Je vais développer ce point plus tard, mais déjà j'avance un premier point : **ce qui ne fonctionne jamais c'est une stratégie d'advocacy internationale dépourvue de structure reconnue et de ressources suffisantes** pour la rendre efficace. S'appuyer uniquement sur des *réseaux soft* est une garantie d'échec, aussi intéressants soient-ils pour compléter les structures formelles ou pour partager des connaissances.
- **Difficultés de collaboration entre les œuvres.** J'ai l'impression que cette pratique de l'individualisme est en train d'évoluer vers une plus grande coopération, mue par les autorités de la Compagnie et animée par des jésuites et des personnes laïques familiarisées avec la tolérance que suppose le travail avec d'autres. Il est vrai que les alliances sont importantes pour l'advocacy et dans les campagnes mondiales, vu que peu d'organisations ont toutes les connaissances, la force et les instruments pour réussir seules. Cependant, avant de poser la question des alliances externes, il faut insister sur la possibilité de travailler au sein et avec les multiples œuvres ignatiennes et de mettre en lumière cette collaboration, la reconnaissant et la diffusant comme exemple pour d'autres.

Bien sûr, nous trouverons, dans la réalité, des exemples qui contredisent ce qui vient d'être énoncé en matière de forces et de faiblesses. En effet, lors de l'atelier de l'Escorial, des organisations comme Fe y Alegría (Foi et Joie) ou le JRS ont présenté des expériences notables d'advocacy sur des thèmes de particulière importance.

Au sujet de la planification et de la gestion de l'advocacy, la première, et peut-être la plus importante suggestion dont nous devons tenir compte c'est de donner

la priorité au programme thématique des campagnes/advocacy et de faire les bons choix. Le monde ignatien qui a des ressources limitées et une grande diversité de situations auxquelles il doit répondre, en de nombreux pays, complique ce choix. Même ainsi, la Compagnie lors de la 35^{ème} CG a noté clairement quelques priorités générales qui peuvent servir à planifier et à gérer l'advocacy.

On peut obtenir un éventail de thèmes importants pour différentes régions et établir une coordination internationale initiale permettant des échanges d'expériences et de connaissances. Mais, si l'on veut être efficace pour contribuer à générer des changements, il faut choisir un ou deux thèmes généraux, amples, bien que limités (migrations, commerce, inégalité, éducation, conflits, VIH/SIDA... sont des exemples possibles) sur lesquels on décide de collaborer étroitement, en fournissant une partie des ressources existantes pour ces actions conjointes. Certains critères, comme la pertinence pour certains pays et régions, l'expérience de départ, la situation politique et l'opinion publique, entre autres, peuvent aider à prendre cette décision.

Une fois qu'un thème sur lequel on désire collaborer sérieusement en matière d'advocacy, a été choisi, il faut élaborer une stratégie. La planification n'est pas seulement un exercice formel, indispensable pour assurer le sérieux de notre engagement et augmenter les probabilités de succès, elle aide également à forger des relations et à nous poser des questions importantes. Dans le cas présent, nous avons besoin aussi bien du produit, que de la stratégie qui nous guide et nous encadre, et du processus pour l'atteindre. Cet article n'a pas pour objectif de détailler une proposition de planification d'une campagne d'advocacy, j'indique cependant quelques étapes fondamentales, habituelles dans les processus de planification qui doivent cependant s'adapter aux singularités de l'advocacy :

- Fixer un objectif général. Que voulons-nous modifier dans la situation des personnes affectées ? Impact final.
- Objectifs spécifiques. Que doit-il se passer pour que ce changement se produise ? Sur quoi faut-il agir ? Les lois ? Les politiques ? Les pratiques ? Les idées ? Les valeurs et attitudes ?

Il ne convient pas de réaliser cet exercice d'objectifs de manière autonome, en n'ayant recours qu'aux idées des personnes intéressées. Il faut le consolider par des analyses plus complètes tant du côté du pouvoir (qui décide, qui est l'intéressé, combien cela coûte-t-il... ?) que du côté de l'opinion publique.

- Quels sont les instruments que je dois utiliser, et dans quel ordre ? Enquête, positions politiques et propositions, mobilisation urbaine, communication, groupe de pression direct...

Il est possible que tous ces points ne soient pas nécessaires et que l'ordre n'en soit pas évident. Une analyse des pouvoirs à travers une bonne connaissance de la situation peut nous conduire, par exemple, à la conclusion que face à une injustice bien déterminée seule la mobilisation urbaine frontale appuyée sur des positions ayant leur fondement sur des principes incontestables peut avoir un sens. Ou il pourrait au contraire, être nécessaire de pratiquer un lobby discret, basé sur de

bonnes recherches et informations pour obtenir un accord. Je ne crois pas que le monde ignatien, varié et préparé, doive se spécialiser sur l'utilisation d'un seul instrument, chose que font d'autres organisations.

- Stratégie d'alliances. D'abord dans le monde ignatien et, ensuite, en dehors de lui. Nous devons déterminer quels sont nos points forts, ce que nous pouvons apporter et comment les autres peuvent y contribuer.
- Analyse des risques.
- Ressources humaines et économiques destinées à la stratégie de l'advocacy. Habituellement, cette dernière phase a tendance à devenir un « *reality check* » et, dans certains cas, à corriger ce qui a été fait précédemment.

Avant d'appliquer la stratégie en effectuant des recherches et des activités concrètes, je crois qu'il est bon d'élaborer une position politique sur le thème abordé ; cette position doit être convenue d'un commun accord par les participants et approuvée par l' « autorité ». Elle n'a besoin d'être ni détaillée, ni fermée, mais elle doit contenir les principes de base et présenter des critères pour affronter les dilemmes que contient pratiquement chaque thème politique et qui normalement se résument en des positions réformistes ou radicales, pragmatiques ou basées sur des principes.

Je veux finalement fournir quelques conseils sur les structures de coordination. J'en ai déjà mentionné un, mais je le répète, nous avons besoin d'une structure de coordination mondiale qui ait le mandat explicite de l'autorité suprême de l'organisation et qui, en même temps, soit reconnue par ses propres membres. Ce comité, quel qu'en soit le nom, peut être composé d'un mélange de représentations régionales et thématiques (normalement non fonctionnelles) et devrait avoir la capacité de décider quelle partie des ressources, au moins celles situées dans les principaux centres de pouvoir, sera consacrée à l'advocacy. La coordination et le travail concret peuvent se réaliser à travers les groupes régionaux et/ou thématiques, plus ou moins légers en fonction de l'intensité du travail d'ensemble requis par le thème abordé. Dans les deux groupes, il est bon qu'il y ait des personnes remplissant des fonctions diverses (chercheurs, communicateurs, consultants ou groupes de pression...). Je ne conseille pas d'établir trop vite des coordinations fonctionnelles sauf dans le secteur des recherches et, bien sûr, dans le groupe de pression adressé à un centre de pouvoir spécifique (Bruxelles, Washington, Genève ou les principales capitales).

J'espère que ces réflexions seront utiles et qu'elles contribueront à développer le travail d'advocacy à partir des œuvres et des institutions ignatienues. Une tâche qui, faite par des jésuites et des laïcs, à partir de ces œuvres, doit être prophétique, dénoncer vigoureusement l'injustice et annoncer activement la Bonne Nouvelle pour les pauvres et les exclus.

José María Vera

P^o de Recoletos 8

28001 Madrid - ESPAGNE

jmvera@segib.org

Original espagnol
Traduit par Françoise Pernot

Résultats

L'Escorial : nous engager dans l'advocacy ignatien

Valeria Méndez de Vigo¹

Enfin est arrivé le 10 novembre, jour tant attendu où commençait l'Atelier sur l'advocacy ignatien ! Une chose est certaine, c'est que, cela faisait plus d'un an que les organismes de convocation travaillaient à la préparation de cet Atelier, puisque c'est en novembre 2007 qu'a eu lieu la première réunion avec un groupe d'organismes - Alboan, Entreculturas, OCIPE, le Centre de Théologies de Libération de Louvain, le SJR International et le SJS - qui s'interrogeaient tous sur la nécessité de stimuler l'advocacy international dans les œuvres de la Compagnie de Jésus. En réalité, cela faisait partie d'un processus plus ample dont les antécédents résidaient surtout dans la présence jésuite dans les Forums sociaux mondiaux, présence promue par le secteur social, et en particulier, par la rencontre ignatienne préalable au Forum social mondial de Nairobi, et à l'atelier sur le discernement commun apostolique de Drongen en juillet 2007.

Les objectifs de l'atelier

Les objectifs spécifiques de l'atelier sur l'advocacy - et du processus qui l'a précédé - étaient d'adopter une vision commune en matière d'advocacy et d'avoir des signes d'identité partagée - ce que nous appelons le modèle d'advocacy ignatien-, de partager des expériences d'advocacy et de discerner ensemble des plans d'action. De plus, il ne s'agissait pas d'un atelier purement technique d'« experts en advocacy » au niveau international, car nous souhaitions y associer des espaces de prière, de célébration, et de discernement. Il s'agissait donc de combiner la réflexion et l'action, les connaissances théoriques avec le discernement, la théorie avec la praxis, pour ensuite diviser l'atelier en deux parties différenciées. Dans un premier temps, nous voulions rapprocher nos concepts sur l'advocacy et notre identité partagée ; dans un deuxième, nous voulions avancer sur des plans d'action conjoints. Chaque jour commençait par un moment de prière et se terminait par la célébration de l'Eucharistie avec un espace nous permettant de partager ce que nous étions en train de vivre puisque, finalement, ce que nous prétendions arriver à faire, durant cet atelier, c'était de profiter au maximum et dans la plus grande mesure possible, de tout l'énorme potentiel des œuvres de la Compagnie - sa proximité et le travail direct avec les personnes et les collectifs, sa présence dans les capitales et les centres du pouvoir et son étroite relation avec les universités et centres de connaissance - afin que ce potentiel serve à la défense des droits des personnes et des groupes marginalisés.

Les participants (quelques 46, à des moments différents durant l'atelier), jésuites et collaborateurs laïcs, femmes et hommes de 22 pays du monde, sélectionnés pour leurs conférences/organisations et actions en matière

¹Responsable du Département d'études et d'advocacy, Entreculturas.

d'advocacy dans différentes œuvres de la Compagnie, étaient arrivés la veille et, parfois, le jour même du début de l'atelier. Les membres de l'équipe facilitatrice – Jim Stormes SJ, Jorge Cela SJ, Xavier Jeyaraj SJ –, étaient arrivés quelques jours auparavant, ainsi que Uta Sievers, du Secrétariat de la Justice Sociale. Nous avons déjà tenu plusieurs réunions pour discuter des divers thèmes et finir de mettre au point le programme de l'atelier.

Quelques-unes et quelques-uns des participants avaient parcouru beaucoup de kilomètres pour arriver à Madrid. Mais je me souviens, de manière bien vivante, que lorsque nous sommes arrivés en autobus à l'Escorial – lieu historique situé à cinquante kilomètres de Madrid, traversé par la Sierra de Guadarrama –, je me suis retournée pour donner quelques indications pratiques. En voyant à ce moment-là les visages de tous les participants, j'ai eu la certitude que l'atelier atteindrait les résultats que nous espérions, non seulement parce qu'il avait été très soigneusement préparé, mais surtout par l'attente, l'engagement et l'enthousiasme que reflétaient ces visages.

Comme prévu, l'événement a été inauguré par les discours de bienvenue d'Elías Royón SJ, Provincial d'Espagne, d'Agustín Alonso SJ, directeur de Entreculturas, et d'Higinio Pi Pérez SJ, coordinateur de l'apostolat social pour le Sud de l'Europe. L'équipe facilitatrice présenta également une introduction sur les origines de la manifestation, ses objectifs et ce à quoi l'on souhaitait aboutir avec cet Atelier. Nous avons consacré un peu de temps à nous connaître et nous avons présenté les participants divisés par assistances/organisations. Cela nous a permis d'établir un premier contact avec les différentes délégations, et de connaître leurs priorités en matière d'advocacy.

Les expériences d'advocacy

Les deux premiers jours ont été consacrés, après une première partie d'introduction sur la 35^{ème} CG, à une réflexion plus théorique, bien que combinée à des expériences pratiques. Nous avons consacré le premier jour de travail à un partage d'expériences d'advocacy, sélectionnées lors de la réunion des coordinateurs du secteur social en mai 2007 et classées systématiquement auparavant. Les expériences d'advocacy suivantes ont été présentées : celle de Mauricio García Durán SJ, sur la politique des Droits de l'Homme du CINEP, celle de la Campagne contre les mines anti-personnes, à laquelle le Service Jésuite aux Réfugiés a participé de manière active, par Denise Coghlan RSM ; l'expérience de mobilisation populaire de South Asian People's Initiative (SAPI) au Sud de l'Asie, par Joe Xavier SJ et l'expérience sur l'advocacy dans la gestion des ressources naturelles de la RD Congo du CEPAS par Ferdinand Muhigirwa SJ et Emmanuelle Devuyt (OCIPE).

Conceptualisation de l'advocacy et modèle d'advocacy ignatien

Le jour suivant a été consacré, fondamentalement, à la conceptualisation de l'advocacy et à nos signes d'identité, ou manière de procéder ignatienne, grâce à des réflexions par groupes de travail. Au cours de cette journée, l'activité a été

continuellement enrichie par des débats et des discussions, fruits sans aucun doute des différents bagages de chacun, des expériences et des contextes dans lesquels nous agissons, nous les différents participants.

Planification des actions d'advocacy

Après l'expérience et la conceptualisation, nous sommes passés à la seconde partie de l'atelier, c'est-à-dire voir comment nous pouvions concrétiser les actions dans la pratique. Il s'agissait de voir sur quels thèmes, avec qui (tous, quelques-uns), de quelle manière et avec quelles structures, nous pouvions travailler, de manière conjointe, en matière d'advocacy. En termes ignatien, nous voulions savoir vers quelles frontières le Seigneur nous appelait. Je dois confesser que cette seconde partie nous semblait, à nous équipe facilitatrice, plus complexe. Nous ne savions pas, en réalité, jusqu'où nous allions pouvoir arriver, jusqu'où le groupe pourrait ou voudrait arriver. Mais ce qui était clair c'était qu'il nous fallait faire un pas de plus. La conceptualisation et le partage des expériences étaient sans aucun doute très importants en eux-mêmes, mais nous croyions qu'il était nécessaire, à ce moment, de donner une impulsion décisive et que, au cours de l'atelier, seraient explicités les engagements de travail en commun. Il nous semblait que le moment était opportun – en pleine crise profonde – et que nous ne pouvions le laisser passer.

Nous avons commencé par une présentation de Chema Vera qui nous a parlé des actions et campagnes d'autres réseaux internationaux et, ensuite, ont été présentées les expériences en matière advocacy de Fe y Alegría (Foi et Joie), du Réseau International Jésuite de Développement (IJND) et du SJR comme modèles possibles de structures et d'organisations.

Le lendemain nous avons commencé par la planification d'actions proprement dites. Les représentants d'organisations/conférences ont exposé les thèmes d'advocacy qu'ils considéraient comme prioritaires au plan international. Ceux-ci avaient été étudiés auparavant, à la suite d'un questionnaire, et approuvés par les conférences. Les principales questions que nous nous posions étaient : Quels étaient les thèmes de nos préoccupations ? Sur lesquels devons-nous travailler de manière collective ? Y avait-il d'autres thèmes qui, peut-être, n'étaient pas apparus avec autant de force, mais au sujet desquels nous devons nous exprimer ? Où résidaient nos capacités ? Quelle valeur pourrions-nous ajouter nous et nos institutions ? Comment travailler de manière plus coordonnée et sur le plan international ?

Les Réseaux thématiques et les groupes de travail

Finalement les thèmes sur lesquels il a été décidé de réfléchir davantage furent les suivants : Migrations, Paix et Droits de l'Homme, Éducation, Pauvreté et Développement, et Environnement et Écologie. Pour cela, nous nous sommes divisés en groupes de travail, selon nos intérêts et nos expériences. Nous avons pour tâche de réfléchir sur quelques lignes d'actions ou propositions de travail, sur les ressources/structures dont nous aurions besoin et sur le niveau d'enga-

gement que pourrait, éventuellement, assumer notre organisation/conférence ou, si c'était le cas, quelles recommandations ou propositions nous pourrions mener à bonne fin. Les travaux de groupe furent présentés, quelques-uns avec des propositions très concrètes ; d'autres plus ambitieuses. Des réseaux thématiques/groupes de travail sur les thèmes suivants ont été créés : Migrations, Paix et Droits de l'Homme, Éducation, Aide internationale pour le Développement, Modèles alternatifs de développement, Gouvernance des ressources naturelles, Écologie et Environnement ainsi que Fondamentalisme religieux. Le thème « genre » a été peu présent dans les discussions, si bien que nous avons décidé qu'il constituait une dimension importante, transversale à tous les sujets.

Ainsi, quelques sujets qui ne constituaient pas un thème à proprement parler, les concernaient tous : la nécessité d'avoir quelques documents sur l'advocacy et la spiritualité ignatienne, des thèmes d'intérêt commun et les relations ou interconnexions entre eux, et les thèmes transversaux (genre). D'autres points considérés importants furent les suivants : nécessité de fortifier nos capacités en matière d'advocacy, savoir comment mieux travailler en réseaux, avoir une représentation internationale auprès des Nations Unies ou d'autres organismes, ou encore l'implication et la coordination avec d'autres secteurs de la Compagnie.

Quant à la structure, on a décidé que la commission centrale résiderait au SJS, et qu'elle serait aidée par un groupe de personnes/organisations sélectionnées par les coordinateurs de conférences et les réseaux internationaux. Les groupes de travail ou les réseaux thématiques devraient pouvoir compter sur un coordinateur ou responsable. Il était évident pour tous que les pas qui se feraient dans cette direction devaient compter sur l'approbation des conférences et que les initiatives devaient être bien encadrées dans la structure de gouvernement de la Compagnie.

Les engagements

Finalement, les engagements des conférences et des organisations ont été notés lors de la dernière session. Il s'agissait de voir comment concrétiser fondamentalement ceux que nous étions disposés à assumer. C'était, sans aucun doute, une proposition ambitieuse : pouvions-nous réellement les mener à bonne fin ? De fait, quelques interventions des modérateurs et de l'équipe facilitatrice nous ont prévenus que nous ne devons pas nous décourager si l'une des propositions n'allait pas de l'avant. Il était réellement difficile d'entreprendre tout ce que nous nous étions proposé de faire. Eh bien, c'est là que s'est opéré « le miracle ». Moi, au moins – et je ne crois pas avoir été la seule – j'ai été fortement impressionnée, car les participants se sont offerts réellement pour accompagner ou participer à des groupes de travail dans les réseaux et pour assumer des responsabilités, le tout avec un réel enthousiasme.

Quand je pense à l'atelier sur l'advocacy, surtout pendant les derniers jours, je crois que nous y avons vécu une expérience passionnante. Cela n'a pas toujours été facile. À certains moments, un certain désarroi s'est fait sentir, tout n'était pas clair, on ne savait comment continuer. Quelques tensions sont apparues aussi.

Cependant, les interventions des participants lorsqu'elles étaient passionnées et fortement engagées, laissaient transparaître clairement, malgré les divergences, un esprit de corps et de responsabilité partagée. Il existait aussi un fort désir, peut-être latent dans certains cas, de stimuler, de manière décidée, l'advocacy. C'est peut-être là l'un des motifs qui expliquent les engagements pris. Il peut y en avoir d'autres. En tous cas, je me souviens de l'image que j'ai eue des participants, le premier jour, dans les premières rangées de l'autobus quand nous arrivions à l'Escorial, et je crois qu'une grande partie du « secret » réside dans cet enthousiasme et cet engagement. Cependant, cet atelier ne suppose qu'un pas de plus dans le processus de stimuler une action d'advocacy de plus grande envergure et d'une portée plus vaste. Pussions-nous être à la hauteur et accomplir ce à quoi nous nous sommes engagés.

Valeria Méndez de Vigo

Responsable Departamento de Estudios e Incidencia

C/ Pablo Aranda, 3

28006 Madrid - ESPAGNE

v.mendezdevigo@entreculturas.org

Original espagnol

Traduit par Françoise Pernot

El Escorial : une expérience spirituelle

Charles Chilufya SJ

A lors que nous nous préparions à la rencontre sur l'advocacy ignatien à *L'Escorial*, Madrid, nous, participants désignés, attendions un événement significatif. Pendant trois mois avant la rencontre, les échanges électroniques donnaient l'impression de préparatifs importants. Un sentiment croissant d'attente s'affirmait jour après jour jusqu'au moment où nous tous, venus de tous les coins du monde - Asie, Océanie, Afrique, Europe, Amérique latine, Amérique du Nord - nous nous sommes enfin retrouvés à L'Escorial. Nous voulions tous répondre à l'appel du Seigneur à revivre *La Storta* et à faire l'expérience du Seigneur qui nous demande de répondre de nouveau aux crises auxquelles le monde est confronté.

Contexte

La rencontre sur l'advocacy ignatien à L'Escorial a eu lieu peu après la 35^{ème} CG, en plein milieu de l'effondrement économique actuel. Nous pouvions ainsi reconnaître à la fois l'énergie positive et l'espérance évoquées par la 35^{ème} CG ainsi que les peurs et angoisses qui frappent l'humanité dans la crise économique mondiale. À mesure que nous nous écoutions les uns les autres aussi bien au

cours de discussions formelles qu'informelles, nous avons perçu avec une conscience aiguë les diverses crises économiques, politiques, sociales, culturelles et religieuses qui frappent le monde, et nous avons collectivement reconnu la gravité de ces crises. En même temps, nous avons aussi reconnu, au sein et hors de la Compagnie, les immenses opportunités d'œuvrer pour le changement en faveur des victimes de ces crises, les *anawim* de Yahvé. La question qui guidait les motions aussi bien au niveau personnel que collectif était celle-ci : « Comment pouvons-nous, en tant que corps de spiritualité ignatienne, contribuer à l'avènement d'un monde où la justice, la paix et l'harmonie prédominent ? » On peut dire que la rencontre a eu lieu à la croisée de grandes inquiétudes et d'une grande espérance dans un monde brisé, une espérance enracinée dans la confiance que Dieu règne et que le mal peut être vaincu.

Tour du monde en Google

La première soirée, nous nous sommes réunis pour visionner de courtes vidéos portant sur la situation des parties du monde d'où nous provenons : images d'enfants affamés, de populations déplacées, de terres ravagées par la sécheresse ou les inondations. Au cours de la prière et de la réflexion qui ont ouvert la réunion et pendant la projection de ces images, on avait l'impression de rejoindre la Trinité dans la Contemplation de l'Incarnation. Le message qui nous était adressé à tous à ce moment était sans équivoque : « Qui enverrons-nous ? » Nous tous, sans considération de nos origines, étions conscients de la réalité de la scène actuelle du monde et de ses nombreuses crises. Elle était offerte à tous les regards : les effets d'une pauvreté répandue et profonde, l'exploitation inéquitable des ressources du monde, l'exclusion des femmes et des minorités poussées aux marges de la société, mépris pour les différences ethniques, les terribles guerres et conflits. Galvanisés par notre charisme ignatien et guidés par les valeurs de l'Évangile, l'enseignement social de l'Église et par les valeurs universelles de respect pour la dignité humaine, solidarité et participation, nous nous sommes mis à l'école du Seigneur et du prochain pour apprendre à mieux travailler en tant que réseau de communautés ignatienues pour bâtir un nouveau monde.

Notre réalité

La première partie de notre atelier était consacrée au retour sur nos expériences d'advocacy, sur notre réalité et les contextes dans lesquels nous œuvrons. La seconde partie de notre rencontre était consacrée à la réflexion sur notre expérience, aux leçons apprises en tant que jésuites et en tant que famille ignatienne. Sans aucun doute, les journées étaient chargées, il y avait de quoi nourrir nos méditations, réflexions et prières, ainsi que de longues heures de discussion. Ces riches conversations dégageaient une forte énergie de groupe qui, en peu de temps, faisait de nous une équipe, un corps pour la mission. C'était là, en réalité, la raison de notre rencontre : « Comment former un corps pour le travail d'advocacy ? » Rassemblée dans ce centre de retraite de L'Escorial, une formidable énergie fut générée au sein de la Compagnie de Jésus et dans le

monde en général pour apporter le changement grâce aux espoirs, pensées, alliances, réseaux, actions, luttes et sacrifices communs.

Nous voulions bâtir un monde où l'espoir pour la majorité des pauvres est rétabli à travers un partage plus équitable des ressources continentales et mondiales. Au fil de nos réflexions et prières, nous avons pris conscience du fait que notre travail transcende les idéologies et les constructions utopiques, les vœux pieux, les analyses partisans et les revendications bruyantes. Nous nous sommes demandé comment définir, envisager « un autre monde » d'une façon qui ait un sens pour les gens qui ne vont pas aux conférences, mais portent chaque jour le poids des injustices. Nous avons reconnu que l'actuelle vision néolibérale du monde est façonnée par les valeurs d'individualisme, de compétition, d'exclusion des femmes et des pauvres ; par la maximisation des profits, la domination de l'environnement et la force militaire préventive. Ces valeurs, diamétralement opposées aux nôtres, sont implicites dans les attitudes et mentalités qui gouvernent actuellement les relations inévitables entre le Nord et le Sud.

Dès lors, en repensant notre travail d'advocacy pour un nouvel ordre mondial, nous nous sommes proposé d'œuvrer pour un monde gouverné par de nouvelles règles. Cette alternative était la vision d'un « nouveau monde » qui serait plus centré sur les personnes, plus respectueux de l'environnement, plus attentif aux pauvres, plus socialement juste, et plus spirituellement enrichissant.

« Venez et reposez-vous un peu »

Le séjour à L'Escorial n'était pas de tout repos. À plusieurs reprises, nous avons éprouvé, en même temps qu'un grand espoir, la fatigue, l'épuisement et le besoin de repos. Il y a eu des moments où nous avons l'impression de ne plus savoir quelle devait être la prochaine étape ; des moments où nous ne savions pas bien où nous en étions et où nous allions en tant que groupe. Quelqu'un a dit avoir parfois l'impression que « le bus n'avait plus de roues » ! Il a ajouté « Pourtant tout ira bien à la fin de la journée ». À mesure que la rencontre se poursuivait et que nous regardions le chemin parcouru, pensant aux jours écoulés, nous avons eu la grande consolation de reconnaître que les discussions avaient été fructueuses. Cependant, il y avait un désir de silence, le besoin de faire un peu de place à la réflexion personnelle. Le groupe avait fait beaucoup de chemin en un temps relativement court ; il était en effet difficile de croire que nous étions là depuis quelques jours seulement. Il y avait en outre une grande énergie et un grand enthousiasme, un désir d'aller de l'avant non seulement pour voir l'aboutissement du processus, mais aussi d'accompagner ce dernier par des actions concrètes.

Points communs et différences

En dépit des nombreuses différences telles que les contextes nationaux, les approches et méthodologies adoptées, nous avons été frappés par les grandes ressemblances, les liens communs qui traversent des expériences différentes. En affirmant les ressemblances, il nous faut reconnaître néanmoins les nombreuses **contradictions/différences** entre nous.

Les séances et interventions plénières ouvraient la voie à des discussions et servaient de catalyseurs, permettant de voir plus clairement les différences et tensions entre nous, mais aussi ce que nous visons tous ensemble. Cela a notamment été très bien illustré par l'intervention de Frank Turner sur le modèle ignatien de l'advocacy.

Certaines **différences** identifiées étaient les suivantes :

1. Différences de contextes culturels, surtout en matière de choix méthodologiques ;
2. Différences quant à la conception de notre rôle dans le processus d'advocacy – nous sommes tous d'accord que l'advocacy est un processus, mais il y a des différences fondamentales dans la manière de percevoir notre rôle dans ce processus ;
 - Certains voient leur rôle comme consistant uniquement à amplifier la voix des pauvres – non pas à parler avec eux ou pour eux, mais à créer un espace où ils puissent parler. C'est le cas de l'Initiative des peuples d'Asie du Sud (SAPI).
 - D'autres voient leur rôle comme consistant à plaider **pour** les pauvres et/ou **avec** eux, car les pauvres ne sont pas toujours les mieux placés pour défendre leur propre cause, surtout lorsqu'il s'agit de cas complexes où des questions hautement techniques ou internationales sont soulevées.
3. Différences sur la question de savoir si nous devrions ou non définir l'advocacy et comment la définir ;
4. Différences sur la question de savoir si nous devrions ou non parler d'advocacy ignatien ou d'advocacy d'inspiration ignatienne.

Malgré ces différences, il y a eu un certain nombre d'**éléments communs** qui ont émergé des différentes présentations à propos de l'advocacy ; nous étions d'accord que l'advocacy :

- est un processus
- est un dialogue
- est dynamique
- est une évaluation/discernement continu
- est un processus communautaire
- a affaire à des centres de pouvoir, phénomène compliqué
- est un transfert de capacités
- est un magis – excellence
- implique plusieurs stratégies différentes, nécessitant ainsi de la flexibilité
- implique une vision mondiale et un contact avec le terrain

Au-delà de tous ces points communs, régnait l'intime conviction que tous nos efforts d'advocacy, quelles que soient par ailleurs nos différences de méthodologie, ont **le même point de départ et, en fin de compte, le même objectif**. L'écoute des pauvres est le point de départ de notre méthodologie, mais non de

notre travail d'advocacy. Le point de départ de notre travail d'advocacy, c'est Dieu, notre désir d'aimer et servir Dieu. Notre objectif est de bâtir une société juste, fondée sur les valeurs de l'Évangile. Nous avons évoqué le rêve qui nous fait avancer, la vision que visent nos efforts, le Royaume. Il y avait la conviction que Dieu est le commencement de notre travail d'advocacy, qu'il en est aussi la fin, et qu'il nous accompagne à chaque étape du chemin.

Au même moment, **le besoin de clarifier notre vision** – l'objectif global pour lequel nous plaidons, ce que nous voulons dire quand nous affirmons vouloir une société juste, créait une certaine tension. S'agit-il d'une vision fondée sur la façon dont les pauvres aimeraient voir le monde, ou s'agit-il de quelque chose de plus ? Cette conception de l'advocacy soulève une question : **comment travailler avec des personnes qui ont des convictions différentes** – en reconnaissant que nous n'avons pas le monopole de la vérité, que le bien et la vérité peuvent être exprimés par des personnes inattendues, y compris par nos adversaires.

Défis et possibilités

Il régnait une profonde conviction que le moment présent était propice à l'action, étant donné l'extraordinaire convergence des circonstances dans la Compagnie et dans la société en général. Parmi elles, on peut citer :

- un mandat des plus hautes autorités ;
- une position favorable à l'action – géographiquement, en termes de capacités et d'accès à tous les niveaux de la Compagnie ;
- les changements économiques, sociaux et politiques de la société. font de ce moment un moment crucial pour agir, car ceci n'est pas seulement un temps de crise, mais un temps de *kairos*.

On percevait qu'ignorer ce moment, rater cette occasion serait un péché d'omission.

Il y a eu également un appel à élargir notre perspective, pour qu'elle ne s'efforce pas simplement de transformer les structures, mais plutôt de transformer les personnes. Cela ne renvoie pas seulement à nos adversaires ou aux pauvres dont nous nous efforçons de renforcer les capacités, mais aussi à nous-mêmes. En tant qu'acteurs de l'advocacy, cette activité nous modifie à mesure que nous cherchons à vivre ce que nous prêchons. Ainsi, l'atelier n'était pas seulement une occasion de recevoir et de partager des informations, mais un grand moment de réflexion et de prière.

En conclusion

« Cela valait-il vraiment la peine ? Que signifie une rencontre comme celle-ci à L'Escorial pour notre apostolat social jésuite dans ce monde ? » Je suis sûr que, à l'issue des six jours de l'Atelier sur l'advocacy ignatien, nous avons tous encore des questions à nous poser, nous demandant si ce lourd investissement de temps et de ressources allait vraiment avoir une incidence sur notre travail pour la justice sociale.

En réfléchissant à l'expérience de L'Escorial, la première chose qui venait à l'esprit était l'avantage précieux de se retrouver en tant que famille ignatienne pour clarifier certaines questions concernant l'advocacy. Suite à la pluralité des méthodologies et des processus d'advocacy en place, ainsi que la réflexion de la 35^{ème} CG sur l'identité, il était utile de s'arrêter pour définir ce que l'advocacy signifie pour nous en tant que famille ignatienne. Les six jours de contributions et de partage nous ont permis de mieux apprécier notre spiritualité ignatienne et jésuite, et nous ont aidés à discerner les motions des esprits aussi bien en nous qu'autour de nous lorsque nous pratiquons l'advocacy dans nos communautés respectives. La diversité des jésuites, religieux et laïcs rassemblés au centre de retraite de L'Escorial était source de consolation. Au moment de repartir pour nos différentes destinations, cette consolation s'est intensifiée et nous avons quitté L'Escorial avec un enthousiasme accru et en ressentant un profond sentiment de reconnaissance envers tous les efforts de l'Équipe des facilitateurs, des organisateurs et des sœurs du centre de retraite qui nous ont hébergés aussi généreusement.

Nous eûmes une seconde consolation au moment d'évaluer la rencontre et de formuler des propositions quant à la manière de mettre à profit le travail de ces six jours après avoir quitté Madrid. Que d'efforts sont faits par tous les continents ! Certes, il y avait un brin de désolation lorsque nous avons remarqué que certaines résolutions prises lors de rencontres analogues n'avaient pas été tenues. Mais la mise en place d'un groupe de travail, l'existence d'un bureau de coordination pour ce travail sous l'égide du SJS ainsi que les volontaires pour diverses tâches témoignaient d'un engagement nouveau et de possibilités nouvelles.

La troisième consolation fut la fierté que nous avons éprouvée pour notre spiritualité ignatienne, et pour le puissant réseau mondial ignatien et jésuite toujours en expansion. Certes, il y a des problèmes dans ce monde, mais les possibilités dépassent de loin ces problèmes ! Les associations au sein de la société civile, les organisations confessionnelles comme nos groupes jésuites ainsi que les personnes engagées, tout cela nous a convaincus que l'avènement du Royaume de Dieu ici-bas est plus qu'un rêve utopique. Les problèmes liés à la terre, les questions environnementales, les industries minières, les problèmes agricoles, la dette et le commerce, le rôle des femmes, le VIH et le sida, les réfugiés – ce n'est là qu'une partie des problèmes auxquels notre apostolat social jésuite est confronté. Mais la rencontre sur l'advocacy nous a remplis d'une vigueur renouvelée que nous voulons partager partout et largement. Nous étions heureux d'être plus qu'un réseau de groupes d'advocacy, heureux d'être une famille, un corps pour la mission du Christ.

Charles Chilufya SJ
Canisius Jesuit Community – Chikuni
P.O. Box 660196 – Monze – ZAMBIE
cchilufya@jesuits.net

Original anglais
Traduit par Christian Uwe

Réseaux thématiques : une structure émergente de l'action apostolique

Fernando Franco SJ

Mise en œuvre du séminaire : premières étapes

Lors de la séance de clôture de l'Atelier international de l'advocacy ignatien (IAW), le Secrétariat pour la justice sociale (SJS) à Rome s'est vu confier la tâche de lancer la mise en œuvre du processus. On a envisagé la possibilité que le SJS puisse assumer le rôle de coordination en supervisant tous les réseaux thématiques et les groupes de travail avec l'assistance d'un '*Core Group*' (*groupe central*, GC). De plus, et avec l'aide du GC, le SJS aurait la responsabilité de développer un 'réseau de réseaux', en fait, une toute nouvelle manière mondiale de vivre notre mission apostolique en tant que corps apostolique. Une rencontre a été organisée à Entreculturas, à Madrid, le 23 décembre 2008, afin de suggérer des noms pour les membres du GC et d'élaborer une orientation pour tous les réseaux. Conscients que nous démarrons un processus complexe d'articulation des décisions prises par l'IAW, nous proposons une structure organisationnelle probatoire qui peut être modifiée et améliorée lors de rencontres et de réflexions ultérieures. Les éléments essentiels sont les suivants :

Une vision nouvelle

Lors de l'IAW, le groupe est devenu très conscient qu'il vivait un moment de 'kairos'. Le monde est entré dans une crise économique et sociale d'une magnitude encore inconnue et ses effets sur les plus vulnérables et marginalisés peuvent être dévastateurs et se faire ressentir partout. C'est à ce moment particulier que la Compagnie de Jésus nous appelle à vivre notre vocation universelle comme un seul corps. Nous ne pouvons laisser cette opportunité nous échapper.

Quels devraient être les principes fondateurs de cette nouvelle vision ? Nous semblons finalement apprendre à travailler ensemble comme Jésuites. Les recommandations et les conclusions de l'IAW mettent l'accent sur le rôle que les Conférences jésuites sont appelées à jouer en tant qu'instruments apostoliques de notre mission. Cela signifie qu'il devient de plus en plus évident que les initiatives apostoliques jésuites au niveau international (comme l'advocacy) doivent être enracinées et approuvées par une structure de gouvernance jésuite (Conférence). Le principe de subsidiarité peut nous aider à organiser nos initiatives apostoliques : les réseaux thématiques peuvent être coordonnés ou dirigés internationalement à partir d'institutions mandatées spécifiquement et qui ont accepté de le faire. La Conférence mandate ou approuve une institution pour diriger le réseau. Le SJS pourrait offrir une certaine légitimité universelle au processus, être un carrefour de coordination à la fois central et flexible et assurer une vision commune et une responsabilité financière.

La Figure 1 propose une représentation visuelle de ce modèle. Chaque réseau thématique est dirigé par une institution (centre social) approuvée par la Conférence jésuite correspondante. L'institution dirigeante est responsable du développement et de l'entretien du réseau conjointement avec les institutions qui veulent faire partie de ce réseau ou du sujet en question, en accord avec les principes d'autonomie et de décentralisation. L'institution conserve son autonomie pour développer le réseau comme elle le désire ; ainsi, le centre se déplace de la Curie vers la 'périphérie'. Ci-dessous, à titre d'exemple nous avons représenté graphiquement le réseau de l'écologie. Chacune de ces institutions dirigeantes au sein des différents réseaux est, à son tour, reliée aux autres institutions dirigeantes qui gèrent et développent les autres réseaux. Ces institutions dirigeantes ont toutes un lien direct avec le SJS, lequel sert de plaque tournante qui alimente, coordonne, supervise, évalue et légitime toutes les initiatives. Ce modèle pourrait nous aider à nous rapprocher de l'idéal de la Compagnie de Jésus décrit par la 35^{ème} CG comme étant 'un corps apostolique universel chargé d'une mission universelle'.

Éléments de la structure organisationnelle

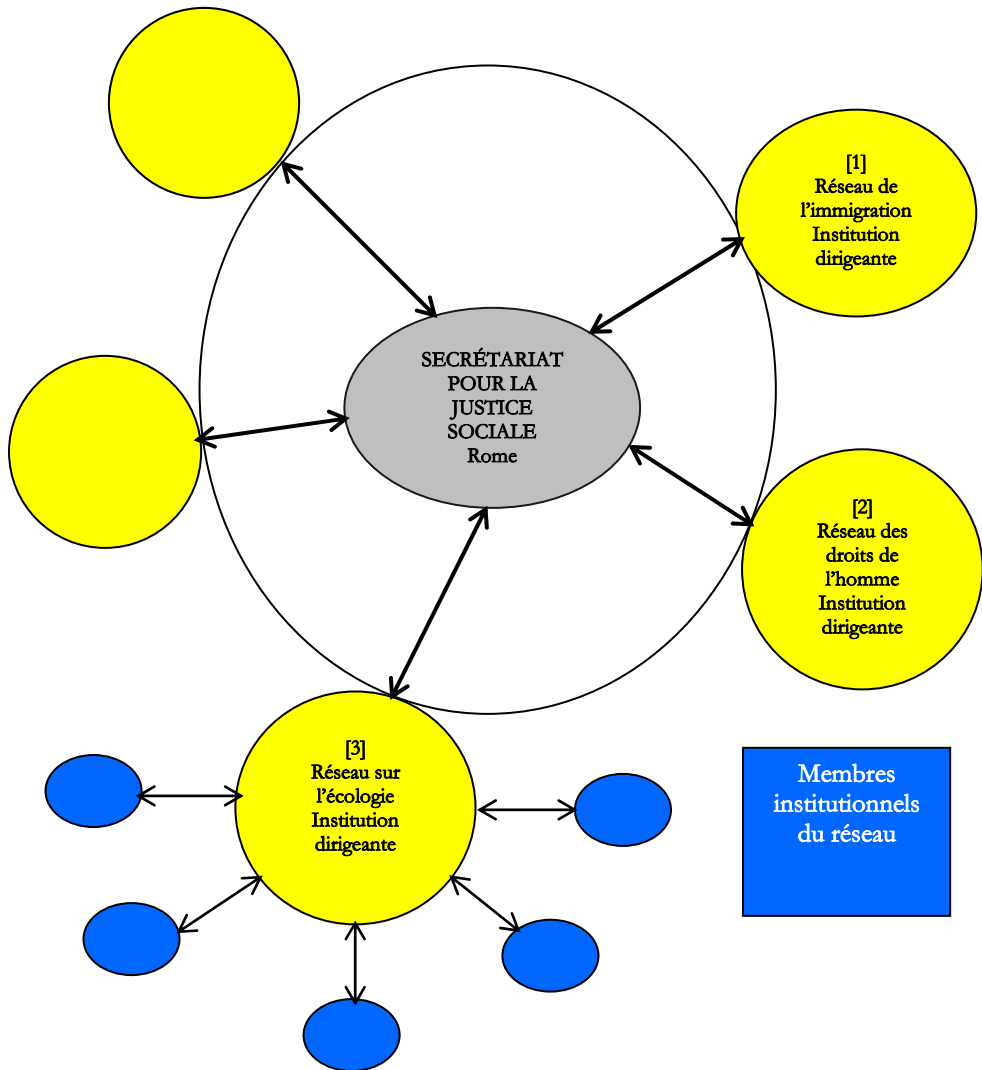
Le plan et l'ensemble des responsabilités proposés sont ici **provisoires** et seront révisés et évalués avec soin lors de la réunion à Rome des coordonnateurs des Assistances de l'apostolat social en mai 2009. La structure fait la distinction entre les **dirigeants** du réseau et les membres du **Core Group**. Un dirigeant a la responsabilité d'atteindre les objectifs du réseau. Un membre du GC est responsable de la supervision du processus d'un réseau thématique particulier ou d'un groupe de travail en collaboration avec le SJS.

Plan d'action

Les dirigeants, en tant que responsables des réseaux thématiques ou des groupes de travail, et les membres du GC, en tant que responsables de la supervision des réseaux et des groupes de travail, assument les tâches suivantes. **Avant la rencontre des coordonnateurs d'Assistance en mai 2009**, chaque réseau thématique ou groupe de travail doit préparer :

- (1) Un *plan concret* de mise en œuvre d'au moins *un ou deux plans d'action* pour les deux années à venir ; cela comprend un programme détaillé des dates, des objectifs d'ensemble à accomplir, des moyens utilisés, des ressources et de la distribution des responsabilités aux différents membres du réseau ; en ce qui concerne les groupes de travail no.9 et 10, le plan a besoin de spécifier clairement à la fois les objectifs du document et la date à laquelle celui-ci sera complété ; d'autre part, *un plan préliminaire du document* devra être présenté lors des séances de mai 2009.
- (2) Une *stratégie claire* qui garantit que ces plans d'action sont *axés sur l'advocacy*, c'est-à-dire que les étapes à suivre devront être claires afin que le réseau puisse avancer progressivement dans son action d'advocacy ;

FIGURE 1
Modèle apostolique émergent



- (3) *Une liste définitive* de toutes les institutions et personnes qui ont officiellement décidé de participer *formellement* au réseau ; par formellement nous entendons ceux qui participent après avoir reçu l'approbation et l'appui d'un corps gouvernant (Province, Assistance, Conférence) de la Compagnie de Jésus.

Mécanisme d'examen

Les membres du Core Group *assisteront à une séance spéciale de deux jours* lors de la rencontre d'une semaine des coordonnateurs des Assistances/Conférences pour l'Apostolat social, rencontre qui aura lieu à Rome du 17 au 23 mai 2009. Conjointement avec le SJS, et en étroite collaboration avec les dirigeants des réseaux et des groupes de travail, les membres du GC devront non seulement effectuer le suivi des réseaux qui leur sont assignés, mais travailler également à l'élaboration d'un plan d'ensemble afin d'établir 'un réseau de réseaux' qui pourra contribuer à *articuler mondialement l'apostolat social*. Cette articulation doit être comprise à deux niveaux :

- (1) Au niveau géographique, afin que les différentes Conférences collaborent mieux entre elles ; et
- (2) Au niveau intersectoriel, afin de collaborer de façon plus fructueuse et plus pratique avec les autres secteurs apostoliques ; nous pouvons commencer avec les secteurs spirituel et pastoral ainsi qu'avec le secteur de l'éducation.

Fernando Franco SJ
Secrétariat pour la Justice Sociale
Rome, ITALIE
sjs@sjcuria.org

Original anglais
Traduit par Christine Gauthier

Une recherche sociale au service du leadership apostolique

Patxi Álvarez SJ

Introduction

La mission de la Compagnie aujourd'hui consiste à défendre la foi et à promouvoir la justice en dialoguant avec la culture et avec d'autres traditions religieuses. C'est une affirmation audacieuse et brillante, pleine de promesse et à laquelle nous n'avons pas encore répondu avec toutes les possibilités dont dispose notre corps apostolique.

Si la Compagnie est mission, au point que c'est précisément en fonction de la mission que toutes les autres composantes de la vie religieuse (communauté, prière, chœur, Eucharistie, pauvreté, obéissance...) reçoivent leur juste place, c'est cette même mission qui doit nous aider à situer à sa juste place la recherche sociale. C'est là l'unique fil conducteur que je vais suivre dans cet article : *quelle place doit occuper la recherche sociale dans un corps qui a fait de la mission de foi-justice son devoir ultime ?*

Je me propose les étapes suivantes : je revisiterai les sources ignatiennes qui motivent l'apostolat intellectuel qui traverse notre tradition historique ; j'essaierai ensuite de montrer que la mission actuelle de la Compagnie de Jésus exige une connaissance rigoureuse et savante de la réalité ; j'évoquerai la nécessité de mettre cette connaissance au service du leadership apostolique ; enfin je proposerai un modèle qui récapitule les intuitions qui auront surgi au fil du texte.

1. L'apostolat intellectuel dans notre histoire

La recherche sociale est une composante intrinsèque de l'apostolat intellectuel, un ministère qui dès le début de la Société était important¹. Les jésuites se sont investis dans plusieurs champs de savoir et nous continuons à le faire aujourd'hui. Cela fait partie d'une longue tradition.

Sources ignatiennes de l'apostolat intellectuel

La vie d'Ignace ne témoigne pas d'un intérêt particulier pour le travail intellectuel. Sa grande préoccupation après la conversion à Loyola était d'« aider les âmes ». Il commença à le faire dès Manrèse². Une attention qu'il maintint jusqu'en Terre Sainte, où il voulait rester, toujours pour aider les personnes³. C'est la même motivation à laquelle il fait allusion lorsqu'il décide de faire des études. Il ira faire des études à Barcelone⁴ à seule fin de mieux aider les âmes.

Le pèlerin fréquenta les universités d'Alcalá, Salamanque et enfin Paris, où il obtint le titre de « Maître ès arts ». Tous les premiers compagnons l'obtinrent. Certains, comme Laínez et Salmerón, réussirent à devenir de brillants théologiens. Mais pas Ignace. Son souci resta celui d'« aider les âmes » et d'assurer à la Compagnie cette orientation de service aux autres, chaque fois que cela s'avérait nécessaire.

¹35^e CG, d.3, n. 39 (iii).

²Saint Ignace, *Autobiographie*, n. 26.

³*Ibid.* n. 45.

⁴*Ibid.* n. 50.

Dès lors, d'où vient ce désir, cette soif de savoir qui anime la Compagnie, celle des origines et celle d'aujourd'hui ? Est-ce simplement dû au fait, fortuit, que ces premiers hommes appartenaient à l'intelligentsia de leur temps et qu'ils transmièrent cet intérêt pour la culture aux générations suivantes ?

En réalité, les sources de ce désir profond de savoir se trouvent dans notre noyau mystique, dans l'expérience des *Exercices*, de façon, à vrai dire, évidente.

La colonne vertébrale de la tradition ignatienne réside dans une rencontre personnelle avec un Dieu qui libère, choisit et envoie. C'est une expérience directe de Dieu, toujours inattendue et bouleversante. Le Dieu qui crée et inaugure cette rencontre ne se trouve pas en dehors de cette réalité, mais se situe dans le monde. Cela fut le principal don que reçut Ignace au Cardoner : trouver Dieu *dans* le monde et le monde *en* Dieu.

Cela justifie l'émergence d'un intérêt certain pour le monde. Pour découvrir Dieu il ne faut pas fuir le monde, mais s'y plonger. Et l'attitude qui caractérise cette perspective est une attitude oblatrice, pas seulement contemplative, attitude d'implication dans la dynamique de l'amour. Une grande partie de la manière de procéder de la Compagnie trouve son origine dans cette intuition qu'eut Ignace au Cardoner. Dans les *Exercices*, il y a deux contemplations qui conduisent à cette connaissance du monde : d'abord la *Contemplation de l'Incarnation* (ES 101-109). Elle nous invite à contempler la circonférence du monde et ses différentes races... Ignace nous invite à découvrir au sein de l'humanité un courant de rédemption qui sollicite la collaboration humaine : c'est le « Faisons la rédemption » de la Trinité, qui frappe à la porte de Marie et demande l'autorisation de commencer son œuvre de salut. L'attitude de contemplation du monde sous-jacente ici est *active-implicative* : voyant ce que font les personnes de la Trinité et comment Marie accède à leur demande, nous sommes invités à faire de même.

Deuxièmement, il y a la *contemplation pour obtenir l'amour* (ES 230-237), dans laquelle Ignace souhaite que nous acquérions la « connaissance intérieure de tout le bien reçu ». Dans un des points il nous parle d'un Dieu qui habite dans les éléments, les plantes, les animaux et les êtres humains (ES 235). Cela donnera lieu à une attitude plus contemplative, plus *passive-réceptive*. Néanmoins, dans cette même contemplation, Ignace parle d'un Dieu qui travaille et œuvre pour moi dans toutes les choses créées (ES 236). Encore une fois, il nous met en face d'un savoir qui nous plonge dans l'action.

En résumé, les *Exercices* nous prédisposent à une connaissance du monde, dans une double attitude, l'une plus active et l'autre plus passive, mais avec le primat de la première sur la seconde.

L'apostolat intellectuel dans notre tradition historique

Au-delà des sources ignatienues, l'apostolat intellectuel est devenu une caractéristique essentielle de la Compagnie de Jésus depuis ses débuts : dans sa version théologique – si bien que nous pencher sur le divin contribue à mieux comprendre l'humain – et dans sa version anthropologique – de sorte qu'un regard sur l'humain permette de comprendre le divin.

a) La recherche théologique : regarder le divin pour comprendre l'humain

Peut-être que la principale activité de recherche de la Compagnie a consisté précisément dans la recherche théologique : tentative de parler de Dieu et de rapprocher de l'homme les choses de Dieu. Si la rencontre avec Dieu occupe une place essentielle dans la tradition jésuite, la théologie vise à rendre possible et à donner sens à cette rencontre avec Dieu.

Il s'agit souvent d'une théologie qui embrasse les réalités humaines à partir de la vie divine. Une théologie des réalités du monde et, pour cette raison, des frontières. Non pas froidement spéculative, mais vitale, offrant de l'« aide aux âmes » et établissant des liens avec la culture de son temps. Il n'est pas rare que cette théologie soit, la plupart du temps, d'avant-garde.

La théologie dont il est question ici est celle qui s'intéresse aux conséquences qu'ont « les choses divines » sur la vie des personnes et non celle occupée exclusivement à contempler le mystère de Dieu et qui, éblouie par lui, laisse dans l'ombre ses implications pour les êtres humains. Cette théologie se rapproche de la *Contemplation de l'Incarnation*. C'est au cours de notre histoire concrète, dans les circonstances de la vie, que nous trouvons les signes de la parole trinitaire qui, aujourd'hui encore, continue à dire « Faisons la rédemption ».

b) Recherche scientifique et culturelle : regarder l'humain pour découvrir le divin

Dès les premiers temps, il y a eu des jésuites de renom qui se sont efforcés d'expliquer les aspects de la réalité d'un point de vue scientifique. En scrutant l'univers, ils découvraient Dieu. Parfois, leur travail scientifique visait d'autres fins, comme ce fut le cas de Ricci en Chine. Beaucoup d'entre eux nous ont aidés à comprendre que la science et la foi ne sont pas en compétition pour le même espace, mais qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement. Ces hommes ont bâti des ponts entre la science et la foi. Leur travail a contribué de façon cruciale à faire de nous des citoyens modernes en même temps que des croyants. Ils nous ont permis de comprendre que la connaissance scientifique ne met pas en danger notre foi, mais l'approfondit et la fait mûrir.

À mon avis, dans l'histoire de la Compagnie, le champ des études culturelles est plus important que ce champ de la science. Il y a eu beaucoup de jésuites qui, épris de Dieu, se sont épris de l'humain dans des cultures très différentes⁵. Ce ne furent pas de grands savants, mais des hommes passionnés par les êtres humains, dont la contribution au savoir académique a quand même été considérable. L'être humain dans sa diversité, richesse, simplicité, profondeur, fragilité, sagesse, leur évoquait de nouvelles traces de Dieu qu'ils recherchaient sans relâche. Ils découvrirent dans les personnes qu'ils rencontraient l'Esprit de Dieu qui, depuis la nuit des temps, les habitait. Et dans l'amour et la découverte de ces cultures, ils adorèrent le Dieu qui habite toute chose. D'où les grammaires, les alphabets, les études ethnographiques... Les exemples sont innombrables et montrent à quel point les jésuites crurent vraiment que « Dieu habite dans les créatures » (ES 235). Aujourd'hui encore cette tradition se perpétue.

En résumé, on peut dire que l'apostolat intellectuel de la Compagnie, que ce soit dans sa version théologique ou dans sa version scientifique, a toujours cherché à établir des liens entre Dieu et l'être humain.

⁵CG 34, d. 4, n. 10.

2. Notre mission aujourd'hui exige une recherche sociale

Après avoir montré que notre tradition ignatienne et jésuite exigeait un sérieux travail intellectuel et de recherche, il faut aller plus loin : notre mission actuelle de foi-justice exige de façon encore plus impérieuse un solide apostolat intellectuel plus orienté vers la recherche sociale.

Notre mission de foi-justice

Quand, en 1975, nous avons défini notre mission en termes de défense de la foi et promotion de la justice, il était clair que le monde dans lequel nous vivions se trouvait dans une lutte dialectique entre les désirs de libération et de puissantes dynamiques d'exclusion⁶. D'où le besoin de parler précisément de « promotion ». Il s'agissait d'un engagement actif, délibéré et soutenu contre les forces qui génèrent l'exploitation. Nous sommes engagés dans une lutte. Cette mission implique un parti pris préalable en faveur des pauvres. On ne peut séparer cette mission de l'option préférentielle pour les pauvres, elle fait partie de cette option.

D'autre part, l'option pour la justice exige beaucoup de choses : prises de positions publiques, utilisation des moyens de communications, comptabilité transparente, dialogues politiques et institutionnels, beaucoup de capacité d'innovation. Cela signifie qu'elle ne se contente pas de « l'habituel » mais exige un *magis*. En d'autres mots, la promotion de la justice exige l'élévation de nos profils apostoliques, qui va de pair avec une rénovation intégrale de nos ministères pour les adapter à cette mission⁷.

C'est cette nécessité d'élever notre profil apostolique qui exige une connaissance plus adéquate de notre monde et, par conséquent, une analyse sociale plus rigoureuse. Surtout en ces temps de mondialisation complexe.

3. Des synthèses pleines de sagesse doivent nous orienter et nous motiver

La recherche sociale est ouverte à l'orientation apostolique, en particulier lorsqu'elle révèle les aspects créatifs et encourageants de la réalité, lorsqu'elle dénonce les forces qui divisent ou excluent, lorsqu'elle propose de nouvelles manières d'aborder les problématiques sociales... En un mot, lorsqu'elle cherche à être agent de transformation et à agir sur la scène publique.

Cela étant, nous devons dire que nous avons également besoin de quelque chose de plus que la recherche sociale. Il convient de la situer dans un contexte plus large. Ignace nous montre la voie : il s'agit plutôt d'un savoir intérieur qu'exhaustif, plutôt un savoir synthétique qu'analytique, plutôt une implication affective qu'un dessaisissement aseptique, plutôt une interdisciplinarité qu'une fragmentation⁸ ainsi que des doses fort importantes de discernement⁹.

Nous avons besoin de synthèses pleines de sagesse¹⁰ qui rendent compte de notre monde, qui nous permettent de le comprendre pour le prendre en charge.

⁶32^e CG, d. 4, n.6.

⁷32^e CG, d. 4, nn. 9 et 76.

⁸34^e CG, d. 17, n. 10.

⁹32^e CG, d.4, n. 10.

¹⁰Kolvenbach P.H., Textes choisis (1991-2001), *Conférence à l'Université Santa Clara* (6 octobre 2000), p. 305 : « Ce qui est en jeu ... c'est un dialogue interdisciplinaire continu de recherche et de réflexion, une

Ces synthèses doivent porter sur cette « connaissance intérieure » qu'Ignace nous invite à demander dans l'Exercice des Deux Étendards. Des synthèses qui nous offrent une connaissance intérieure, une lucidité devant la réalité, pour découvrir en elle les dynamiques d'exclusion, d'extorsion et de mort, afin de les affronter ; et pour célébrer les courants de vie et de libération afin de prendre un engagement en leur faveur. C'est pourquoi nous parlons de *synthèses inspirées par la sagesse* ou *la connaissance intérieure* ou *ignatienne de la réalité*, et peu importe le nom que nous voulons lui donner, puisque nous ne disposons pas de terme précis pour désigner cette réalité dont il est question.

La recherche sociale doit se mettre au service de ces synthèses. Cela signifie qu'elle est plus que jamais nécessaire, car lorsqu'il n'y a pas d'analyse c'est l'affabulation ou la projection pure qui l'emporte : nous voyons ce que nous avons envie de voir. La connaissance savante doit être rigoureuse, pour traiter le réel avec honnêteté. Ces synthèses qui offrent une connaissance profonde de la réalité devront :

- Reposer sur une rigueur attentive à une multiplicité de perspectives
 - 1) En se fondant sur des données et sur des recherches solides ;
 - 2) En intégrant dans leurs analyses une multiplicité de disciplines ;
- Être réalisées dans un esprit de discernement commun et priant
 - 3) En démasquant nos intérêts cachés et nos alliances affectives ;
 - 4) Inspirées par l'expérience : en contact avec les pauvres et avec les personnes et institutions sociales qui travaillent avec eux ;
 - 5) Se laissant atteindre par la réalité ;
 - 6) Incorporant une lecture théologique ;
- Inclure une orientation pratique ouverte au compromis et à l'implication
 - 7) En générant des exposés et des propositions ;
 - 8) En développant des modes de vulgarisation raisonnée et crédible qui favorisent la formation permanente et renforcent nos motivations et affects et encouragent notre foi ;
 - 9) Susciter une action publique d'advocacy, établissant un programme commun avec des acteurs sociaux, ecclésiaux et politiques.

On peut dire que nous manquons généralement – ou que nous n'avons pas suffisamment – d'acteurs collectifs, ou communautés de discernement, capables de mener à bien ce travail. Nous avons besoin d'enseignants et de nouvelles méthodologies pour guider ces activités. Il y a beaucoup à faire. Si la recherche prend sa juste place au service de notre mission, elle devra présenter quelques caractéristiques. Premièrement, elle devra se concentrer sur certains domaines sociaux, ceux qui sont les plus pertinents aujourd'hui pour le développement de notre mission. Deuxièmement, cette recherche sociale devra se demander pour qui et pour quoi elle est conduite¹¹. Troisièmement, et vu que nous ne pourrions pas

mise en commun constante des compétences. Le but est d'assimiler les expériences et les intuitions selon les différentes disciplines dans 'une vision du savoir qui, bien conscient de ses limites, ne se satisfait pas de fragments mais tente d'intégrer ces dernières dans une synthèse véridique et pleine de sagesse' du monde tel qu'il est. De nombreux professeurs ne se sentent malheureusement pas prêts professionnellement, humainement et je dirai spirituellement à un tel échange ».

¹¹Kolvenbach P.H., Textes choisis (1991-2001), *Conférence à l'Université Santa Clara* (6 octobre 2000), p. 305 : « ... le savoir universitaire est valable en soi, et en même temps savoir qui doit se demander : « Pour qui ? Pour quoi ? ».

disposer de personnes compétentes dans tous les domaines, il sera nécessaire de faire appel à d'autres chercheurs, qu'ils appartiennent ou non à nos institutions.

Les centres sociaux devront eux aussi jouer leur rôle dans l'élaboration de cette connaissance intérieure de la réalité sociale. Si les synthèses requièrent du discernement, cela se fait de façon plus appropriée lorsque nous sommes en mouvement et proche de la réalité. Les institutions qui sont proches des réalités de la souffrance du monde auront beaucoup à nous apprendre.

Ces synthèses de sagesse suffiront-elles pour remplir notre mission ? Non, car les vraies synthèses sont destinées à mieux orienter notre réponse à la mission.

4. Au service du leadership apostolique

Seule une connaissance intérieure de la réalité peut orienter notre leadership

Lorsque nous manquons de ce savoir intérieur, affectif et discerné qui façonne les vocations apostoliques, il ne nous reste plus qu'une gestion basée sur le bon sens. Il n'y a pas de prise de risques, mais conservation ; il n'y a pas de fidélité ni de créativité, mais plutôt reproduction dégénérative, il n'y a pas d'identité mais dilution. Les synthèses éclaireront la réalité, motiveront notre engagement et orienteront l'action.

Habituellement, nos institutions regorgent de savoirs relatifs au domaine économique et légal dans lequel elles sont impliquées. Nous connaissons bien ce que, dans le jargon des entreprises, on appelle « les affaires ». Néanmoins, la mission à laquelle elles répondent va bien au-delà de cela : un collège n'a pas pour seule mission d'éduquer, cela l'éducation publique le fait aussi, avec plus de moyens et au moins aussi bien que nous. Un collège de la Compagnie cherche à former des personnes qui désirent un monde plus juste, capables de s'engager dans des communautés à cette fin, prêtes à des sacrifices quand il le faut, qui savent que la foi est un merveilleux lieu de libération intégrale de l'être humain, pour que d'autres personnes puissent découvrir cette foi comme la source de leur vie. Cette mission, comme on le voit, passe par « les affaires » de l'éducation, mais va beaucoup plus loin que cela. Il en est de même que ce soit pour les universités jésuites, ou pour toute autre organisation dirigée par des jésuites. Actuellement, il est crucial que toutes nos institutions répondent à la mission foi-justice, parce que c'est à cela que nous savons qu'elles sont vraiment des institutions jésuites.

Mais, cela est très difficile, car cela signifie qu'aujourd'hui les collèges devront en savoir beaucoup plus sur l'immigration, l'intégration culturelle, les identités croisées, les processus d'intégration de la seconde génération ; les écoles devront en savoir beaucoup plus sur la mondialisation, la politique mondiale, la citoyenneté, la laïcisation, la socialisation religieuse ; sur le rôle que les médias et les milieux sociaux jouent dans la socialisation des enfants ; sur les modèles actuels de la famille... Les ONG devront également en savoir plus sur les aspects symboliques et spirituels du développement, sur l'être humain et les cultures, sur la relation entre la religion et la politique, sur la transmission des compétences et le leadership communautaire, les formes alternatives du développement économique, sur la décentralisation, l'écologie et la technologie... Et l'on pourrait continuer à énumérer d'autres champs apostoliques.

En définitive, une connaissance intérieure de notre réalité sociale, pour limitée et pauvre qu'elle puisse être, aidera nos institutions à mieux répondre à notre mission. À une époque telle que la nôtre, où le nombre de jésuites n'a jamais été aussi réduit, les institutions comme celles dont dispose la Compagnie aujourd'hui – grandes, dynamiques et créatives – ont besoin de ces directives ; sinon elles suivront leur propre chemin dans l'activité qui est la leur. Mais, à long terme conserveront-elles leurs caractéristiques jésuites ?

Advocacy au niveau institutionnel

Les institutions ont besoin de cette connaissance intérieure pour pouvoir prendre des décisions avec courage et une certaine assurance. Parce que les décisions en faveur de la justice et des pauvres requièrent un certain niveau de clairvoyance. C'est cette connaissance de qualité qui peut guider adéquatement nos institutions et qui élargit l'horizon apostolique auquel elles répondent : avec une présence publique, avec une incidence politique, en dialogue avec les institutions publiques et privés et avec les milieux ecclésiaux...

Advocacy au niveau provincial/ sectoriel

Ce niveau est beaucoup plus stratégique, puisque les secteurs et provinces disposent de moyens dont les institutions, prises seules, manquent. Les synthèses de sagesse permettront l'identification au niveau sectoriel et provincial de nouveaux défis, de vérifier si les institutions y répondent mieux, et d'exiger, et même de voir si de nouvelles initiatives apostoliques sont nécessaires, ou s'il convient d'en abandonner certaines.

Il est évident que la mission de foi-justice nécessite un dialogue politique avec les institutions ecclésiales, avec les organisations sociales ; des relations avec les médias, avec les financeurs... surtout dans une société aussi plurielle que la nôtre. Ce type de relation est crucial. Cette « connaissance intérieure » chargée de discernement et approuvée par la majorité sera vitale pour maintenir notre propre programme dans nos dialogues. C'est aussi ici que se vérifie l'importance d'orienter les synthèses que nous élaborons vers l'action et d'y inclure des attitudes, des propositions et des recommandations. Si nous réussissons à faire une partie de cette tâche nous grandirons en tant que corps apostolique.

Advocacy au niveau de la Compagnie

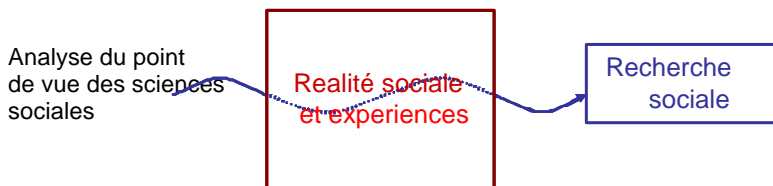
La connaissance intérieure est également nécessaire au niveau de la Compagnie. Dans le passé, la réflexion des instances de gouvernement de la Compagnie a fourni encouragement et élan. Les Pères Arrupe et Kolvenbach sont des hommes qui ont beaucoup aidé avec leur clairvoyance, connaissance et apports. Nous n'avons pas été à leur hauteur. Sans l'appui des plus hautes instances de gouvernement de la Compagnie et de leurs visions du monde, il serait très difficile de maintenir notre mission au sein de la Compagnie, parce qu'il y a en nous beaucoup de forces de dispersions.

5. Un modèle possible

L'ébauche suivante propose une organisation possible des différents éléments

qui ont été présentés. Nous les prenons d'abord individuellement et nous essaierons plus loin de les présenter en un même schéma.

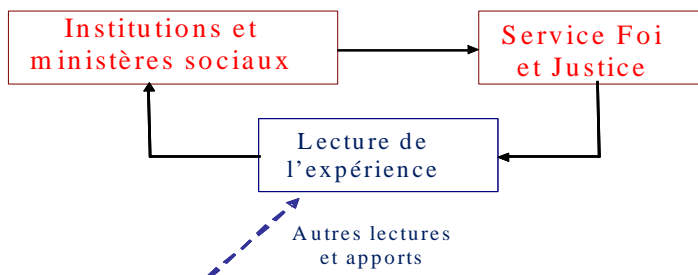
La recherche sociale proprement dite



Il s'agit d'une recherche sociale conduite par les universités et certains centres sociaux. Certaines analyses devront nécessairement être empruntées à d'autres disciplines ou provenir d'institutions qui ne nous appartiennent pas.

Lorsque la recherche sera conduite au sein de nos institutions, elle devra comporter certains « nuances ignatiennes » : explicitation des présupposés sur lesquels elle se base et cohérence de son évolution ; reconnaissance des influences et alliances affectives sous-jacentes ; insistance parfois sur le « se laisser toucher ». Dans ces cas, une recherche devrait considérer les expériences réalisées dans nos centres sociaux et institutions d'autres secteurs. Autrement dit, la recherche ignatienne devra comporter quelques caractéristiques spécifiques.

La réflexion sociale de nos centres sociaux



Nos centres sociaux conduisent également leur propre réflexion sur la réalité. Ils apprennent de leur expérience, des situations face auxquelles ils se retrouvent et sur lesquelles ils méditent souvent de façon systématique et, parfois, de manière plus souple. Ils recourent aussi aux lectures et apports qu'ils reçoivent de certains analystes sociaux.

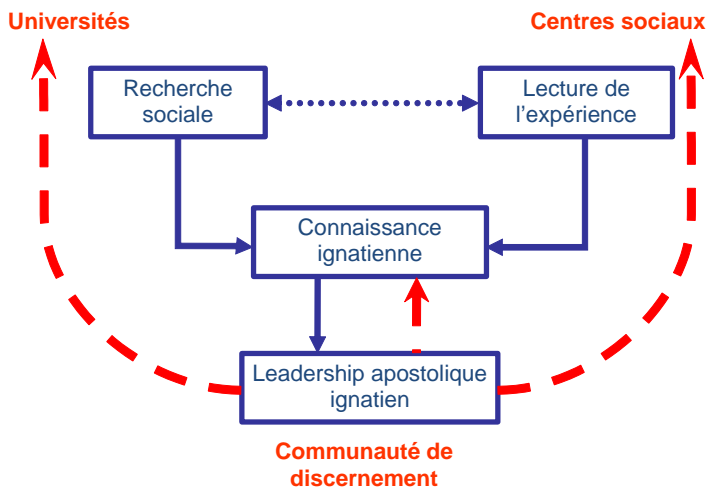
Parmi les caractéristiques de cette réflexion sur l'expérience, il y a le fait qu'elle est passionnée, préférant parfois le slogan à la rigueur. Et s'il lui arrive de se concentrer sur une seule partie de la réalité, l'approche qu'elle en fait est holiste, rassemblant une pluralité de perspectives et de disciplines.

Connaissance ignatienne de la réalité

La connaissance ignatienne de la réalité doit être fondée sur les deux précédents éléments pour aboutir à ses propres synthèses. Elle sera obtenue en communauté de discernement, à laquelle participeront ceux qui analysent la réalité d'un point de vue scientifique et ceux qui s'inspirent de l'expérience des centres sociaux. Nous avons déjà indiqué quelques objectifs de cette connaissance ignatienne : rassembler les analyses interdisciplinaires, se fonder sur l'expérience ; se laisser toucher par la réalité ; incorporer une lecture théologique... Nous avons aussi indiqué qu'elle aura besoin de méthodologies et d'enseignants appropriés pour diriger le processus de recherche.

Au service du leadership apostolique

Voici maintenant une proposition de schéma final reprenant tous les éléments que nous avons mentionnés :



Il y a un point qui doit être souligné dans ce schéma : la connaissance ignatienne doit contribuer à un meilleur leadership apostolique. Cela signifie que les instances de leadership doivent se sentir interpellées par les lectures de la réalité qui émanent de la connaissance ignatienne. Si ce n'est pas le cas, le schéma serait caduc par manque de cohésion. Ainsi, l'élément moteur du processus doit être l'instance de leadership apostolique. C'est elle qui a la capacité d'organiser des programmes, commander des études et prendre des décisions sur la base de ces études. Sans elle, le schéma ne fonctionne pas.

On pourrait se demander : pourquoi tout cet échafaudage ? Ne suffit-il pas d'une bonne équipe de leadership apostolique, qui connaît la réalité et prend des décisions ? Cela suffit, en effet. C'est probablement ainsi que nous avons procédé pendant longtemps. Mais aujourd'hui, cela est un idéal presque inatteignable. Rares sont les personnes qui maîtrisent toutes les branches de la connaissance et de l'expériences, qui soient capables d'évaluer et de discerner leur importance et ont le pouvoir de prendre ensuite des décisions concernant les œuvres et les personnes. C'est une illusion de penser que cela est possible. Néanmoins, il existe sûrement

des dirigeants actifs dans ces différents domaines. Cela permettrait de mieux maîtriser les changements prévus.

En résumé, la recherche sociale constitue une étape cruciale vers les synthèses profondes et pleines de sagesse sur la réalité dont nous avons aujourd'hui besoin pour répondre de façon adéquate à notre mission de foi-justice. En définitive, une analyse sociale au service du leadership dans notre mission pour la foi et la justice.

Original espagnol
Traduit par Christian Uwe

Patxi Alvarez SJ
Uretamendi 2, 1^o izq.
48002 Bilbao - ESPAGNE
p.alvarez@alboan.org

L'Apostolat social jésuite : quelques questions intellectuelles en suspens

Raúl González Fabre SJ

Où en sommes-nous ?

Au cours de la 32^{ème}CG (1975), la Compagnie de Jésus a choisi explicitement de comprendre sa mission traditionnelle de défense de la foi en termes de promotion de la justice. Depuis lors, nous avons produit une abondante pensée théologique sur le sujet ; nous avons aussi produit un grand nombre d'analyses sociales, aussi bien conjoncturelles que structurelles ; nous avons déployé de nouveaux apostolats orientés vers la promotion de la justice et nous avons réadapté à ce propos presque tous nos apostolats classiques.

L'Apostolat social Jésuite travaille sur une infinité de situations sociales concrètes où il n'est pas difficile de trouver des injustices auxquelles faire face, ou d'identifier et de proposer des changements raisonnables de la part des agents impliqués qui puissent améliorer la situation. À une petite échelle, qui concerne une grande partie de l'action quotidienne de l'Apostolat social, nous ne risquons pas de manquer d'occupations ou d'idées. Notre plus grand problème est souvent celui de trouver la stratégie efficace qui puisse vraiment améliorer les choses.

En tout cas, la situation change quand on passe à des structures sociales de plus vaste échelle qui conditionnent les situations locales, comme les marchés étendus auxquels nos communautés doivent participer, ou les grandes politiques de sécurité affectant nos propres gens. En passant à une échelle supérieure, nous nous rendons compte immédiatement que la mondialisation dont la portée et la complexité des structures conditionnent nos contextes sociaux immédiats est d'une telle ampleur qu'elle échappe à notre capacité de proposition et d'incidence, parfois même de compréhension. En premier lieu, nous sommes habitués à penser en termes nationaux, puisque la politique nationale constitue un cadre évident de

prise de décisions publiques. D'autre part, au cours du siècle dernier nous avons développé dans ce domaine certains instruments d'influence efficaces, tels que les centres sociaux, les revues, les liens avec des mouvements de base et les ONG, en établissant des contacts avec les politiciens et les fonctionnaires, etc. Mais les phénomènes qui nous touchent sont chaque fois plus mondiaux, plus difficiles à modifier par des actions uniquement nationales.

D'autre part, notre vision de la réalité sociale et notre formation professionnelle nous ont fait préférer les points de vue politiques et sociologiques. Toutefois, depuis au moins vingt ans, il est évident que nous ne pouvons pas comprendre ce qui se passe dans le monde et agir en conséquence sans une connaissance profonde des dynamismes et des structures sous-jacentes. Nombre de nos équipes de travail n'ont pas la capacité technique de maîtriser les énormes complexités de l'économie globale ; certains ignorent même ses logiques de base, les différents types de marchés, d'organisations d'entreprise et d'interventions étatiques.

Pour quoi essayer d'aller plus loin ?

On pourrait croire que ces faiblesses ne sont pas si graves, qu'il nous suffirait de développer une action significative de quelque utilité pratique au niveau local ou sectoriel, pour espérer avoir un impact national ou même régional ; et nous joindre aux nombreuses voix de protestation qui s'élèvent contre certains aspects de l'état actuel des choses, au sein de groupes avec des intérêts et des convictions diverses. Dans la scène structurelle mondiale, nous nous présenterions en exprimant nos divergences à l'égard des résultats négatifs des dynamiques en cours et en exposant, de façon grandiloquente de nobles buts pour la société humaine, deux objectifs avec de profondes bases théologiques. Il ne nous serait pas nécessaire alors, sauf pour quelques aspects plus évidents de savoir exactement comment traiter de manière viable les tensions et limitations d'importance mondiale.

Quoi qu'il en soit, on pourrait continuer à discuter indéfiniment sur le sujet. À mon avis, il y aurait au moins trois raisons pour soutenir que cette attitude est insuffisante à nos propos apostoliques et que nous devons essayer d'aller plus loin.

La première raison est que notre vocation a un sens universel, qui s'efforce d'ordonner toutes nos intentions, actions et opérations vers la réalisation du plan de Dieu pour le salut de l'humanité. Même si notre projet se limite à une localité ou à un secteur, et que sa pertinence et son sens sont évidents dans ce contexte, il serait très important de pouvoir le situer d'une manière réelle dans un contexte plus ample de transformation de la société humaine vers le royaume de Dieu. Cela permettrait de le doter d'une signification au-delà de l'immédiat local ou sectoriel, en conférant un sens plus ample au projet qui établirait des liens entre nous et avec les autres et nous aiderait à motiver d'autres personnes à unir leurs efforts, attirés par la grande perspective où se place notre petite action.

La deuxième raison est simplement celle de la viabilité et de l'efficacité des projets locaux ou sectoriels. Nous risquons la frustration si, comme le château que l'enfant construit au bord de la mer, notre projet finit par être balayé ou rendu inutile dans ses propos immédiats par des vagues imprévisibles qui échappent à notre capacité d'incidence. C'est le cas, par exemple, lorsque nous formons des jeunes à améliorer la société à laquelle ils appartiennent et qui à la suite de leurs

capacités accrues émigrent vers d'autres pays plus riches. Une vision structurelle plus ample nous permettrait de construire notre petit château là où il pourrait résister aux vagues et peut-être aider à les dominer.

La troisième raison est que, notre façon actuelle de penser les structures et les dynamiques globales, ne nous permet pas de formuler un discours commun sur de nombreux sujets décisifs à une échelle mondiale, dès que l'on passe des grands objectifs aux plus nécessaires, même s'ils sont de nature générique. Nous sommes tous d'accord sur la possibilité et l'impératif d'extirper la pauvreté du monde, mais si nous commençons à discuter des mesures pratiques permettant de réaliser cet objectif, nous serons immédiatement confrontés à des dissensions idéologiques de fond qui nous opposerons. Il suffit de voir les différences d'évaluation qui surgissent dès que, par exemple, au cours d'une de nos réunions internationales nous devons écrire une page cohérente sur le marché ou la mondialisation.

Évidemment, cela limite les possibilités de dialogue de l'Apostolat social jésuite avec les décideurs à l'échelle mondiale et dans les forums où l'on discute, non de principes généraux, mais de propositions concrètes pouvant être réalisées. Dans la pratique, chaque jésuite ayant accès à ces niveaux d'échanges sur des thèmes structurels mondiaux, finit par maintenir ses propres conclusions ou celles de son équipe de référence immédiate, sans exprimer une ligne de pensée commune à l'Apostolat social, sans même une convergence d'idées reconnaissable, tout simplement parce qu'elle n'existe pas.

Prenons, par exemple, une des grandes questions dont on parle dans le Cycle de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Sommes-nous pour ou contre la levée de la protection des pays du Premier Monde sur leurs produits agricoles, avec en conséquence l'ouverture des marchés pour les produits du Tiers Monde ? Dans ce cas-là, qu'est-ce qui est juste ? Pourquoi ? Si nous avons la parole dans les négociations, quelles positions défendrions-nous ? Chacun adopterait-il celle qu'il jugerait plus satisfaisante à court terme dans son contexte de travail ? Ceux qui travaillent avec des coopératives agricoles en Europe voudraient maintenir la protection étatique de leurs associés, tandis que ceux qui travaillent avec des agriculteurs latino-américains ou africains préféreraient appuyer l'ouverture des marchés. Ou bien, chacun d'eux sanctionnerait-il la position la plus proche de ses sympathies idéologiques ? Alors, les nationalistes ou les structuralistes appuieraient certainement le protectionnisme, tandis que les libéraux favoriseraient l'ouverture des marchés. Et si nous devons écrire un document sur ce thème, nous nous retrouverions probablement avec ce cheval à deux bosses dessiné par une commission.

C'est évidemment une présentation très grossière du problème. Les discussions du Cycle de Doha abordent des détails plus complexes qui semblent minuscules, mais qui en réalité ont de grandes répercussions pratiques. Certainement, ces points peuvent être discutés du point de vue de la justice et comportent des thèmes qui tentent d'élucider quelle est la meilleure option pour l'Afrique noire en matière de capitalisation et d'incorporation à l'économie mondiale. Suffirait-il que l'Apostolat social jésuite, s'il pouvait s'exprimer sur ce thème, se limite à énoncer ses bons vœux sans proposer des méthodes concrètes pour les atteindre, sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire technique qui ne nous concerne pas ? Dans ce cas,

nous refuserions d'offrir à l'échelle mondiale ce que nous faisons chaque jour dans nos contextes locaux ou sectoriels. L'Apostolat social n'existe pas pour énoncer des principes et de bons vœux, mais pour chercher des voies concrètes, pratiques, de réalisation de la justice.

Ce que nous avons et ce qui nous manque

Supposons que la précédente discussion nous ait permis de conclure que nous devons tâcher d'atteindre, au niveau des structures et dynamiques mondiales, un niveau de compréhension des mécanismes de l'injustice et de concrétisation des propositions pour les surmonter, semblable à celui que nous avons pour les contextes sociaux et sectoriels où se développent nos projets. Qu'avons-nous et que nous manque-t-il pour y parvenir ?

Cela revient à se demander comment passer intellectuellement des formulations théologiques et des expériences spirituelles qui nous motivent (la recherche de la « justice du Royaume de Dieu » dont nous parle la 34^{ème} CG) aux positions concrètes face aux grands problèmes mondiaux, à leurs spécificités locales et aux décisions publiques qui vont les résoudre ou les aggraver.

Nos plus grandes ressources dans ce parcours se situent à deux extrêmes : le théologique-spirituel et le pratique. Nos plus grandes limitations collectives se situent entre ces deux extrêmes : l'analyse sociale et la théorie de la justice. Essayons d'organiser notre raisonnement du point de vue classique « voir-juger-agir ».

Voir :

L'Apostolat social jésuite a de nombreux points de contact avec des situations sociales très variées, des classes marginalisées aux dirigeantes, dans les zones rurales et urbaines, dans les lieux de travail et de logement, etc. Cependant, à l'instar de la distribution des jésuites eux-mêmes, ces contacts se concentrent évidemment en Occident (Europe, Amérique, Australie). À première vue, nous en trouvons beaucoup plus en Amérique latine ou en Europe qu'en Chine ou Russie. À une autre époque, cela n'aurait pas créé de problème, mais dans notre monde multipolaire, il est certain que, sans intégrer l'Islam, la Russie et la Chine, nous perdons de vue des civilisations entières qui constituent de vrais foyers de pouvoir et de création.

Notre expérience directe s'avère d'une grande importance quand on parle d'augmenter notre possibilité d'incidence, puisque c'est là que nous pouvons contribuer aux campagnes, interventions, alliances, avec de vrais témoignages et des propositions bien enracinés dans la réalité sur des objectifs plus amples. À l'exception des limitations géographiques déjà mentionnées, notre position à cet égard est assez forte.

Pourtant, dans la plupart des cas, ce que nous apercevons à première vue est uniquement la situation locale ou sectorielle dans laquelle nous travaillons. Nous connaissons certainement la situation nationale avec quelque détail et, à une moindre échelle, la régionale et les grands événements mondiaux. Nous avons sans doute lu des recherches académiques ou réalisées par des ONG, et des articles d'opinion dans les journaux sur des thèmes qui nous intéressent. Mais, pour intégrer d'une façon cohérente ces informations et interprétations que d'autres

nous fournissent, nous avons besoin d'une méthode d'analyse sociale qui nous permette de séparer le fondamental de l'anecdotique, de distinguer les causes des effets, de comprendre les situations et leurs dynamiques plus vastes, etc.

Disposer d'une méthode d'analyse de la réalité a une autre utilité. Nous en aurions besoin si nous voulions tracer un « objectif d'arrivée » de nos efforts, c'est-à-dire, proposer une idée réaliste sur notre vision du meilleur monde *possible*. On ne peut pas proposer une cible réaliste sans avoir au préalable une idée des structures et des dynamiques fondamentales du monde, où nous sommes et pourquoi, d'où venons-nous et vers où nous dirigeons-nous actuellement, quels sont les points appropriés d'incidence pour réorienter ces dynamiques. Sans une méthode d'analyse sociale, nos propositions de cible pourraient paraître attrayantes, mais seraient en réalité fantaisistes. Dessiner un avenir idéal sans s'interroger sur ses vraies conditions de réalisation, constitue une erreur que toute pensée sociale sérieuse essaie d'éviter, car ses adversaires peuvent facilement la discréditer, et c'est une source de frustration et de désorientation pour ses adhérents.

Actuellement, l'Apostolat social jésuite manque d'une méthode partagée d'analyse sociale. Chacun d'entre nous adopte selon ses besoins, une pensée '*prêt-à-porter*' disponible dans les sciences sociales, ou bien il configure sa propre synthèse avec plus ou moins de cohérence. Cela explique les difficultés à arriver à un accord sur les visions générales et les diagnostics lors de nos réunions avec des collègues de plusieurs régions, équipes et/ou secteurs de travail. Cela explique aussi les difficultés de communication avec de nombreux collègues de l'apostolat intellectuel.

Le tour d'horizon des sciences sociales contemporaines n'est sûrement pas d'une grande aide pour résoudre ce manque. D'une part, ce sont des sciences très segmentées qui ont du mal à intégrer les différentes perspectives (économique, politique, sociologique et culturelle), ainsi qu'à intégrer les différentes écoles théoriques contenues dans chaque science. Chacun vise à analyser les choses selon sa formation professionnelle. C'est pour cela que cette segmentation a tendance à nous influencer tous, sauf les équipes de l'Apostolat social dont le dialogue interne est vif et où sont représentées toutes les spécialités remarquables.

D'autre part, l'influence positiviste a contribué à ce que les approximations dominantes « simplifient à l'excès » l'individu pour représenter son comportement dans des termes quasi mécaniques. L'exemple le plus courant consiste à supposer que les personnes et les groupes sociaux poursuivent toujours leurs intérêts (richesse, pouvoir, ou n'importe quel enjeu). Dans ce cas-là, en connaissant leurs intérêts et les conditions qu'ils doivent affronter, nous pouvons prédire leur réaction, comme c'est le cas avec des objets physiques. Mais une telle vision ignorerait la dimension éthique des actions individuelles et collectives. Les intérêts sont sans doute importants, mais les personnes et les groupes choisissent aussi l'option qui est la meilleure pour tout le monde et qui ne coïncide pas nécessairement avec leurs propres intérêts.

Cela offre des opportunités cruciales de mobilisation transformatrice. Si nous allons demander aux autres de partager nos propositions de transformation sociale, ne devrions-nous pas en appeler à leur conscience morale en leur proposant nos convictions pour qu'ils puissent y participer si elles les intéressent ? Il serait

étonnant que, en tant que chrétiens, toute notre action politique se base sur des alignements d'intérêts, sans laisser place à la conscience morale des agents sociaux.

En fin de compte, pour la phase « voir » qui dépend de l'analyse sociale, notre défi ne consiste pas uniquement à arriver à un accord sur une synthèse méthodologique complète et cohérente. Il nous faut aussi réintégrer la dimension éthique dans l'analyse sociale en allant à la racine : comment et pourquoi les personnes et les groupes sociaux agissent.

Juger :

Une fois que l'analyse sociale nous a permis de connaître la situation, les structures et les dynamiques sous-jacentes qui l'ont fait naître ainsi que les options de décisions et d'actions à prendre, il est temps de juger la situation et de déterminer quelle sera l'option à promouvoir. Nous avons besoin pour cela d'une théorie pratique de la justice, c'est-à-dire, d'un concept de justice avec une application précise sur un champ concret. Seul un tel concept nous montrera s'il existe une injustice dans une situation, quelle est cette injustice et quelles sont les décisions et actions à prendre pour la combattre.

Dès le début des années 70, la philosophie et les sciences sociales entretiennent une vive discussion sur la signification de la justice sociale, et débattent de plusieurs théories. Je me trompe peut-être, mais je ne parviens pas à penser à un seul auteur jésuite dont l'œuvre est indispensable dans ces débats. Cela me semble étrange, car la discussion touche précisément la façon de déterminer rationnellement ce qui est juste, et devrait vraiment nous préoccuper si nous nous sommes engagés à promouvoir la justice et à la mettre en oeuvre en collaboration avec d'autres personnes qui ne partagent pas forcément la foi catholique.

Nous avons, évidemment, des documents officiels de l'Ordre qui traitent de la promotion de la justice ainsi qu'une grande quantité de production théologique sur ce sujet. Cependant, on ne peut trouver aucun concept véritablement opérationnel. La 34^{ème} CG peut nous offrir la clef pour en trouver la raison quand elle proclame : « la notion de justice qui nous guide est intimement liée à notre foi. (...) Elle dépasse les notions de justice qui proviennent des idéologies, des philosophies ou des mouvements politiques particuliers, qui jamais ne parviendraient à devenir l'expression adéquate de la justice du Royaume » (34^{ème}CG, d.3, n.4]. Cela veut donc dire que notre notion de la justice n'est pas un concept qui puisse se formuler rationnellement et être utilisé pour l'analyse, mais un symbole religieux. En tant que telle, elle a valeur de symbole motivant, mais son ambiguïté intrinsèque permet de la remplir de contenus divers selon les besoins, les exigences du moment et les sensibilités de ceux qui s'en servent ou vers ceux à qui le message est dirigé.

Par conséquent, face au besoin de prononcer des jugements précis dans des situations concrètes, chacun d'entre nous interprète le symbole « justice » d'une façon plus ou moins consciente avec les concepts qu'il trouve opportuns. Après avoir travaillé à l'Apostolat social dans des contextes divers et des pays différents, je me souviens d'avoir assisté à l'emploi d'une variété de concepts marxistes, anarchistes, structuralistes, égalitaires, communautaires, contractuels, libéraux des droits de l'homme, féministes, écologiques, indigénistes, ainsi que ceux qui

proviennent de la démocratie sociale et des principes plus classiques de la doctrine sociale de l'Église et de la Scolastique.

Actuellement et sans doute à cause de la désuétude de plusieurs théories traditionnelles, la conception de justice la plus populaire serait celle qui propose l'application des droits de l'homme. L'option contenue n'est pas dépourvue de problèmes :

La première génération des droits de l'homme, appelés droits civils et politiques, contient un fond clairement individualiste libéral. La deuxième génération, les droits économiques et sociaux, parlent de droits subjectifs (dus à l'individu rien que pour le fait de son existence) quand il s'agit en fait de droits objectifs (issus de la contribution des sujets à la vie sociale), au moins dans le cas de personnes adultes compétentes. Aristote, Saint Thomas, Adam Smith et Marx seraient d'accord sur ce qu'il y a d'étrange dans l'idée de garantir certains dons matériels à un adulte compétent sans lui demander comment il a contribué à la production de ces biens ou à d'autres qu'il aurait pu obtenir en échange. Finalement, les droits de 'troisième génération' forment un fouillis où chacun ajoute ce qui lui convient, parfois en claire contradiction avec la conception individualiste des deux premières « générations ».

La plus grande faiblesse des droits de l'homme comme théorie de la justice, consiste en son caractère subjectif. Elle ne considère pas les droits objectifs et de ce fait n'est pas complètement satisfaisante : elle traite la distribution, mais pas la production sociale des biens, les droits des individus et des groupes mais pas leurs devoirs. Cela devient évident quand chaque partie dans un conflit invoque à sa faveur certains droits humains qui dans une situation concrète sont incompatibles avec les droits invoqués par l'autre partie.

Une autre conception qui jouit d'un grand prestige parmi nous est celle qui à chaque situation vise à identifier ce qui est juste avec l'intérêt des pauvres. L'option envers les pauvres devient alors un critère de justice. Même s'il est vrai que dans les relations sociales, les pauvres sont les plus susceptibles de subir l'injustice et les moins capables de faire en sorte que justice leur soit rendue, cette identification automatique peut devenir problématique. En premier lieu parce que les pauvres, comme les autres, peuvent commettre une injustice dès le moment qu'ils acquièrent un certain pouvoir. Vouloir l'ignorer serait nier leur capacité morale et en conséquence les chosifier ; ou bien croire à leur bonté innée et ainsi les idéaliser. Aucune de ces deux options ne leur sert à grandir comme sujets sociaux, un des objectifs les plus cohérents de notre apostolat social.

Par ailleurs, il nous arrive de nous trouver avec des gagnants et des perdants parmi les pauvres. Si une multinationale décide de déplacer son entreprise du Mexique en Inde, cette décision du capital va sans doute nuire aux ouvriers mexicains qui perdront leurs emplois. Mais, par contre, elle va bénéficier aux ouvriers indiens, sans doute plus pauvres que les mexicains qui vont obtenir un travail industriel dont ils avaient besoin. S'agit-il d'une décision injuste à laquelle nous devrions nous opposer, ou non ?

Finalement, si à chaque changement social nous considérons, comme cela apparaît parfois, l'option pour les pauvres comme l'option pour les perdants (une interprétation, sans doute erronée, d'une phrase d'Ellacuría sur « l'envers de l'his-

toire »), alors notre discours deviendra une série de plaintes et de reproches sur le sort de ceux qui souffrent à cause des changements. Évidemment, ces personnes doivent être considérées et nous devons insister pour qu'à chaque changement elles puissent opter pour une sortie digne et acceptable, mais nous ne pouvons pas dire que chaque changement social qui produit un certain dommage social est injuste, car nous deviendrions alors des réactionnaires face au cours de l'histoire.

Remarquons que, même si nous cultivons l'inspiration religieuse (spirituelle, biblique et théologique) contenue dans notre symbole de « justice », il nous manque un concept rationnel de base pour pouvoir dialoguer avec les non chrétiens, et ce concept ne peut pas s'obtenir en extrapolant les Écritures ou la tradition chrétienne. Aussi bien dans la Bible que dans la tradition, à chaque époque, les croyants ont dû faire face à des situations difficiles, les ont analysées et sont arrivés à des conclusions sur leur caractère injuste et sur la façon de les supprimer. Leurs exemples sont admirables mais pas toujours imitables : leurs critères de jugement et leurs conclusions étaient parfois très différents et contradictoires, et la distance culturelle et historique qui nous sépare d'eux est énorme.

En considérant uniquement le cadre occidental, nous remarquons facilement les grandes transformations qui se sont succédé en relation à ce sujet dès l'époque des Saints Pères jusqu'à nos jours : la révolution individualiste du nominalisme (où, d'ailleurs, s'enracine la spiritualité ignatienne), le virage anthropocentrique de la Renaissance, le rationalisme de l'âge des Lumières et le positivisme, la sensibilité du Romantisme et la révolution de 68 suivie de la fragmentation postmoderne de l'individu. Toute personne qui hérite de ces processus possède une conscience d'elle-même et des autres sans doute différente de celle qu'avait l'habitant de Jérusalem du temps des prophètes. Une personne moderne aurait, par exemple, une énorme difficulté à comprendre la morale en termes d'ordre objectif.

En ce qui concerne les structures sociales, de l'Antiquité tardive à nos jours, se sont succédé la révolution scientifique, la révolution industrielle, les révolutions démocratiques bourgeoises, les différentes révolutions sociales, l'urbanisation massive, le surgissement des classes moyennes et les vagues successives de progrès technologiques chaque fois plus profondes. Sur le terrain social où la justice doit occuper un rang remarquable, l'actualité ressemble très peu aux jours de Saint Jérôme. Aujourd'hui nous parlons d'un cadre mondial, où le gros de la richesse ne découle plus de la nature, mais de l'industrie humaine. Le capital et le savoir ont fait leur apparition sur scène comme facteurs décisifs de production, les classes sociales se sont multipliées, les petites communautés ne sont plus autosuffisantes, etc.

Avec de tels décalages historiques, la tentative d'obtenir un concept de justice qui soit opérationnel aujourd'hui en nous basant sur les Écritures et la tradition, nous met face à des difficultés herméneutiques infranchissables quand il s'agit d'appliquer les acceptions du passé à nos jours. Cet effort vaut évidemment la peine si nous ne lui demandons pas ce qu'il ne peut nous offrir : non une solution à notre problème pour trouver un concept rationnel de justice, mais une inspiration pour nous mettre au travail.

En somme, comme avec l'analyse sociale, trouver un concept de justice opérationnel capable d'établir des critères consistants pour juger les situations, exige une plus grande élaboration et plus de débats internes.

Agir :

En ce qui concerne l'action pour la justice, nous avons fait beaucoup et bien fait, surtout aux niveaux local et national, et, dans certains secteurs, au niveau sectoriel et même international. Dans plusieurs régions du monde, nous avons développé durant plusieurs dizaines d'années un travail de base, de création d'une opinion publique, de batailles juridiques et d'incidence à tous les niveaux de décision politique. Cela constitue une source de contact avec les réalités sociales ainsi qu'une base pour les transformer, résultat qui n'est pas du tout méprisable.

D'autre part, malgré les nombreuses tentatives du passé et du présent, nous ne sommes pas encore parvenus à passer à une action cohérente et soutenue de promotion de la justice à l'échelle mondiale. En plus des difficultés dont nous avons déjà parlé pour nous accorder sur l'analyse des situations et les exigences raisonnables de justice qu'elles exigent, nous faisons face à des obstacles évidents dans la structure territoriale de gouvernement de la Compagnie (basée sur un système de provinces et dernièrement de régions). Cette structure rend plus difficile le placement des personnes et ressources nécessaires au maintien d'institutions stables de projection mondiale. Vouloir confier cette tâche additionnelle aux personnes et institutions qui sont déjà très engagées aux niveaux local et sectoriel semble peu réaliste. En fait, la seule organisation jésuite capable d'avoir un pouvoir d'incidence à l'échelle mondiale sur ce thème – le Service jésuite des réfugiés – a été créée par le père Arrupe délibérément hors de la structure territoriale du gouvernement de l'Ordre. Cela devrait nous faire réfléchir.

En ce qui concerne les formes et les stratégies d'action, je détecte une étrange tendance à suivre les modes du moment, encore un sujet sur lequel il faut réfléchir. J'énumère ici les différentes formes adoptées par notre apostolat social au fil des années, en suivant une chronologie qui se base sur la date de début du projet : coopératives et caisses d'épargne, syndicats « blancs » (par opposition aux syndicats « rouges »), partis politiques « chrétiens », centres sociaux d'analyse et de divulgation doctrinale, curés ouvriers insérés dans des syndicats de classe, alliances avec des partis politiques séculiers, mouvements de libération d'avant-garde, organisation horizontale des communautés locales, ONGs dédiées à la défense des droits de l'homme, aux services sociaux ou à la coopération au développement et finalement, création de réseaux.

J'ai l'impression que nous sommes passés, pour ainsi dire, d'un modèle « générationnel » à l'autre. Chaque nouvelle génération de jésuites vise à réorganiser l'apostolat social à sa guise, aussi bien les œuvres existantes que celles qu'elle crée. Ce qui ne peut être réorganisé tend à disparaître – comme dans le cas des curés ouvriers – ou à être transféré à d'autres personnes – comme les syndicats ou les caisses d'épargne. Je me demande si c'est le résultat d'un discernement authentique qui tient compte des stratégies antérieures ou d'une tendance à se laisser porter au gré du vent sans vraiment beaucoup de discernement. Avoir un peu plus de pensée sociale propre, partagée et enrichie à chaque génération, nous aiderait à mieux valoriser ce qui est en jeu quand on abandonne une ancienne stratégie ou quand on en lance une nouvelle, et peut-être nous rendrait moins dépendants des modes organisationnelles ou des sources de financement.

Conclusion

En conclusion, je crois que la capacité d'incidence globale, locale et sectorielle de l'apostolat social jésuite tirerait grand profit de certaines mesures intellectuelles collectives : synthétiser une méthode d'analyse sociale qui soit compatible avec nos convictions de base et élaborer une théorie rationnelle de la justice pour pouvoir juger les situations et évaluer les solutions.

Pour assumer cette tâche, on pourrait sans doute recevoir l'aide de nombreuses personnes provenant des apostolats intellectuel et universitaire (et dont un grand nombre provient ou entretient de nombreux contacts avec l'apostolat social). Pourrait-on penser à créer une « école jésuite » d'analyse sociale et de théorie de la justice, construite sur des contributions provenant de diverses régions du monde, avec des instances de débat permanentes et des réunions fréquentes, sous la coordination d'une petite agence appartenant à la Curie générale ? Même si elle ne parvient pas à atteindre ses objectifs plus ambitieux, la seule tentative contribuerait beaucoup à produire dans l'apostolat social une certaine affluence de perspectives et d'instruments qui permettraient d'exercer plus facilement une incidence cohérente à l'échelle mondiale.

Cette tentative exigerait, évidemment, une attitude sincère de recherche de la vérité. Se joindre à une initiative de ce genre avec l'intention de promouvoir nos propres critères et thèses prédéterminés serait la vouer à l'échec avant sa mise en marche. Uniquement si nous sommes conscients de l'inefficacité de nos propres analyses et critères de jugement face à la complexité du monde actuel, parviendrait-on à faire des efforts d'intelligence collective pour atteindre, en travaillant ensemble, le point où nous ne pouvons arriver seuls : une vision du monde plus globale et réelle, et donc plus utile aux pauvres.

L'Église a atteint son époque de plus grande capacité de dialogue avec les milieux politiques et économiques pendant la Renaissance, période d'innovations radicales et de la première mondialisation. Et c'est justement à cette époque qu'apparaît une école connue sous le nom de « Deuxième scolastique », dont ont fait partie plusieurs brillants jésuites comme Molina, Mariana, Lugo, Lessio, Suárez... et quelques dominicains, augustins et autres. À cette époque, les jésuites étaient d'ailleurs beaucoup moins nombreux, ils avaient moins de contacts avec la réalité sociale et ils avaient moins d'institutions et de collaborateurs aussi capables et engagés que de nos jours. Leur impact réel sur l'action sociale de l'Église est incontestable, car les concepts de justice et leurs applications ultérieures élaborées par cette école inspirèrent une grande partie des principes humanistes utilisés durant la terrible première mondialisation. C'est peut-être le moment de se demander si nous sommes de nouveau capables d'offrir à l'Église un tel service collectif.

Raúl González Fabre SJ
rgfabre@cee.upcomillas.es

*Original espagnol
Traduit par Tania Arias*

La présence chinoise sur le continent africain

Giuseppe Riggio SJ

Introduction

Ces dernières années, la présence économique et politique de la Chine¹ sur le continent africain, attire de plus en plus l'attention internationale. En effet, il y a encore quelques années, il était difficile de trouver des informations en dehors des revues scientifiques du secteur ou de la presse internationale spécialisée sur les questions africaines et asiatiques, alors que récemment il n'est pas rare de lire des articles sur ce thème et ses multiples implications dans les principaux quotidiens nationaux.

Les considérations et les prises de position sur la question varient sensiblement selon le point de vue à partir duquel elles sont formulées. Les articles ou les études réalisés aux États-Unis ou en Europe se préoccupent davantage de définir les éventuelles répercussions que le nouveau rôle de protagoniste de la Chine en Afrique peut avoir sur les entreprises américaines et européennes œuvrant déjà sur ces marchés, ainsi que sur l'influence politique exercée par les gouvernements occidentaux sur les divers pays africains. Le point de vue des études conduites par les centres de recherche asiatiques est autre : quelles sont les opportunités qui s'offrent à la Chine à la suite de cette collaboration avec les états africains ? Les observateurs africains ont évidemment eux aussi leur propre point de vue. Ces derniers s'interrogent surtout sur les conséquences que la politique de coopération lancée par la Chine aura pour leurs pays. Au fond, la question qu'ils se posent est la suivante : ce nouveau partenariat international sera-t-il « une bénédiction ou bien une catastrophe »² pour l'Afrique ?

Dans cet article, nous présenterons la situation actuelle des relations sino-africaines, en esquisant les étapes saillantes et en jetant un coup d'oeil sur l'évolution de la situation à court terme, conditionnée sans conteste par la crise financière de 2008. Dans cette reconstruction, nous essaierons de privilégier les voix venant justement du continent africain.

Le passé immédiat et le présent de la coopération sino-africaine

Depuis la fin du colonialisme occidental en Afrique, qui a eu lieu entre les années 60 et les années 90, la Chine et les États du continent africain ont eu des relations essentiellement diplomatiques. La Chine, lorsqu'elle fait son apparition sur la scène politique internationale, s'adresse aux états africains pour en obtenir le soutien en se présentant comme acteur politique sur la scène mondiale et défenseur des droits et des intérêts des pays non-alignés³ en voie de développement.

¹Dans cet article, le mot Chine se réfère à la République populaire chinoise.

²Ce sont les mots employés par Amos Kimunya, ministre des Finances du Kenya, à l'occasion de la rencontre de l'*African Development Bank* qui s'est tenue pour la première fois en Asie à Shanghai en 2007. Cette préoccupation apparaît non seulement dans les commentaires des hommes politiques, mais on la retrouve aussi dans les publications scientifiques, cf. Germain Ngoie Tshimbambe et Constant Kabika Etobo, « Les relations sino-africaines : Entre l'espoir et les controverses », dans *Congo-Afrique* XLVII (septembre 2007) n. 417, 599-620.

³Cf. Michal Meidan, "China's Africa Policy: Business Now, Politics Later", dans *Asian Perspective*, vol. 30, n. 4, 2006, 72-76.

Ces relations consolidées ont été fortement modifiées au cours des années 90 par des facteurs extérieurs. La guerre froide a pris fin et le monde n'est plus divisé en deux blocs. Puis en 1992, la Chine communiste commence à modifier profondément son système économique, processus tout à fait inimaginable quelques années auparavant, et passe à une *économie socialiste de marché*, c'est-à-dire un marché soumis aux règles du capitalisme tout en étant strictement contrôlé par le gouvernement. Les transformations du contexte international et les choix des Chinois en matière de politique économique intérieure ont donné une impulsion à la croissance économique de la Chine, au cours des deux dernières décennies. Dépassant de loin toutes les prévisions, cette croissance s'est produite à un rythme fort soutenu (une croissance annuelle égale ou supérieure à 10 %), en faisant, en très peu de temps, de l'empire du Milieu l'une des économies les plus fortes au monde.

Un des aspects les plus importants du nouveau système économique chinois a été l'ouverture économique du pays vers l'extérieur. La Chine n'est plus un marché *off-limits* pour les entreprises étrangères, elle est devenue au contraire l'un des pays qui attirent le plus les investissements étrangers. En même temps, les entreprises nationales chinoises s'adressent aux marchés extérieurs pour vendre leurs produits, se procurer les matières premières qui leur sont nécessaires, réaliser des investissements industriels et commerciaux.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'intérêt renouvelé de la Chine pour les pays africains⁴. Pour bien comprendre la nouvelle politique chinoise de coopération avec les pays africains, il faut remonter à la proposition de politique étrangère basée sur les « Cinq principes de coexistence pacifique » lancée par le président Jiang Zemin en 1996. Cette proposition a façonné la politique chinoise à l'égard de l'Afrique au cours des années suivantes et a abouti ensuite à un document formel, intitulé *China's African Policy* datant du 12 janvier 2006, dans lequel sont établies les lignes directrices de cette coopération sud-sud⁵.

Voici les cinq points de la proposition : une amitié fiable ; une coopération qui se fait sur un pied d'égalité ; promotion d'un développement qui est avantageux pour les deux parties (*win-win*); non ingérence dans les affaires intérieures des états et coopération internationale.

Les hommes politiques chinois se présentent à leurs interlocuteurs africains en proposant une coopération mutuellement avantageuse sans imposer d'autres clauses ou conditions d'ordre politique, ce que font au contraire les gouvernements occidentaux. Nous verrons toutefois que ce principe maintes fois proclamé n'a pas toujours une valeur absolue et qu'il existe des exceptions significatives.

Ces dernières années, cette politique de coopération a été soigneusement présentée aux dirigeants africains au cours d'une campagne diplomatique bien organisée et imposante, comprenant de nombreux voyages des autorités chinoises suprêmes en Afrique⁶, l'établissement de contacts institutionnels par le truchement du nou-

⁴Bien que la coopération économique entre la Chine et les pays africains soit certainement en phase de croissance, elle demeure moins importante que celle avec les autres états asiatiques. Il suffit de rappeler que le volume global du commerce sino-africain en 2007 était équivalent à environ un tiers de celui entre la Chine et la Corée.

⁵Pour le texte en anglais cf.: http://english.peopledaily.com.cn/200601/12/eng20060112_234894.html

⁶Chronologiquement, le dernier voyage est celui du Président chinois Hu Jintao en février 2009 dans quatre pays africains (Mali, Sénégal, Tanzanie et île Maurice).

veau Forum sur la Coopération Chine-Afrique (*Forum China and Africa Cooperation* - FOCAC)⁷ et l'institution d'un nouveau sommet Chine-Afrique, qui s'est tenu pour la première fois à Pékin en décembre 2006, auquel ont participé les représentants de 48 états africains. L'action diplomatique chinoise va de pair avec l'adoption d'initiatives économiques et commerciales. En effet, chaque voyage ou colloque international est accompagné de la signature d'accords commerciaux importants qui assurent à la Chine l'accès aux matières premières et aux marchés africains en échange de la construction d'infrastructures de transport ou de services et de la réalisation d'investissements importants⁸. On ne saurait identifier de façon simpliste les raisons de cette politique étrangère proactive, car elles résultent de la coïncidence de plusieurs facteurs.

Les matières premières

L'aspect le plus évident de l'intérêt chinois pour l'Afrique, c'est le besoin de s'assurer l'accès aux matières premières dont le continent africain regorge. En effet, n'ayant pas les ressources naturelles suffisantes (pétrole, nickel, cuivre, cobalt, fer, bois...) dont elle avait et a toujours besoin pour soutenir son rythme de croissance, la Chine est obligée de s'adresser à l'étranger. Elle s'est d'abord adressée aux marchés asiatiques, mais au début de 2000, son attention s'est concentrée aussi sur les pays africains.

Il s'agit d'un choix précis, dicté par des raisons économiques et politiques. En effet, d'un point de vue économique, toutes les prévisions estiment que la dépendance de la Chine aux matières premières, en particulier à celles énergétiques et avant tout au pétrole, est destinée à s'accroître au fil du temps. Ce constat représente, d'un point de vue politique, un facteur sérieux de vulnérabilité pour la Chine qui a besoin d'élargir et de diversifier le nombre des pays d'où elle importe des matières premières fondamentales afin de réduire sa propre dépendance de l'étranger⁹. D'ailleurs, le Président chinois Hu Jintao, en s'exprimant à propos du dernier plan quinquennal (2007-2011), a affirmé la nécessité d'un changement de paradigme pour l'économie chinoise : il ne s'agit plus de réaliser une croissance économique rapide, mais plutôt une croissance de qualité et efficace.

C'est pour cela que les pays de la région du Golfe de Guinée, le Soudan, l'Algérie et l'Angola représentent des partenaires économiques particulièrement importants pour la Chine qui s'est efforcée de s'assurer leur collaboration en leur offrant des accords économiques plus avantageux que ceux des entreprises occidentales et en promouvant différentes formes de coopération pour le développement. En ce

⁷Jusqu'à présent il y a eu deux sessions de ce Forum : la première à Pékin en 2000, la deuxième à Addis-Abeba en 2003.

⁸A titre d'exemple, nous rappelons que pendant le sommet de 2006, 16 accords commerciaux ont été signés entre 12 entreprises chinoises et 10 pays africains pour un total de 1,9 milliards de dollars. En ce qui concerne les infrastructures, on peut rappeler la réalisation d'une nouvelle ligne de chemin de fer entre la République démocratique du Congo et l'Angola et la modernisation de la Tanzara, la ligne entre la Zambie et la Tanzanie.

⁹Cela est particulièrement évident pour le pétrole dont la Chine est actuellement la troisième importatrice mondiale. Face à une demande interne de pétrole qui est en croissance constante, ces dix dernières années la Chine s'est engagée à réduire le quota d'importations dans la région du Moyen-Orient en faveur d'autres marchés, en particulier celui africain. Le modèle adopté par la Chine se base sur des liens à long terme avec les pays producteurs, qui impliquent la présence directe d'entreprises pétrolières nationales chinoises (intégration verticale).

qui concerne la politique de coopération – qui de toute façon ne se limite pas aux pays riches en matières premières, mais implique la quasi-totalité des nations africaines – le gouvernement chinois a adopté différentes décisions importantes, comme l'annulation de la dette extérieure, la concession de prêts à des conditions favorisées, la construction à ses propres frais d'infrastructures de transport, d'immeubles de prestige (par exemple, le chemin de fer ralliant l'Angola à la République démocratique du Congo, le Ministère des Affaires étrangères en Ouganda ou le siège du parlement au Gabon et au Mozambique) ou d'utilité publique, comme les hôpitaux. D'autres formes de coopération méritent d'être mentionnées : l'envoi de techniciens, d'ingénieurs et de médecins, le partage de technologies et de techniques de production. Ces dernières années, un fait nouveau s'est produit : la présence sur le continent africain de troupes chinoises engagées dans des opérations de maintien de la paix (en 2003 au Liberia et au Congo)¹⁰.

En se référant à ses principes de coopération internationale, la Chine affirme que son rôle est discret et qu'elle n'entre pas dans les questions de politique intérieure, comme l'ont fait les gouvernements occidentaux. À vrai dire, la Chine est allée plus loin encore. En effet, elle n'a pas hésité à utiliser son propre pouvoir au niveau international pour protéger et soutenir certains gouvernements parmi les plus critiqués du continent africain en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et de la démocratie. À ce propos, il suffit de rappeler la tragédie du Darfour que les autorités chinoises ont longtemps considérée comme une affaire interne soudanaise¹¹.

D'autres aspects : la collaboration politique et l'entrée sur le marché africain

En fait, la coopération proposée par la Chine n'est pas tout à fait exempte de conditions, car certains éléments ont un poids particulier sur les choix des autorités chinoises en matière de relations internationales avec les pays africains.

D'un point de vue politique, l'affirmation dudit « principe de la Chine unique », qui consiste à demander à la communauté internationale de ne pas reconnaître la République chinoise de Taiwan comme état et d'appuyer la revendication de la République populaire chinoise (RPC) sur ces territoires, est une constante de la politique étrangère de la Chine. L'engagement diplomatique continu et prolongé de la RPC en Afrique a produit des résultats remarquables, puisque, au fil du temps, de nombreux états africains ont progressivement interrompu toutes leurs relations diplomatiques avec Taiwan, qui aujourd'hui n'est reconnu que par quatre états africains (Swaziland, Burkina Faso, Gambie et Sao Tome et Principe) sur cinquante-trois¹².

D'un point de vue économique, il faut souligner deux facteurs importants. Premièrement, la majorité des entreprises qui participent à la réalisation des travaux financés par ces accords dans les pays africains sont des entreprises chinoises.

¹⁰Pour un compte-rendu détaillé avec des références à des états spécifiques cf. Michal Meidan, *op. cit.*, 78-85. L'auteur rappelle entre autre la participation de la Chine à la fourniture d'armes aux états africains.

¹¹Les gouvernements occidentaux ont souvent critiqué les positions des autorités chinoises sur les questions relatives à la démocratie et aux droits de l'homme empreintes du principe de non ingérence dans certains pays africains.

¹²Le dernier pays qui a interrompu les relations diplomatiques avec Taiwan, c'est le Malawi en janvier 2008. Les autorités de la République de Chine ont déclaré que ce changement dans les relations diplomatiques a été précédé par l'octroi d'un prêt de 6 milliards de dollars.

En outre, ces accords facilitent la pénétration des entreprises chinoises, surtout celles du secteur textile et des produits manufacturés à forte valeur ajoutée, sur le marché africain qui, bien que n'étant pas particulièrement riche, est tout de même convoité. Au début de 2000, les autorités chinoises avaient fixé un objectif : atteindre avant 2009 le niveau de 100 millions de dollars en échanges commerciaux avec l'Afrique. Un objectif qui a été en fait déjà atteint et même dépassé en 2008¹³.

Ces deux facteurs ont l'un comme l'autre de fortes répercussions sur les économies des pays africains. En effet, d'une part les entreprises chinoises tendent à employer la main-d'œuvre chinoise qui émigre expressément en Afrique, sans avoir recours aux travailleurs autochtones. D'autre part, les industries africaines sont sérieusement endommagées voire éliminées par le marché des produits chinois qui sont vendus à bas prix et dont la qualité est passable. Situation qui empêche donc la croissance du système économique africain dans son ensemble. En effet, les répercussions touchent aussi bien la production qui emploie des technologies plus avancées que les productions qui ont une faible valeur ajoutée.

Un autre facteur de préoccupation signalé par les analystes est la composition du portefeuille d'échanges commerciaux entre Chine et Afrique : l'Afrique exporte essentiellement des matières premières vers la Chine et importe des produits. Au cours des 20 dernières années, cette tendance s'est renforcée de manière consistante et les conséquences sont bien visibles sur les balances commerciales fort négatives des pays africains. En Afrique, certaines voix n'ont pas hésité à affirmer que « la Chine met les pays africains dans une **situation d'exploitation pratiquement coloniale** »¹⁴. La situation varie d'un pays à l'autre, mais au moins deux tiers des pays africains doivent faire face à une situation de déficit. Cela veut dire que l'économie des pays africains est toujours fondée sur une industrie extractive, ce qui ne garantit pas un développement durable et étendu dans l'avenir.

Conclusion

La première question que les dirigeants africains se posent sur la nature des relations avec la Chine reste ouverte même après ce bref compte-rendu. Certes, plusieurs pays africains reçoivent des bénéfices à court terme de la présence économique et politique chinoise en Afrique, des bénéfices qui seront encore plus importants puisque la Chine déclare que, même face à la récente crise financière, elle ne veut pas modifier ses plans¹⁵. D'autre part, afin que ce processus puisse aboutir à des effets positifs à long terme, il est fondamental que la classe politique africaine sache tirer le plus grand profit de cette relation économique et politique et la gérer de façon à construire quelque chose de durable.

Original italien

Traduit par Barbara de Luzenberger

Giuseppe Riggio SJ
Secrétariat pour la Justice Sociale
sjs-as@sjcuria.org

¹³Au début de 2009, le Ministère du commerce chinois a déclaré que les échanges entre la Chine et les pays africains se chiffraient à 106,8 milliards de dollars au cours de 2008.

¹⁴Cf. Germain Ngoie Tshimbambe et Constant Kabika Etobo, *op. cit.*, 614.

¹⁵En s'exprimant sur le voyage que le Président Hu Jintao a fait récemment en Afrique, M. Zhai Jun, vice-ministre aux affaires étrangères, a déclaré que « la Chine honorera son engagement à soutenir le développement des pays africains et continuera à encourager les entreprises chinoises à investir et à réaliser des affaires en Afrique ». Concrètement, la Chine a programmé une augmentation de 200% de l'aide à l'Afrique par rapport à 2006 et a créé un fonds d'1 million de dollars pour encourager les entreprises chinoises à investir en Afrique.

Pentecôte

Irénée Beaubien SJ

Esprit Saint, toi qui as pour mission
d'orienter et de guider nos existences,
accorde-nous le souffle et le feu
d'une Pentecôte pour notre temps.

Daigne inspirer nos humbles efforts pour l'avancement.
en nous et autour de nous,
du Royaume de Dieu inauguré par Jésus Christ.

Forts de ton appui, solidaires les un des autres,
puissions-nous utiliser nos talents et nos ressources
au service d'un renouveau ajusté aux réalités d'aujourd'hui.

Aide-nous à trouver des orientations
qui répondent aux aspirations les plus légitimes
d'une humanité en quête d'unité et de paix
dans la Vérité et l'Amour.

AMEN

Secrétariat pour la Justice Sociale

C.P. 6139—00195 ROMA PRATI—ITALIE

+39 06689 77380 (fax)

sjs@sjcuria.org